**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ALGERIENNE**
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
**ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**

**Post Graduation : Patrimoine architectural et urbain**

MEMOIRE DE MAGISTERE :

# « ESSAI D'IDENTIFICATION DES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DES BOW-WINDOWS DANS LES IMMEUBLES DE RAPPORT : CAS D'ALGER-CENTRE »

Présenté par :

M.NEDJARI Samir

Devant le jury composé de :

**Président du jury :** Prof.ZEROUALA.M.Salah
Professeur, EPAU.

**Rapporteur :** Dr.KASSAB.Tsouria.
Maître de conférences, classe A, EPAU.

**Examinateur :** Prof.ICHEBOUDENE.Larbi.
Professeur, Université d'Alger.

**Examinateur :** Dr.CHENNAOUI.Youcef.
Maître de conférences, classe A, EPAU.

Soutenu le 18 novembre 2013

- **Remerciements :**

بسم الله الرحمن الرحيم والحمد لله الذي وفقني وأعانني على إتمام هذا البحث

*Je tiens en premier lieu à remercier ma directrice de mémoire, Madame KASSAB TSOURIA, Docteur en Architecture et Maître de Conférences à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, de m'avoir accompagné tout au long de la durée d'élaboration de ce travail.*

*Je remercie Mesdames et Messieurs les jurys d'avoir pris le temps de lire et d'évaluer ce travail.*

*A ce titre je tiens aussi à remercier mes enseignants et mes collègues à la post graduation : patrimoine architecturale et urbaine de l'EPAU, pour leur aide précieuse à travers l'intérêt qu'ils ont porté à ce sujet.*

*Je remercie mes professeurs, Monsieur THIERRY LALOT et Monsieur WILLIAM WHITNEY professeurs à l'université Paris I Sorbonne-Panthéon ; Mademoiselle KADI HAYAT et Monsieur CHIALI ABDESSAMAD du département d'architecture de Tlemcen, qui ont façonné ma passion pour le patrimoine et les métiers de la conservation-restauration.*

*Je remercie mes anciens patrons, ma sœur Madame DALACHI-NEDJARI LEILA, pour son soutien immuable, et par la suite Monsieur AKLI AHMED, pour son aide et son appui et l'expérience qu'il m'a permis d'acquérir dans le domaine de la conservation-restauration.*

*Ces remerciements ne seraient pas complets sans une pensée pour mes amis de long date à Tlemcen, Alger, Paris et Oran, à AMINE MELLOUK qui a toujours été là, et une pensée toute spéciale à ma bad girl ; A vous tous : Merci de votre présence et de votre soutien.*

*Mes dernières pensées iront vers ma famille, à mon frère NEDJARI MOHAMED qui a contribué à la réalisation de ce travail, et surtout à mes parents qui m'auront permis de poursuivre mes études jusqu'à aujourd'hui.*

*Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans l'aide de nombreuses personnes. Que me pardonnent celles que j'oublie ici.*

- **Résumé :**

Le parc immobilier Algérois recèle une grande richesse architecturale et urbaine ; cependant, hormis le site de la Casbah classé comme patrimoine universel, le tissu urbain datant de la période coloniale ne bénéfice que rarement de mesures de sauvegarde et de protection. Ce qui explique son état alarmant de dégradation, que ce soit *« par le manque d'entretien, les transformations sauvages internes et externes, les surcharges risquant ainsi de faire perdre à cet ensemble architectural son image »*[1] *; U*ne grande partie de ce patrimoine risque de disparaitre face aux mutations urbaines.

S'il est incontestable que la typologie urbaine coloniale constitue un élément majeur de la ville d'Alger, la capitalisation des connaissances liées à cette architecture est loin d'être établie. Cette architecture introduite par la colonisation française est aujourd'hui le théâtre d'un nouveau mode de vie d'une autre culture, ce qui nécessite de la reconsidérer dans son contexte actuel.

Dans ce contexte, il est primordial aujourd'hui de consacrer des travaux de recherche à cette catégorie du patrimoine de la ville d'Alger, afin de mettre en exergue sa valeur et son importance dans le paysage urbain Algérois, et reconnaitre ses typologies pour aider à une meilleure planification des actions de protection, de sauvegarde et de mise en valeur.

Ce travail de magistère s'inscrit dans cette logique, afin de contribuer à la constitution d'une base de données inhérente à cette typologie du bâti et qui soit utile à plusieurs disciplines, en se consacrant à l'étude d'un élément architectural significatif de ce patrimoine qui est le bow-window et d'établir un inventaire de cet élément dans un périmètre défini au cœur de la ville d'Alger. La connaissance de ce patrimoine spécifique constituera les bases nécessaires pour une politique de préservation et de sauvegarde mais permet de comprendre les constructions du paysage urbain algérois.et d'identifier les spécificités de cet élément architectural.

Mots-clés : patrimoine architectural, bow-window, inventaire, Alger.

[1] KASSAB.T, BENDANI.N, Habitat colonial algérien, Rapport final du projet de recherche, N°1601/01/02/2000, EPAU, Alger, Décembre 2002. p.02.

- **Abstract :**

Algiers has a rich architectural and urban heritage; however, beside the area of the Casbah classified as world heritage in 1992, urban and architectural heritage built during the colonial period are rarely protected and restored, which explains its degradation. The lack of maintenance, overloads and internal or external transformations damage the image of this architectural heritage, who may disappear as a result of urban transformations.

The colonial urban and architectural typology constitute major components of the city; knowledge related to this architecture is far from being complete. This architecture brought by French colonization is actually the home of another culture, which requires reconsideration in the present context.

Thence, it is now urgent to start researches related to this category of heritage in the city of Algiers, in order to identify its values in the urban landscape, and recognize its typologies to help planning actions leading to protection, preservation and restoration.

In the item of the latter, the purpose of this research is to contribute to the creation of an information basis related to this heritage, aiming to be useful for several disciplines.

This study deals with a significant architectural element of the colonial heritage in Algiers, namely the bow window. It aims to establish an inventory of this element in a defined area in the city of Algiers, hoping to enhance knowledge about the colonial heritage and setup a basis for a conservation and restoration policy.

Keywords: architectural heritage, bow window, inventory, Algiers.

**-ملخص :**

مدينة الجزائر العاصمة تعد من أغنى المدن في المنطقة على المستوى العمراني والمعماري، إلا أن عدى موقع القصبة القديمة الذي صنف كتراث عالمي سنة 1992، النسيج العمراني الذي يرجع تاريخه لفترة الاحتلال الفرنسي للجزائر لا يستفيد إلا نادرا من تدابير الحماية والصيانة اللازمة، وهو ما يفسر وضعيته الكارثية حاليا. نقص الصيانة والتغييرات المعمارية العشوائية تؤدي شيئا فشيئا إلا خسارة الطابع الأصلي لهذا التراث المعماري مما سيؤدي إلا ضياع نسبة كبيرة من تراث الفترة الاستعمارية.

إن هذا الجزء من النسيج العمراني يشكل غالبية عمران الجزائر الوسطى، ولكنه لا يحظى إلا بنسبة قليلة من البحوث في هذا المجال. هذا الطبع المعماري الذي أتى مع الموجة الاستعمارية في المنطقة، بات الأن يحوي سكانا بطبع عيش مختلف تماما عن طبع العيش الذي صمم له في الأصل، مما يستوجب إعادة النظر في التعامل مع هذا النوع من التراث حاليا.

في هذا السياق، من الضروري اليوم تكريس بحوث لهذه الفئة من تراث مدينة الجزائر العاصمة، لتسليط الضوء على قيمتها وأهميتها لتراث المدينة والوطن على العموم، للتعرف على الأنماط تخطيط الخاصة بهذا الطبع العمراني، لهدف اتخاذ إجراءات لحماية هذا التراث العمراني والمعماري وتنميته.

هذا البحث في إطار إعداد رسالة الماجستير في اختصاص التراث المعماري والعمراني على مستوى المدرسة المتعددة التقنيات للهندسة المعمارية والعمران، يهدف إلى المساهمة في إنشاء قاعدة بيانات خاصة بهذا النوع من التراث المعماري، لاستعمالها لاحقا في شتى التخصصات. إن دراسة عنصر عمراني هام كالنافذة الناتئة عبر تشكيل جرد لهذا العنصر في منطقة الجزائر الوسطى يشكل خطوة في مجال تجميع المعارف بهذا الخصوص، وإنشاء أساس لتدابير الحماية والصيانة الواجبة.

مفاتيح البحث: التراث المعماري، النافذة الناتئة، جرد، الجزائر.

# Table des matières


INTRODUCTION : ..... 1

**A- Problématique : ..... 2**

**B- Hypothèses : ..... 3**

**C- Objectifs : ..... 3**

I- CHAPITRE I : ALGER, EVOLUTION HISTORIQUE ET URBAINE ..... 5

**A- Alger avant 1830, la ville précoloniale : ..... 5**

**B- Urbanisation et formation du bâti à Alger après 1830: ..... 11**

1- De 1830 à 1882 : ..... 12

2- De 1882 à 1939 : ..... 18

**C- L'évolution de la règlementation urbaine: ..... 22**

1- Le Règlement de 1882 : ..... 23

2- Le Règlement de 1884 : ..... 24

3- Le Règlement de 1902 : ..... 25

II- CHAPITRE II : L'IMMEUBLE DE RAPPORT A ALGER ..... 27

**A- Genèse: ..... 27**

**B- Tendances architecturales : ..... 28**

1- La tendance Haussmannienne et l'anti-Haussmannisme: ..... 28

2- Evolution De l'éclectisme : ..... 30

3- Le post-Haussmannisme : ..... 31

4- L'art-nouveau : ..... 32

5- Le style néoclassique : ..... 34

6- L'Art-déco : ..... 34

**C- Le bow-window élément déterminant de l'Evolution de la façade : ..... 36**

1- Les logiques des façades des immeubles de rapport : ..... 36

2- La révolution bow-window, et la métamorphose des immeubles de rapport parisiens : ..... 39

3- L'exportation du modèle, le cas de Beyrouth : ..... 42

4- Alger, les spécificités locales :.....44

III- CHAPITRE III : LE BOW-WINDOW DANS L'IMMEUBLE DE RAPPORT ALGEROIS ..55

**A- Définitions:.....55**

1- Origines :.....55

2- Le Bow-window dans l'immeuble de rapport Algérois :.....57

**B- Délimitation de l'aire d'étude :.....58**

**C- Mise au point des critères de recherche :.....61**

1- Problèmes de méthode et difficultés d'établir un inventaire :.....61

2- Phase expérimentale de l'étude et détermination des critères :.....62

3- Inventaire des bow-windows des immeubles de rapport dans le périmètre d'étude :.....66

IV- CHAPITRE IV : CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE ET ANALYSE DES CORRELATIONS .....70

**A- Classification typologique des bow-windows dans l'aire d'étude :.....70**

1- Les bow-windows de forme rectangulaire :.....72

2- Les bow-windows de forme rectangulaire avec angles biseautés ou arrondis :.....77

3- Les bow-windows de forme circulaire :.....80

4- Les bow-windows de forme polygonale (Hexagonale/octogonale) :.....85

5- Les bow-windows de forme composite ou d'autres formes :.....87

**B- Analyse des corrélations :.....89**

1- Voies/Bow-windows :.....89

2- Façades/Bow-windows :.....95

3- Accès/Bow-windows :.....103

4- Organisation spatiale/Bow-windows :.....105

- CONCLUSION :.....108

BIBLIOGRAPHIE :.....111

**A- Ouvrages :.....111**

**B- Articles, mémoires et actes de colloques :.....113**

**C- Ressources internet et article de presses :.....114**

ANNEXE : ..... 115

**I- LES REGLEMENTS URBAINS RELATIFS AUX SAILLIES ET A LA HAUTEUR DES COMBLES (Fin XIXe-Début XXe) : ..... 115**

**- Décret du 22-30 juillet 1882 portant règlement sur les saillies permises dans la ville de Paris. (XII, B. DCCXIII, n. 12,151). ..... 115**

**- Décret du 28-30 juillet 1884 portant règlement sur la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes dans la ville de Paris. (XII, B. DCCCLXII, N. 14.526) ..... 117**

**- Décret du 13-22 août 1902 portant règlement sur les hauteurs et les saillies des bâtiments dans la ville de Paris (Journ. off. du 22 août 1902). ..... 121**

**II- CORPUS DES BOW-WINDOWS D'IMMEUBLES DE RAPPORT SITUES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE A ALGER : ..... 140**

**III- CARTES DE SITUATION DES IMMEUBLES DE RAPPORT A BOW-WIDOW DANS LE PERIMETRE D'ETUDE : ..... 151**

**IV- RELEVES PHOTOGRAPHIQUES DES FAÇADES D'IMMEUBLES DE RAPPORT A BOW-WINDOW SITUES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE : ..... 146**

TABLE DES ILLUSTRATIONS ..... 200

LISTE DES TABLEAUX ..... 203

## INTRODUCTION :

Alger, ville millénaire, constitue une stratification extraordinaire de plusieurs civilisations, qui s'exprime à travers son patrimoine architectural et témoigne des différentes phases historiques qu'a traversées la ville.

Le patrimoine architectural arabo-mauresque d'Alger, reste la typologie la plus sollicitée et la plus reconnue, à travers les différentes recherches académiques qui traitent les problématiques de l'architecture de cette période, que ce soit au niveau national ou international, une tendance confirmée par le classement de la Casbah d'Alger en 1992 en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il existe cependant une autre grande typologie du cadre bâti algérois, non encore reconnue qui est celle du patrimoine architectural dit colonial, datant de la période de la colonisation Française de l'Algérie (1830-1962).

Ce dernier constitue encore le centre urbain administratif, culturel et économique de la ville, ce qui fait que le patrimoine architectural de cette période subit de plein fouet les pressions dues à la densification urbaine et à la montée démographique que connait la ville d'Alger.

Une reconnaissance des valeurs urbaines et architecturales de ce patrimoine se fait de plus en plus, mais il reste à mettre en place une réelle politique de protection ; actuellement, seuls quelques rares édifices coloniaux sont classés au niveau national.

Dans le cadre académique, la majorité des thèmes de recherche sur Alger en cette période cible des problématiques urbaines, et s'intéressent aux logiques d'aménagement de la ville, un nombre limité d'études traitent spécifiquement le cadre bâti à travers ses aspects architecturaux et ses éléments architectoniques.

Dans le tissu urbain de cette période, l'immeuble de rapport algérois représente l'unité urbaine et architecturale principale de cette partie de la ville qu'est Alger centre.

Tel qu'il était connu en France -depuis le règne de Louis XVI-, avec son rez-de-chaussée dédié à la ville, abritant des grands magasins et les différents étages de logements au-dessus, le modèle de l'immeuble de rapport s'est exporté à Alger, avec toutefois des changements et des adaptations dues essentiellement aux spécificités topographiques, économiques et sociales de la ville d'Alger.

Cette démarche a donné naissance à ce qu'on peut qualifier d'immeuble de rapport algérois, avec quelques caractéristiques propres à la ville, comme l'absence des étages nobles de l'immeuble de rapport Haussmannien et la richesse extraordinaire des traitements de façade, qui s'affirment et se démarquent les unes des autres. L'immeuble de rapport représente un patrimoine architectural et urbain à Alger, un patrimoine à sauvegarder et à mettre en valeur.

Dans le cadre de ce travail, on a émis quelques hypothèses qui représentent le point de départ de ce travail, et qui seront vérifiées par un travail d'enquête, de relevé et d'inventaire sur terrain suivi d'une analyse et d'une interprétation des résultats.

## A- Problématique :

Le thème de cette recherche porte sur la composition de la façade de l'immeuble de rapport algérois, une composition dans laquelle nous allons cibler un élément caractéristique de cette façade qu'est l'oriel, plus connu sous le nom anglophone de « bow-window ».

Cet élément architectural est omniprésent sur les façades des immeubles de rapport algérois, il accentue aussi bien leur spécificité que leur richesse.

L'architecture de l'époque coloniale à Alger est souvent qualifiée d'architecture haussmannienne, en référence aux dispositions urbaines et architecturales définies à Paris pendant l'époque d'Haussmann ; Si cette forme d'architecture est certes présente, il en est tout autant voir plus, pour les immeubles de rapport qui date de la période post-Haussmannienne, et notamment ceux dotés d'un bow-window, un élément qui contraste fortement avec les façades lisses des boulevards Haussmannien. Cette particularité du tissu urbain de la ville d'Alger n'étant pas mise en exergue, il nous semble opportun de mener cette recherche pour mieux déceler cette spécificité.

Les bow-windows représentent une empreinte architecturale et urbanistique particulière d'une grande diversité et richesse, ils constituent un élément majeur des façades urbaines de la ville.

Ce qui nous amène aux questionnements de la problématique :

1- **Dans quelles situations ont-ils (les bow-windows) été produits ?**
2- **Est-ce que la manifestation des bow-windows obéit à des logiques, à des lois ou des codes urbanistiques de l'époque ?**
3- **Quelles sont leurs caractéristiques générales et leurs particularités sur le plan architectural, structurel et esthétique ?**

4- **Est ce qu'il existe des caractéristiques stylistiques spécifiques à l'Algérie ou même à la ville d'Alger ?**

## B- Hypothèses :

Au cours de l'élaboration de la problématique, et à travers nos études préalables et nos brèves observations sur le terrain, on a pu dans un premier temps constater certaines remarques, qui nous conduisent à émettre quelques hypothèses.

Ainsi nous avançons les hypothèses suivantes :

1- **L'apparition, l'emplacement et le style des bow-windows ne sont pas aléatoires, ils obéissent à des logiques urbaines, architecturales et de composition de façade.**

2- **Il existe dans l'utilisation et la composition des bow-windows des spécificités Algériennes par rapport à la métropole et des caractéristiques spécifiques à la ville d'Alger par rapport aux autres villes Algériennes.**

Ces mêmes hypothèses sont amplement vérifiées pour d'autres spécificités de l'habitat colonial algérois, notamment dans le projet de recherche universitaire *« L'habitat colonial algérois »*[2].

Reste à confirmer ces postulats en ce qui concerne la composition et l'utilisation du bow-window, comme élément architectural et une composante de la façade urbaine.

## C- Objectifs :

Les bow-windows ont marqué une période spécifique dans l'évolution de l'architecture à Alger, ils représentent une réponse architecturale et urbanistique à l'évolution de la pensée architecturale de l'époque, ils répondent aussi à d'autres critères d'ordre économique et social, liés à l'évolution du mode de vie et du contexte social à Alger.

L'intérêt global de cette recherche est d'aider en premier lieu à la sauvegarde et à la mise en valeur de notre patrimoine culturel, pour cela il est essentiel de commencer par une reconnaissance de ce patrimoine, en particulier le patrimoine du XIX$^{ème}$ et du XX$^{ème}$ siècle, qui n'est pas encore établi dans ses formes et valeurs.

[2] PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007.

La compréhension de ce patrimoine passe obligatoirement par un travail d'inventaire à élaborer, afin de constituer un fond documentaire et une base de données utiles à diverses disciplines.

Dans la durée de recherche limitée du magister, il nous a semblé plus judicieux de nous intéresser et de cibler un aspect précis de cette architecture, un objet architectural significatif qui la caractérise qu'est le bow-window, cet élément représente une composante majeure de la composition des immeubles de rapport à Alger.

L'objectif étant d'**analyser les règles d'emploi et de compositions des bow-windows à Alger, pour établir un inventaire cohérent et précis des différentes typologies de cet encorbellement.**

Le but escompté de cette recherche est **d'apporter une contribution aux connaissances sur le patrimoine architectural datant de la période coloniale,** à travers l'étude du bow-window comme élément architectural faisant partie d'un ensemble, né dans un contexte précis, à une époque déterminée.

A travers cette recherche nous allons essayer **d'identifier et de classer les bow-windows des immeubles de rapport à Alger, afin d'élaborer un corpus typologique regroupant les données urbaines, architecturales, structurelles et décoratives** relatives à ses éléments. En espérant que ce corpus constituera un support théorique aux recherches ultérieures et aux interventions sur ce patrimoine architectural.

## I- CHAPITRE I : ALGER, EVOLUTION HISTORIQUE ET URBAINE

Alger est une ville qui s'est bâtie sur plusieurs strates, au sens historique comme au sens propre du mot[3] ; Dans cette ville où l'essentiel de l'espace urbain est constitué par l'héritage colonial, envisager cette typologie sans l'intégrer dans son contexte urbain serait réducteur pour toute analyse urbaine.

Et là, se pose la question de revenir à la ville précoloniale pour comprendre l'urbanisme coloniale à Alger.

Un éclairage historique est nécessaire afin de permettre de saisir ce qui a fait et ce qui fait la ville actuelle, et de mettre en exergue les valeurs et les réflexions qui ont abouti à la composition urbaine de la ville d'Alger.

Toutefois, nous nous arrêterons à un bref aperçu de la ville précoloniale, pour nous concentrer sur les actions urbaines à l'époque de la colonisation française, ce qui correspond mieux au sujet d'étude.

### A- Alger avant 1830, la ville précoloniale :

Alger, ville construite sur l'emplacement de l'antique Icosium, n'apparait comme une ville de première importance, qu'après l'arrivée des corsaires turcs. Pendant la période médiévale, elle n'apparaît pas comme la capitale d'un État en dépit d'une position centrale appréciable et de la protection que lui assure, du côté de l'intérieur, les montagnes de la Kabylie. Port berbère au temps où les Zirides se révèlent à l'histoire, elle est fréquentée par des pêcheurs andalous.

Au temps des Almoravides, elle constitue la frontière Est du royaume, ils y construisent quelques édifices dont seule la grande mosquée subsiste ; Hormis cet édifice, l'occupation almohade n'a pas laissé de traces architecturales majeures dans la ville.

En 723 - 1324, les 'Abd al-Wàdides dotent la grande mosquée du minaret qui s'y trouve encore, mais la ville reste au cœur du conflit avec les Hafsides de Tunis, qui occupaient la majeure partie du Constantinois.

[3] Des vestiges datant de l'époque antique sont enfuit sous la ville, et sont mis à jour à chaque opération fouille.

La ville passe sous le règne des Mérinides après qu'ils ont annexé à leurs États le royaume `abd al-Wàdide. Alger leur doit, entre autres, la construction d'une médersa connue sous le nom de Bû Inâniya[4].

Avec la prise d'Alger, les Turcs installent leur gouvernement et administration dans la partie basse de la Casbah.

Les luxueuses demeures des dignitaires et des hauts fonctionnaires se répartissent dans cette partie de la ville, au nord de la Grande Mosquée almoravide appelée également *Djamâa El Kébir* : plusieurs demeures princières d'un, deux ou trois niveaux révèlent une architecture prestigieuse de grands palais à patios, entourés de galeries aux colonnes de marbre, distribuant les pièces d'habitation et les services dans des dispositions particulières[5].

Alger s'organisait autour d'une zone centrale, vers cette zone convergeaient trois rues principales de la ville (Figure 1) :

-La rue de la Marine (Bâb al-Jazîra) était une rue commerciale qui constituait également le centre de l'activité des corsaires, avec la circulation de la marchandise importée ainsi que les captifs ramenés des expéditions.

-La rue de Bâb Azzûn qui partaient vers le côté sud de la ville, jusqu'à la porte de Bâb Azzûn point de liaison avec l'intérieur du pays, c'est par cette rue que circulaient les marchandises importées destinées à la distribution à l'intérieur du pays, et d'où rentraient les produits locaux pour être commercialisés à Alger.

-La rue de Bâb al-oued circulait vers le côté Nord de la ville vers la porte du même nom, où les échanges étaient moins importants qu'au niveau des autres portes de la ville.

La rencontre de ces voies principales constituait le cœur de la cité, qui regroupait la majorité des structures de la ville. C'est dans cette zone (Figure 2) où se situait la Janina, centre du pouvoir politique[6], Dar El-Sikka et Dar-El-Mel qui constituaient l'administration monétaire et financière ? Cette zone concentrait aussi les grandes mosquées de la ville, symboles du pouvoir religieux et judicaire, ainsi que la Tarassana lieu fort du pouvoir militaire.

[4] KOUMAS.A, NAFA.C, *L'Algérie et son patrimoine : dessins français du XIXe siècle*, Monum, Paris, 2003, pp.121-122.
[5] GOLVIN.L., *Palais et demeures d'Alger à la période Ottomane*, Alger : INAS, 2003, pp.10-11.
[6] Avant que le dey Ali Khouja décide de s'installer dans la forteresse qui surplombe la Casbah en 1817.

C’est ainsi qu’Alger concentrait pratiquement tous les pouvoirs au centre de la ville, du moins jusqu’à ce que le dey ne s’installe sur les hauteurs de la Casbah pour des soucis de défense[7].

Cette zone centrale constituait aussi le point d’interaction des deux parties distinctes de la ville : la partie haute, labyrinthe de ruelles étroites et sinueuses, composée exclusivement de quartiers résidentiels sans autres activités de production ou d'échanges ; la partie basse, plus animée et plus composite, regroupait les éléments essentiels à la vie urbaine, les mosquées, le palais du Dey et les souks[8].

Cette structure bipartite de la ville marquait une nette séparation entre un espace résidentiel avec une conception familiale de la ville et un espace public ouvert et dynamique[9].

De nombreuses recherches ont montré la richesse et l'originalité de la cité précoloniale, à travers des descriptions détaillées de l'organisation et des activités dans la ville d’Alger.

Les documents historiques décrivent la ville d’Alger comme étant le siège d'une vie sociale d'une richesse indéniable : commerçants et artisans travaillaient avant tout avec la classe dirigeante urbaine qui était numériquement forte et contrôlait une large banlieue... Dans une ville comme Alger, on pouvait dénombrer d'importants établissements de production artisanale ; le rez-de-chaussée de la plupart de ses maisons abritait des écuries ou des magasins ; les rues les plus larges étaient bordées de boutiques et d'échoppes d'artisans. On comptait en outre plusieurs gargotes servant les fellahs de passage, de nombreux cafés et hammams, des lieux de réunions comme les boutiques des barbiers et les bains ; les marchands étrangers pouvaient s'installer dans plusieurs bazars et loger avec leurs marchandises dans de nombreux fondouks ; dans les faubourgs de Bâb-Azzoun, au carrefour des routes de l'intérieur, se trouvaient, outre des tanneries et des fabriques de pipes, des maréchaux-ferrants qui fabriquaient des instruments aratoires et ferraient les chevaux... Les citadins qui pratiquaient ces métiers étaient des gens relativement aisés ; ils vivaient en même temps de leurs activités artisanales et des jardins ou cheptels qu'ils possédaient à l'extérieur de

[7] COHEN.J.L, KANOUN.Y, OULEBSIR.N, *Alger - Paysage urbain et architectures, 1800-2000,* Besançon, Ed.de l'Imprimeur, 2003, p.46.

[8] DRIS Nassima, La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger, Harmattan, 2002, pp.63-64.

[9] VALENSI.L, Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830, Paris, Flammarion, 1969, p.52.

la ville. Les commerçants et les artisans pouvaient être propriétaires fonciers ou cultivateurs en même temps sans pour autant vivre au côté de la population paysanne[10].

A cette époque, d'après Rozet[11], les écoles publiques et privées étaient très répandues et avaient pour mission principale d'apprendre aux enfants à lire et à écrire le Coran, ces écoles étaient entretenues grâce aux revenus des biens habous mais aussi par les élèves eux-mêmes.

Malgré la disponibilité de plusieurs sources décrivant la ville d'Alger en cette période, les destructions massives qui ont été opérées dans la ville et qui ont touché violement le cœur d'Alger, rendent difficile toute reconstitution tangible de la ville à cette époque, des édifices de premier ordre comme la Janina et la mosquée Essayida ont disparu complètement avant qu'on ait une documentation complète qui permettrait une meilleure compréhension de cette partie essentielle de la ville.

[10] LACOSTE.Y, NOUSCHI.A et PRENANT.A ; J. Dresch (préf.), *L'Algérie : passé et présent, le cadre et les étapes de la Constitution de l'Algérie actuelle*, Paris, Ed. Sociales, 1960, pp.219-220.
[11] ROZET.C.A, *Voyage dans la régence d'Alger*, Paris, Arthur Bertrand, 1833.

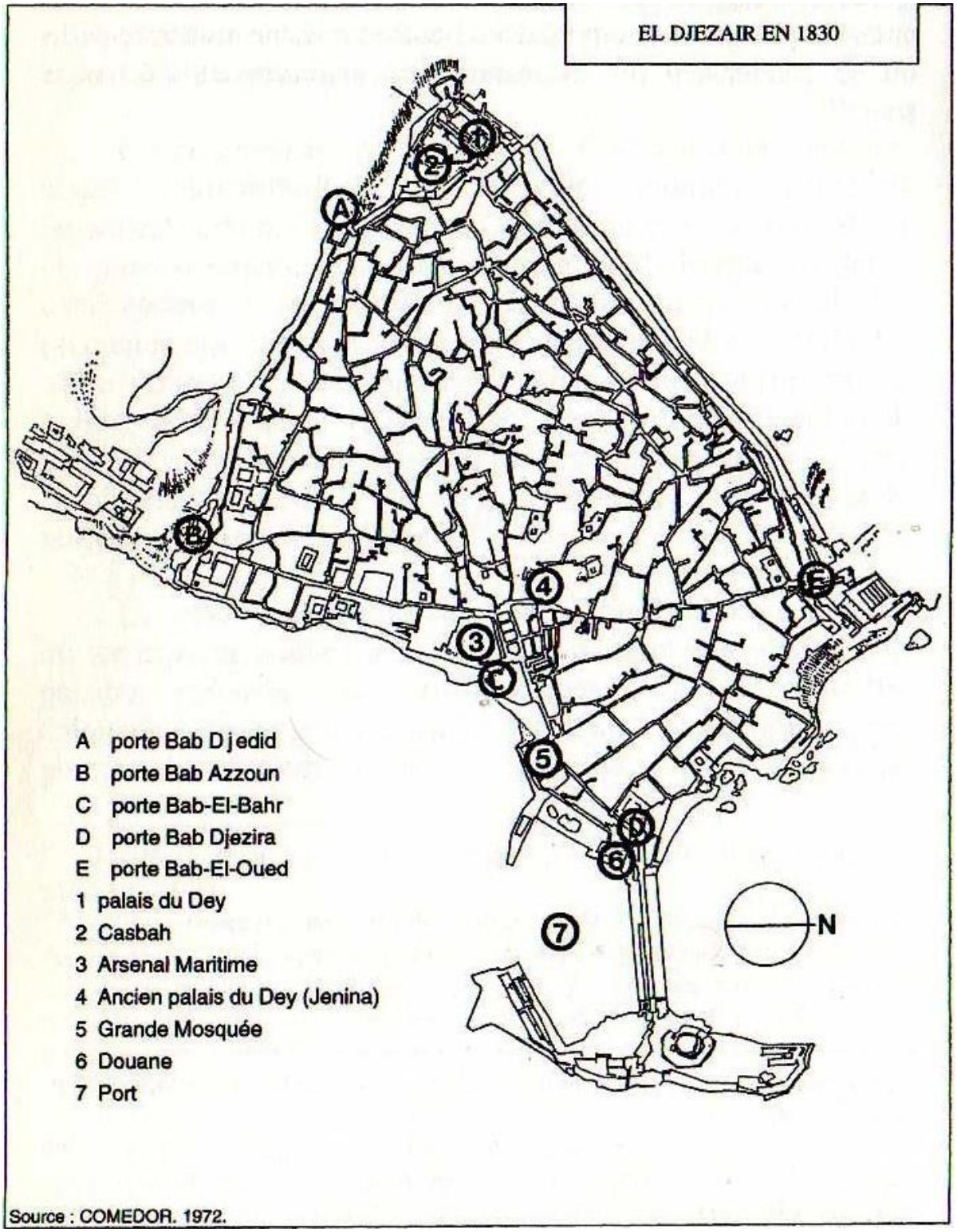


Figure 1 : Carte d'El Djazair en 1830. Source COMEDOR 1972, dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Harmattan, 2002.

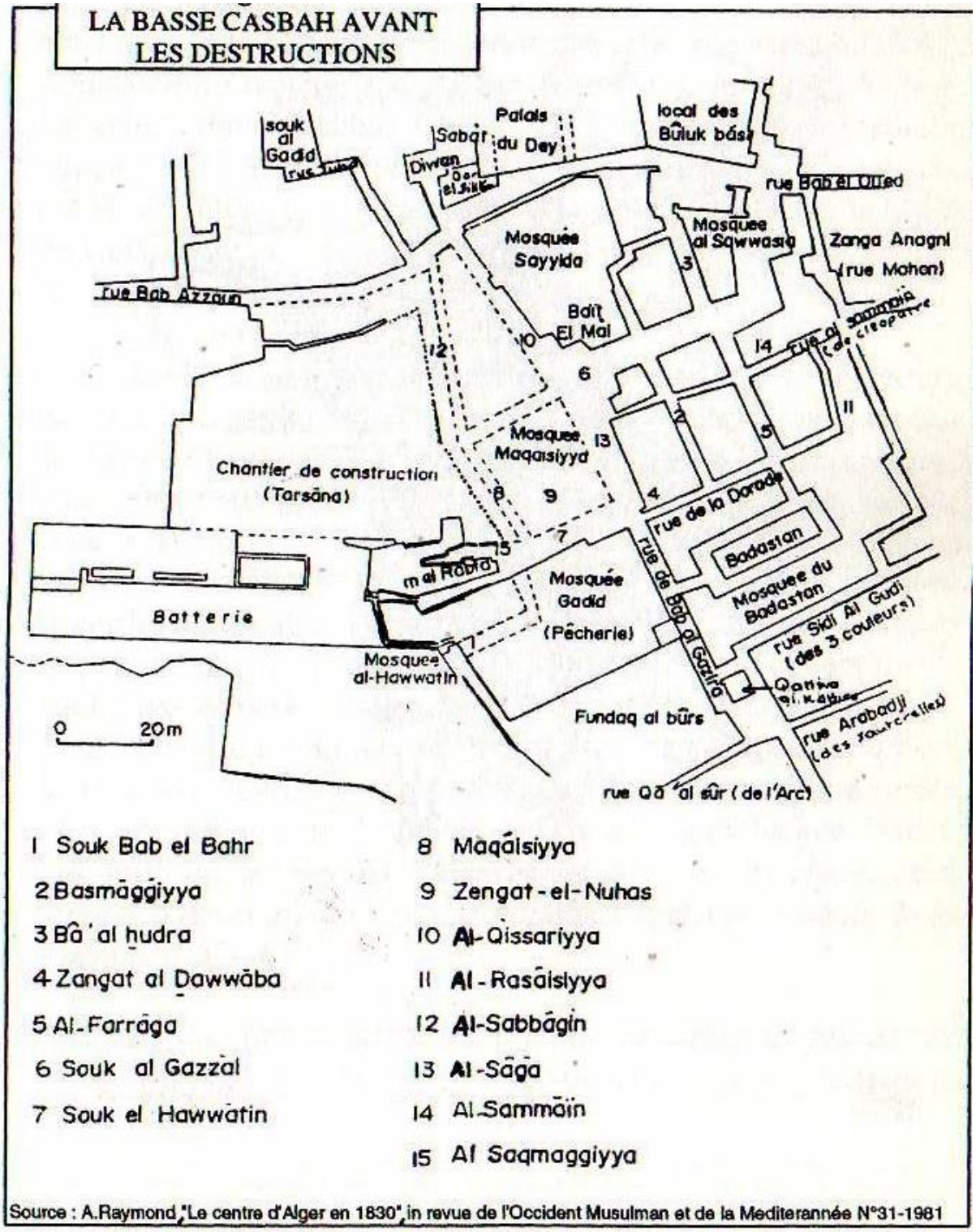


Figure 2 : La basse Casbah avant l'occupation française. Dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Harmattan, 2002.

## B- Urbanisation et formation du bâti à Alger après 1830:

Juste après la prise de la ville en 1830 par l'armée française en 1830 commençait l'occupation de la ville, de cette occupation a résulté la destruction d'une grande partie du centre-ville, seuls quelques édifices du centre ont survécu à cette période, la mosquée de la pêcherie, Dar-Azziza et la grande mosquée qui a toutefois subi quelques modifications.

La raison principale de cette campagne de destruction fut l'aménagement de la place du gouvernement (actuellement place des martyrs), cette grande place située au cœur même de la ville où les troupes pouvaient manœuvrer, ce qui permettait d'assoir le contrôle de l'armée française sur la Casbah, *« La création d'une place monumentale au centre d'Alger répondait d'autre part à un évident dessein politique, celui d'affirmer, au cœur même d'Alger, la présence et la puissance de la France »*[12].

Le support idéologique de ces destructions se trouvait dans la conviction d'absence d'urbanisme dans l'ancienne ville, où en tout cas de la prévalence de l'urbanisme européen sur le tissu urbain existant jugé anarchique. Cette conviction trouve ses bases dans l'idée que *"Toute l'entreprise était par ailleurs fondée sur la double conviction, profondément enracinée chez les nouveaux occupants d'Alger, de la supériorité de la civilisation occidentale qu'ils venaient de faire débarquer en Algérie et de l'infériorité de la civilisation des vaincus : cette conviction justifiait la substitution à un urbanisme jugé anarchique, d'un urbanisme "moderne" à l'européenne, fondé sur la régularité et les larges perspectives*[13]*".*

Durant les premières années de la colonisation, l'intérêt pour le patrimoine faisait ses premiers progrès en France, en revanche on ne peut que constater une absence d'intérêt pour le patrimoine et pour l'architecture locale dans la ville d'Alger. Bien que cette tendance va s'inverser après quelques années, les destructions vont laisser des traces indélébiles dans le cœur même de la ville, *« La destruction fut si rapide, et si complète, que les premiers relevés cartographiques d'Alger vinrent trop tard pour que fût enregistré l'état de la ville avant 1830 ; sur la carte de Pelet, le centre d'Alger n'est déjà plus qu'un vaste espace blanc »*[14].

[12] RAYMOND.A, "Le Centre d'Alger en 1830", *in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, n°* 31, 1981, p.75.
[13] Ibid., p.75.
[14] Ibid., p.76.

1- De 1830 à 1882 :

La conquête de l'Algérie et d'Alger en particulier a été conduite sur le plan urbain autant que militaire, avec l'arrivée de l'urbanisme géométrique des ingénieurs militaires, remplacés après coup, après l'installation des administrations par les architectes et urbanistes civils.

Les premières interventions urbaines Françaises à Alger étaient limitées à des aménagements du tissu déjà existant pour l'adapter aux nouvelles réalités et aux besoins de la colonisation, en conséquence, la place des martyrs[15] fut agrandie et aménagée ainsi que les voies principales qui convergeaient vers cette place, en l'occurrence la rue Bâb Azzoun, la rue Bâb el Oued et la rue de la Marine.

L'option de l'urbanisme militaire fit la première option adoptée dans le cas de la ville d'Alger, pour répondre aux besoins en termes de logement des troupes et d'installation des nouvelles administrations.

Comme précisé auparavant, les premières interventions urbaines touchèrent la basse Casbah, où se concentraient tous les pouvoirs et qui représentait le centre des principales activités économiques et commerciales pendant la période turque.

Ces intervention ont étaient entreprit au cours de la période hygiéniste, ce qui a accentué la tendance visant à détruire l'ancien tissu urbain considéré comme impropre, *et « Il est probable que la ville d'Alger…ait fourni l'expérience à ne pas reproduire car à "l'hygiénisme" triomphant succéda un urbanisme qui conserva les médinas dans ses projets. Ce fut le cas des médinas marocaines, tunisiennes »*[16].

Dans cette vision de l'urbanisme, on retrouve les principes haussmanniens, les tracés de larges voies et la construction de monuments prestigieux, qui furent appliqués à Alger, une vision confirmée dans le discours urbain de l'époque : *"A chaque ville, il faudrait son baron Haussmann. Faute d'avoir eu pendant des années une autorité et une volonté comparables à celle du célèbre préfet, Alger a dû longtemps subir en son centre, l'insalubre et inaccessible quartier de la Marine"*[17].

De même qu'à Paris, les interventions de type haussmannien dans le tissu urbain de la Casbah sont *"à la fois conformité et correction, continuation et destruction, acceptation et*

[15] Ancienne place du gouvernement.
[16] DRIS Nassima, *La Ville mouvementée*, *op.cit.*, p.86.
[17] Avant-propos au n° spécial de la revue *L'Acier*, 1934-1935 ; Dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée*, *op.cit.*, p.87.

*violence"*[18]. En plus de la tendance hygiéniste affirmée, il existait une volonté d'affirmer la supériorité des colonisateurs à travers des interventions urbaines symboliques[19].

L'affirmation selon laquelle les premières opérations urbaines répondaient pour l'essentiel à un ordre militaire et d'hygiène n'est pas totalement fondée, les aménagements entreprit au cours de cette période avait une portée symbolique dans le but d'affirmer un nouvel ordre, une supériorité qui fut l'essence de la politique de colonisation. Tout cela en prenant compte de l'ordre défensif qui restera dominant *"Les premiers colonisateurs étaient des militaires et pour eux l'occupation d'Alger signifiait la constitution d'une base indissociable à cette époque de la sécurité dans les remparts … il faut comprendre toute la première urbanisation française dans cette optique"*[20].

Ce nouvel ordre urbain avec ses conséquences n'a pas manqué de provoquer l'indignation d'une partie de l'élite française de l'époque, des écrivains célèbres avaient manifesté leur désapprobation à propos de ces destructions massives. Alexis de Tocqueville soulignait en 1841 : *"Toute la basse ville apparaît en état de destruction et de reconstruction. On ne voit de toutes parts que ruines récentes, édifices qui s'élèvent, on n'entend que le bruit du marteau... Les Français substituaient de grandes rues à arcades aux petites ruelles tortueuses des Maures"*[21]. De même Victor Hugo écrivait le 18 octobre 1842 que *"c'était la civilisation qui arrivait à Alger sous la forme d'une guillotine"*[22].

Cette nouvelle organisation urbaine n'a pas été sans conséquence sur la structure sociale de la ville, *« Les préoccupations militaires aboutirent implicitement à l'effondrement progressif d'une structure socio-spatiale appartenant à une formation culturelle antérieure »*[23].

La juxtaposition des villes traditionnelles et européennes aboutirent progressivement à la séparation des deux villes, une *"séparation mal assumée et cherchant toujours, à soumettre en la figeant, la ville traditionnelle au profit de la nouvelle ville européenne"*[24].

---

[18] Cf. P. Panerai, J. Castex et J.C. Depaule, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre,* Paris, Éditions Parenthèses, 1997 (réédition), p.28.
[19] RAYMOND.A, "Le Centre d'Alger...", op.cit. p.76.
[20] DELUZ. J.J, *L'Urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique,* Liège/Mardaga, Alger/OPU, 1988, p.11.
[21] S. REZZOUG et C. ACHOUR, *"Alger au cœur d'un conflit",* in Parcours Maghrébins, Alger, n° 1, 1986, p.50.
[22] VICTOR HUGO in Choses vues Carnets, Albums, Journaux, Œuvres complètes, présentées par Jean-Louis Cornuz, t. I, Paris : Rencontre, 1968, cité dans : Siblot Paul. Algérien dans l'imbroglio des dénominations. In: Mots, décembre 1998, N°57. Algérie en crise entre violence et identité, p.9.
[23] DRIS Nassima, *La Ville mouvementée*, *op.cit.* p.74.
[24] D.GRANDET, *Architecture et urbanisme islamiques,* Alger, OPU, 1992, pp.79-91.

La place du gouvernement était le lieu par excellence où on pouvait constater ce nouveau ordre social, la description de M. Wahl –même un peu tardive- nous donne une idée sur l'ambiance dans cette place : *"Le centre d'Alger est la Place du Gouvernement ... des groupes de promeneurs vont lentement, se suivent, se croisent, se mêlent...On discute les questions locales, on négocie les affaires du commerce ; c'est la bourse, c'est le forum ... à deux pas de cette agitation, assises dans le bosquet de palmiers de la Régence, des femmes font cercle, des vieillards, des malades respirent l'air doux... Et là-bas, au pied de la statue équestre du duc d'Orléans, les petits décrotteurs biskris, les petits marchands d'allumettes juifs, toute la plèbe enfantine des ouled se gourme et se chamaille avec des cris aigus, tandis que de grands vagabonds arabes étalent nonchalamment leurs guenilles au soleil »* [25].

Les logiques urbaines et politiques adoptées au début de la colonisation débouchèrent sur une organisation spatiale qui consacrait la séparation entre la société musulmane et la société européenne.

Cet ordre urbain de par sa logique de ségrégation provoquera plus tard des contradictions sociales profondes[26].Ces contradictions seront sans doute le point de départ du clivage sociétal qui s'est opéré entre la société musulmane et les européens et qui s'est poursuivie pendant toute la période de l'occupation.

A partir de 1836, Le développement de la ville s'orienta vers le sud, ce qui entraine le déplacement des commerces du quartier de la Marine vers la rue Bâb Azzoun, mais le premier plan d'extension de la ville date de 1846, ce plan déterminera le tracé des rues : Isly (actuelle rue Larbi Ben M'Hidi), la rue Mogador (actuelle rue Hariched Ali), la rue Constantine (actuelle rue Abane Ramdane), la rampe Rovigo (actuelle rampe Debbih Chérif) et la rampe Valée (actuelle rampe Louni Areski)[27].

C'est le début de l'installation d'une nouvelle ville avec un urbanisme aux normes européennes sur les terrains en pente compris entre les deux murailles (Bâb Azzoun, Isly) et les servitudes du Front de Mer. Cette partie de la ville étant en pente, de gros travaux de terrassements et de remblais ont été nécessaires pour la construction d'immeubles de rapport -souvent mal construits- pour répondre à la demande croissante en logement.

[25] M. WAHL, *Alger*, Paris, Bibliothèque de la Revue de l'Afrique Française, 1887, pp.16-31.
[26] P. BOURDIEU et A. SAYAD, *Le Déracinement,* Paris, Minuit, 1964, p.162.
[27] DRIS Nassima, *La Ville mouvementée*, *op.cit.*p.81.

Face à ce développement mal ordonné, une commission est installée en décembre 1843 pour établir un plan d'aménagement de la ville, afin de statuer sur la régularisation des constructions existantes, et définir les orientations urbaines de la ville.
Le plan établi en 1845 par l'architecte Pierre Auguste Guiauchain, revu par Delaroche en 1848, fut approuvé par le ministère de la Guerre entre temps, mais il n'a été appliqué que partiellement[28]. Ce plan a prévu l'installation des édifices publics autour de la place du Gouvernement : le palais du gouverneur, le palais de justice, la bibliothèque, l'Hôtel de Ville, le lycée.

Suite à cette extension urbaine, le faubourg Bâb Azzoun devint la nouvelle ville européenne, alors que celui de Bâb-el-Oued, et malgré plusieurs aménagements de grande envergure, restait enclavé, et présentait peut d'intérêt pour les spéculateurs de par son éloignement du port et des structures militaires. Ce n'est qu'avec l'arrivée du projet Lichtenstein[29], que le quartier se développa et trouva sa vocation de quartier industriel et populaire.
Le port qui se développait vers l'Agha au sud de la ville entraina l'extension urbaine dans sa direction, la nouvelle ville se développa de plus en plus en recule de la Casbah.

Cette première période s'étend jusqu'à 1841 année de la crise économique et se prolonge jusqu'à 1854, les grandes réalisations durant cette périodes sont les nouveaux remparts de la ville et les servitudes militaires au long de la cote, ainsi que les premières extensions sur l'axe de la rue d'Isly[30] et de l'autre côté vers Bâb el Oued. La crise économique à son apogée en 1846 engendra le départ d'un quart des colons, ce qui a ralentie considérablement la construction dans la capitale.

Après 1854 on assiste à une relance du secteur de la construction, surtout les structures d'administrations (la préfecture, le théâtre,..), les infrastructures, essentiellement le long du boulevard de l'impératrice qui repose sur l'immense front de mer en arcades.

Le projet "Napoléon ville" d'une nouvelle ville située entre le jardin d'Essai et l'Agha fut établi en 1858 par Frédéric Chassériau, architecte en chef de la ville d'Alger, mais faute de moyens financiers et par un certain attachement à la place du gouvernement comme centre d'Alger, le projet restera dans les tiroirs.

[28] PRU : L'habitat colonial algérois, *op.cit.*p.43.
[29] L'initiative d'un riche propriétaire du même nom.
[30] Actuellement rue Larbi Ben Mhidi.

Plusieurs réalisations stimulées par les deux visites de napoléon III en 1860 et 1865 donnent les grandes lignes du développement de la ville, avec la finalisation de l'aménagement de la place des Martyrs avec le boulevard du Front de Mer et du quartier de la rue d'Isly jusqu'à l'actuelle place de l'amîr Abdelkader, ces réalisation constituent le point de départ d'une urbanisation aux normes européennes de la ville d'Alger (Voir carte : Figure 3).

Cette phase se prolonge jusqu'à 1870, période à laquelle on assiste à un ralentissement de la construction due aux guerres européennes.[31]

Pour ce qui est de l'architecture des bâtiments et le traitement de la façade à Alger, la règlementation Française s'appliquait à Alger en matière d'urbanisme, avec des exemples comme les limitations de gabarit selon la largeur de la voie et les combles qui doivent s'inscrire dans une diagonale de 45° présentes déjà dans les décrets royaux de 1783-1784[32].

Les règlements des années 1850[33] précisent encore l'aspect des façades, ils recommandent ainsi de s'assurer que, au sein d'un même îlot, les lignes des balcons et des séparations d'étages forment des lignes continues d'un immeuble à l'autre et que sur les grandes artères, l'utilisation de la pierre de taille est fortement recommandée. Ce qui donne des façades urbaines harmonieuses avec un alignement parfait de type Haussmannien.

La règlementation fixe aussi -pour des raisons d'hygiène- des règles d'architecture relatives à la hauteur minimale des étages (2,60 m), à la taille de la cour intérieure et à la hauteur de l'immeuble sur cour.
Pendant cette époque, et en parallèle aux interventions Haussmannienne à Paris, la même politique urbaine fut appliquée à Alger. L'urbanisme Haussmannien ponctué de places est particulièrement visible dans l'extension du quartier d'Isly, de même que sur les immeubles et les façades qui respectent les nouvelles règlementations en vigueur.

Il est intéressant de remarquer par rapport à notre étude que pendant cette période et jusqu'à 1882, les saillies sur les façades urbaines sont formellement interdites[34].

[31] PETRUCCIOLI. Attilio, *Alger 1830-1930. Pour une lecture typologique des immeubles d'habitation*, in revue « Environnemental design – Algérie, mémoire et architecture » Rome, Dell'Oca editore, 1992, p.104.
[32] La déclaration royale du 10 avril 1783 et les lettres patentes du 28 août 1784, source : http://www.legifrance.gouv.fr.
[33] Le décret du 27 juillet 1859, source : http://www.legifrance.gouv.fr.
[34] Par la règlementation urbaine de la fin XVIIème et début XIXème, *op.cit.*

Figure 3 : Carte Alger 1866 – source : Cadastre d'Alger.

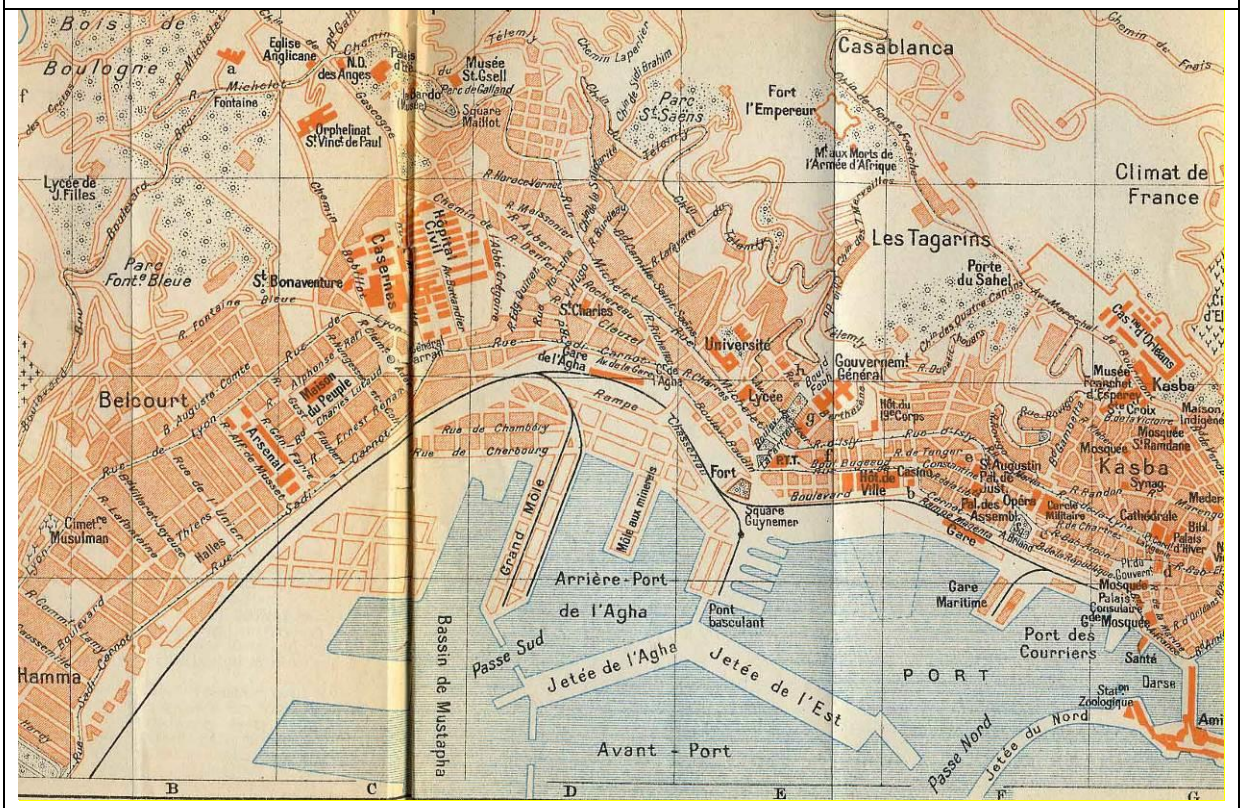


Figure 4 : Carte Alger 1939 – source : Cadastre d'Alger.

2- De 1882 à 1939 :

A partir de 1860 la volonté de créer une "nouvelle ville" s'était affirmée, la ville poursuivait son extension hors des remparts, mais la crise économique des années 1870 a ébranlé cette dynamique urbaine.

A partir de 1880, l'essor de la viniculture relance le secteur de la construction, ce que décrit René Lespès comme *"l'ère de la vigne" : "L'époque qui commence vers 1880 est, dans l'histoire économique de l'Algérie, "l'ère de la vigne", l'essor pris par cette culture dans le département d'Alger, le regain d'activité qu'elle a donné aux affaires, l'immigration qu'elle a suscitée"*[35]. Le commerce et le tourisme deviennent les principales activités du port d'Alger, soutenus par l'agriculture dans les terres fertiles qui entourent la ville.

La Construction s'est accélérée dans la capitale avec cet essor économique et Alger renforça sa place comme capitale administrative du pays.

Durant cette période l'extension de la ville se poursuivait, la Casbah est soudée à la cité Française, le quartier de la rue d'Isly est complété, et les constructions continuaient du côté sud de la ville au-delà des remparts Français pour atteindre le Champ de manœuvres (actuelle place du 1er Mai) jusqu'au jardin d'essai.

La ville monte en hauteur aussi vers les pentes du Telemly, et s'étend au nord vers le quartier de Bab el Oued. Privilégiant les lignes de faîte et les flancs dans un premier lieu, Alger s'étend en suivant la côte, dans un deuxième temps même les ravins seront comblés et construits (Voir carte : Figure 4).

En 1871, après la période de répression des révolutions populaires, la IIIème république décide de transmettre le pouvoir de l'autorité militaire aux civiles, et après les priorités de la conquête militaire arrivait les priorités de la politique de peuplement qui était déjà pratiquée depuis plusieurs années.

A la suite de ce déplacement de pouvoir, la colonisation s'est installée proprement dans une optique de pérennité, ce qui changea la politique urbaine et la stratégie de construction dans la ville, ainsi après une période où les bâtisses s'appuyaient sur les fondations des constructions

[35] LESPES René, *Alger, étude géographique et d'histoires urbaines*, Alcan, Paris, 1930, p.260.

anciennes[36], à une période de réalisations de véritables projets avec de nouvelles visions pour la ville.
C'est ainsi que les principales fonctions urbaines ont été déplacées vers les nouvelles extensions, et la priorité militaire céda de plus en plus face à l'activité tertiaire en forte progression, et au dynamisme des investissements dans le secteur immobilier.

Dans la logique d'extension de la ville vers le Sud, et après l'achèvement de la rue d'Isly (actuelle Larbi Ben M'Hidi) et du boulevard Bugeaud (actuelle Ben Boulaïd), la commune de Mustapha est annexée à Alger en 1904. Cette commune qui concentrait la majorité des routes vers l'intérieur du pays, notamment vers les plaines fertiles de l'Est, ainsi qu'une grande partie des chemins de fer, s'est développé bien plus que Bâb-El-Oued au nord de la ville[37].

Mais malgré cela, la population demeurait très attachée à la place du gouvernement comme le centre de la ville d'Alger. C'est ainsi que dans le plan d'Eugène de Redon, élaboré en 1884 et approuvé en 1913, la place du gouvernement devait garder sa place centrale dans la ville par l'implantation des édifices majeurs dans cette partie, à l'instar de *« la préfecture d'abord, au centre selon le vœu des habitants qui s'opposèrent à son transfert dans les quartiers neufs où elle s'élève aujourd'hui, puis la bourse, la chambre de commerce et le tribunal, un grand hôtel, des galeries vitrées, des bazars orientaux. Tout au bout de l'avenue de la préfecture, un casino car cet établissement était réclamé avec insistance par l'opinion publique. Il serait installé sur l'emplacement du bastion 23 (bâtiments militaires de la rue du 14 juin) agrandi par une emprise sur la mer"*[38]. L'objectif bien-sûr était de maintenir la classe aisée de la population qui s'éloigné de plus en plus du centre-ville vers les nouveaux quartiers.

Malgré l'approbation de ce plan après près de 30 ans de son élaboration, il n'a pas été exécuté, ce qui a fait que la construction des immeubles de rapport s'est poursuivie en fonction des circonstances, sans une réelle planification urbaine, notamment dans le quartier d'Isly.

Plusieurs plans d'aménagements ont subi le même sort, et l'extension de la ville se poursuivait sans une réelle planification, en suivant la morphologie du terrain, c'est ainsi que

[36] *"En bâtissant sur les anciennes fondations des habitations mauresques, dont on utilisait aussi les matériaux, bois, pierres et briques... Elles s'élevaient de quatre à cinq étages dans les rues trop étroites... Privées d'air et de lumière, il en est qui demeurent des foyers d'infection"*, R. LESPES, *in Chantiers,* n° 14, Alger, 1954, p.28.
[37] DRIS Nassima, *La Ville mouvementée*, *op.cit.* p.83.
[38] LESPES René, *Alger, étude de géographie,*, *op.cit.* p.260.

*"La campagne était découpée de profonds ravins et on fit des rues (la rue Burdeau, la rue Mulhouse, etc.). Les servitudes d'aqueducs fournirent les rues horizontales telles que le Telemly et la rue Marey. Au pied des collines, des chemins turcs donnèrent la rue de Lyon et la rue de Constantine ; les routes turques qui escaladaient les collines, devinrent également des rues : par exemple, la rue Michelet (ex. rue de Laghouat), la rampe Valée, la rampe Rovigo, etc. pour relier ces artères centrales, il fallut faire également des rues en escaliers suivant les lignes de plus grande pente »*[39]. L'évolution de la ville n'obéissait qu'à la configuration du site et aux logiques spéculatives, la ville *« a poussé au hasard des besoins, souvent dirigés par la spéculation »*[40].

Et c'est précisément la nature accidentée et difficile du terrain qui a influencé les nouvelles conceptions de la ville, ce qui va constituer la spécificité du tissu urbain Algérois constitué essentiellement d'immeubles de rapport. Cette évolution au coup par coup marqua le visage d'Alger jusqu'à 1930 où le service municipale a élaboré le premier plan d'ensemble de la ville sous la direction des urbanistes : Danger, Prost et Rotival. Ce plan marquera le début de la phase d'urbanisme bureaucratique en dépit du principe d'alignement du siècle précédent qui consacre un nouveau principe, le zoning, avec une zone A à caractère commercial et une zone B à caractère résidentielle, en laissant des espaces libres et une couronne de verdure autour de la ville[41].

S'inscrivant dans le fonctionnalisme, tendance dominante de l'époque, ce plan d'aménagement, qui couvrait la totalité de la ville, de Bâb-El-Oued au nord jusqu'au Ruisseau au sud, répondait essentiellement aux problèmes de circulation, de la densification de la ville et aux impératifs de fonctionnement de la capitale, en confirmant l'extension déjà amorcée vers le Sud du côté du champ des manœuvre (actuelle place du 1er Mai), et en gardant le caractère populaire du quartier de Bâb-El-Oued.

Sous l'impulsion de la célébration du centenaire de la colonisation, plusieurs édifices d'envergures ont été réalisés : les bureaux du Gouvernement Général (1930), le musée des Beaux-Arts (1930), la Maison de l'Agriculture (1933), l'Hôtel de Ville (1935), la Maison des Étudiants (1935), le Foyer Civique (1935), l'esplanade du Forum et le boulevard Laferrière (1935) ; *"la ville qui recevra l'équipement, l'allure esthétique d'une capitale,[..] qui saura réserver sur un plan urbanistique grandiose les monuments d'une capitale, c'est-à-dire du*

[39] Cf. "L'urbanisme à Alger", in *Alger-Revue municipale,* mars 1949, p.20.
[40] G. ESQUER, *Alger et sa région,* Paris, Arthaud, 1957, p.18.
[41] DRIS Nassima, *La Ville mouvementée*, *op.cit.* p.88.

*point de vue de la direction du pays : gouvernement général, futurs parlements ou ministères ; du point de vue éducation : les grandes facultés, les grandes universités ; du point de vue des Beaux-Arts les grands musées, les conservatoires de musique, le grand théâtre, le grand cinéma, etc. du point de vue sport, le grand stade destiné aux manifestations grandioses, les stades annexes : tennis, cyclisme, sports... les autodromes"*[42].

Ces réalisations confortaient le quartier de la marine dans son rôle central, tout en consacrant le boulevard Laferrière (actuel boulevard Khemisti) comme un des axes de la ville, *"l'axe central du plan est celui-là même que le développement de la capitale, du côté de Bâb-el-Oued et de Mustapha, a substitué à la vieille place du Gouvernement : le boulevard Laferrière prolongé en hauteur par le nouveau boulevard Maréchal Foch. La plaque tournante du réseau est là"*[43], tout en concentrant les principales activités administratives et commerciales entre les quartiers d'Isly et Michelet.

En plus des effets de la spéculation foncière, l'évolution du centre d'Alger à cette époque obéissait à une idéologie coloniale consacrant l'inégalité des droits et favorisant une ségrégation spatiale de la population : les autochtones autour de la Casbah et dans des bidonvilles aux limites immédiate de la ville –à l'instar du bidonville de Mahieddine à côté du Champ de Manœuvres -, la population européenne aisée dans les nouveaux quartiers du centre, tandis que la classe ouvrière des colons occupait les quartiers de Bâb-El-Oued, de Belcourt et une partie du quartier de la marine. Le souci de monumentalité marquera la première phase d'urbanisation de la ville avant de céder face à la tendance fonctionnaliste consacrée par la charte d'Athènes et portée par de grandes figures de l'architecture et de l'urbanisme.

[42] M. ROTIVAL, *"Contribution à l'aménagement de l'Alger futur*", in *Chantiers*, n° 3, mars 1933, Alger, p.42.
[43] LESPES René, *Alger, étude de géographie*, op.cit.p.345.

### C- L’évolution de la règlementation urbaine:

Pendant la période post haussmannienne, l'uniformité programmée et codifiée sous le Second Empire est plus subie qu’acclamée par les architectes, elle commence à être considérée comme un obstacle à la création architecturale, artistique et à l’embellissement de la ville.

Dans ce contexte, la deuxième moitié du 19ème siècle connait une révolution au niveau des gabarits et des façades des immeubles, essentiellement grâce aux différentes révisions des règlements d’urbanisme ; « *Depuis l'ordonnance de 1823 interdisant toute construction en encorbellement»*[44], les façades étaient soumises à une règlementation stricte qui tendait plus à les uniformiser.

Révisée, la règlementation urbaine a permis des hauteurs plus importantes des immeubles sur les grands boulevards et a autorisé les saillies sur les façades, en matériaux démontables en premier temps, puis en dure.

La Période entre 1882-1902 marque un changement radical dans l’aspect des immeubles que ce soit en France ou en Algérie, en fait c’est au cours de cette période que sont promulgués les décrets favorisant cette évolution. Cette évolution coïncide avec la présence de nombreux architectes dans le Grand conseil de voirie qui furent les instigateurs de ces décisions, et qui ont donné plus de liberté dans la conception des bâtiments privés.
Après 1882, avec le premier assouplissement en matière de saillies sur les façades, des dérogations pour *«caractère monumental»*[45] jusque-là réservées aux bâtiments publics, se sont vues de plus en plus accordées à des constructions à caractère privé, à Alger les dérogations et les entorses au règlement étaient encore plus tolérées qu’en métropole.

[44] *CANTELLI. Marilù, L'illusion Monumentale*, Paris, 1872-1936, Liège, Mardaga, 1991. P.20.
[45] *Ibid.*p.54.

1- Le Règlement de 1882 :

Ce règlement résulte d'un décret promulgué le 28 juillet 1884 concernant la hauteur des maisons et des combles (voir en annexe), l'un de ses principaux promoteurs est Jean-Charles Alphand, l'un des anciens collaborateurs d'Haussmann, il fait suite au décret du 22 juillet 1882 portant règlement sur les saillies permises[46].

Le décret de 1882 marque un véritable changement, en plus d'autorisé les saillies démontables, il donne la possibilité d'obtenir des dérogations pour les constructions privées.

Ce règlement autorise la construction d'oriel alors que les saillies étaient interdites depuis plusieurs siècles. Il précise que des «*constructions légères qui ne dépassent pas la saillie de ces balcons*» seront désormais permises, à la condition que ces constructions présentent toutes les garanties désirables de stabilité.

La saillie ne doit toutefois commencer qu'à l'étage noble, c'est-à-dire en général le deuxième, et elle ne peut se poursuivre au-dessus de la corniche, avec une largeur maximale de 40 cm et en matériaux démontables. Pendant cette période, les bow-windows en métal et en bois se multiplient (Figure 17).

Encore, et selon l'article n° 6 : *«L'administration pourra autoriser, après avis du conseil général des bâtiments civils et avec approbation du Ministre de l'Intérieur, des saillies exceptionnelles pour les constructions privées ayant un caractère monumental»*[47].

Ce décret qui renouvelle la proscription déjà présente dans l'ordonnance de 1823 *« interdisant toute construction en encorbellement»*[48], permet toutefois des constructions légères et démontables essentiellement en fer et verre qui sont désignées sous le terme anglophone de Bow-window ; 1896 fut l'année de consécration de cet élément architectural qui fut choisi comme thème du concours pour le prix Godeboeuf.

En 1893, une nouvelle révision a autorisé la construction de bow-windows en brique ou en pierre de taille, en fixant sa saillie à 40cm maximum et en limitant son importance au quart de

[46] MIGNOT.Claude, *Grammaire des immeubles parisiens*, Parigramme, Paris, 2004. p.120.
[47] Décret du 22-30 juillet 1882 portant règlement sur les saillies permises dans la ville de Paris, voir en annexe.
[48] CANTELLI. Marilù, L'illusion Monumentale, op.cit. p.20.

la façade, cette nouvelle possibilité permettra aux façades d'avoir une troisième dimension et dans le cas de certains immeubles la façade a pris des formes de plus en plus ondulées.

2- Le Règlement de 1884 :

Le décret paru le 23 juillet 1884 réglemente les hauteurs des maisons, des combles et des lucarnes, ce décret conserve la hauteur maximale des façades à 20 mètres, et limite celle des combles à 8,50 mètres, ce qui fait que la hauteur maximale désormais autorisée est de 28,5 mètres.
La modification qu'il apporte concerne les combles, au-dessus de la ligne de corniche, dans le but de valoriser les toitures, en leur donnant du volume par-dessus la façade. Mais les promoteurs en ont profité pour ajouter un étage supplémentaire dans le comble.

Le décret de 1884 élève légèrement le gabarit autorisé :

| **Largeur de la rue** | **Hauteur maximale de la façade** |
|---|---|
| inférieure à 7,80 m | 12 m |
| entre 7,80 m et 9,74 m | 15 m |
| entre 9,75 m et 20m | 18 m |
| supérieure à 20 m | 20 m |

Tableau 1 : Limitation des hauteurs d'immeubles (Décret 1884, voir en annexe).

Le décret du 27 juillet 1859 n'autorisait le comble en quart de cercle que *«sur les quais, boulevards, places publiques et dans les voies de 15 mètres au moins de largeur»*.
En 1884, les combles sont désormais inscrits non dans une diagonale à 45 degrés, mais dans un arc de cercle dont le rayon dépend de la largeur de la voie.
Ce nouveau règlement introduit la notion du «rayon légal» qui permet de nouvelles compositions et une grande ampleur des combles, par rapport à la règlementation précédente de 1859 et 1872.

Cette disposition permet de construire un étage supplémentaire en retrait de la façade ce qui explique les étages d'attique qu'on retrouve systématiquement dans les immeubles de rapport à Alger. Les cours intérieures sur lesquelles donnent des pièces habitées doivent avoir une superficie au moins égale à 30 m².

3- Le Règlement de 1902 :

Entre 1896 et 1902, des commissions spéciales sont instituées à la Mairie de Paris en vue de modifier des règlements de voirie sur les saillies et les hauteurs ; dans le principale souci de donner du relief aux façades parisiennes et d'améliorer leur silhouette ; A cette époque, *«artistes et hommes de goût, se plaignant du peu de variété des maisons élevées dans les voies nouvelles et de leur insignifiance décorative»*[49]. Des conseillers municipaux de la ville de Paris seront envoyés partout en Europe pour explorer des nouvelles pistes, ils seront marqués par les saillies et l'aspect pittoresque des immeubles dans des villes comme Bruxelles, Londres, et Vienne, ils recommandent par la suite l'assouplissement de la règlementation sur les saillies pour permettre la construction des bow-windows.[50]

Le règlement de voirie sur les hauteurs et saillies est promulgué dans un décret du 13 août 1902, son principal auteur est Louis Bonnier, architecte-voyer de la Ville de Paris.

En matière de gabarit, il permet de dépasser la hauteur autorisée sur rue dans certaines limites, lorsque la rue a une largeur supérieure à 20 mètres. Pareillement, au-dessus de la corniche, on peut désormais ajouter des combles s'inscrivant dans un arc d'un huitième de cercle se prolongeant par une oblique à 45°. Ce qui induit que, dans le cas d'une grande parcelle, la hauteur au centre peut donc être très élevée.
L'application de ce règlement va permettre d'introduire deux brisis successifs dans les étages de couronnement, pour s'inscrire dans le « rayon légal » ; Le premier niveau, décoré richement constituera un étage bourgeois.

[49] Louis Charles BOILEAU, «Rapport sur les travaux de la sous-commission du Comité technique», 3 mars 1898, in J.A. BOUVARD, G. JOURDAN, *Documents relatifs à la révision des décrets : 1° du 22 juillet 1882 sur les saillies permises dans la ville de Paris ; 2° du 23 juillet 1884 sur la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes dans la ville de Paris,* Paris, 1900. p.159.
[50] CANTELLI. Marilù, L'illusion Monumentale, op.cit. p.32.

En ce qui concerne les saillies, les bow-windows et divers autres types de saillies peuvent faire partie du corps du bâtiment et se poursuivre au-dessus de la corniche.

Ces dispositions sont énoncées dans la section II du décret relative à la saillie des objets inhérents au gros œuvre des bâtiments qui précise que *« La saillie du gabarit sur l'alignement est, au maximum, pour la partie supérieure de la façade, des huit centièmes de la largeur de la voie sur les voies de moins de 10 mètres de largeur, et de 60 centimètres, plus deux centièmes de la largeur de la voie, avec un maximum de 1,20 m, sur les voies de 10 mètres de largeur et au-dessus »*[51].

Le règlement de 1902 a permis aux architectes de donner plus de fantaisie aux toits et aux façades, ils ont pu ajouter des corniches et des combles aux formes les plus diverses au sommet des immeubles et des saillies sur les façades qui se prolongent au-delà de la corniche, en accord avec les conceptions esthétiques de l'époque et en particulier celles de l'art-déco et de l'art-nouveau.

De ce fait, ce règlement est venu conforter l'abandon de l'alignement uniforme des immeubles, caractéristique de l'époque Haussmannienne ; Créer la diversité et combattre la monotonie architecturale devient en lui-même un projet.

[51] Décret du 13-22 août 1902 portant règlement sur les hauteurs et les saillies des bâtiments dans la ville de Paris (Journ. off. du 22 août 1902), voir en annexe.

## II- CHAPITRE II : L'IMMEUBLE DE RAPPORT A ALGER

### A- Genèse:

L'immeuble de rapport est un immeuble abritant plusieurs logements loués par un ou plusieurs propriétaires, sa construction résulte d'une opération immobilière, il constitue un placement par le propriétaire. Ce type d'immeuble existait en France depuis le règne de Louis XVI, et a été métamorphosé avec les différents courants architecturaux. Le baron Haussmann -préfet de la Seine de 1853 à 1870- a donné un style à l'immeuble de rapport du XIXème siècle :

-En pierre de taille, avec des balcons au long du deuxième étage (bel étage), et le cinquième.

-Une toiture mansardée et percée de lucarnes correspondant aux chambres de bonnes.

-Au niveau du plan intérieur, on retrouve une enfilade des pièces principales (salon, salle à manger,…), et les pièces de services donnent sur la cour.

En cas d'implantation de l'immeuble sur une artère importante, le rez-de-chaussée est destiné à un usage commercial, ce qui n'empêchait pas dans plusieurs cas de desservir les logements présents dès le premier étage par une entrée directe sur les rues secondaires, ceci requiert une assiette en pente, ce qui explique que ce cas de figure soit commun à Alger.

Ces immeubles obéissaient à une règlementation urbaine stricte, notamment en matière de hauteurs et des saillies qui étaient interdites sur ordonnance depuis 1823[52] jusqu'en 1882[53] ou cette disposition fut révisée, ce qui donna plus de liberté dans la conception des façades de l'immeuble de rapport.

Le modèle d'immeuble Haussmannien a fait son apparition en Algérie une trentaine d'années avant qu'il soit généralisé à Paris[54] ; A Alger, la parcelle a joué un rôle prépondérant dans la configuration de l'immeuble de rapport, en lui donnant son gabarit et ses angles.

La topographie difficile du terrain à Alger nécessita une adaptation du plan type de l'immeuble de rapport, ainsi qu'une certaine liberté de l'expression architecturale, qui

[52] L'ordonnance royale du 24 décembre 1823, source : http://www.legifrance.gouv.fr.
[53] Décret du 22-30 juillet 1882, voir en annexe.
[54] PRU : l'habitat colonial algérois, op.cit. p.12.

permettait d'afficher un statut social, particulièrement dans le traitement et le raffinement de l'aspect extérieur ; De même que le « bel étage » qui désignait le deuxième niveau à caractère noble est pratiquement absent à Alger, où on observe une organisation en étage courant, à part le rez-de-chaussée commercial et l'étage d'attique en recul[55].

Depuis les années 1880, la généralisation des ascenseurs a transformé le statut des étages de couronnement qui étaient inaccessibles jusque-là, ces étages bénéficiaient d'une vue dégagée, et d'une aération et ensoleillement meilleur, les étages nobles traditionnel, favorisés autrefois par leur facilitées d'accès, subissaient les nuisances sonores de la rue et un faible ensoleillement.

## B- Tendances architecturales :

### 1- La tendance Haussmannienne et l'anti-Haussmannisme:

À l'époque d'Haussmann, une réglementation urbaine stricte était appliquée avec zèle par les agents-voyers de la Préfecture. Sous cette pression de ce qui était perçu comme une uniformisation urbaine qui durait depuis plus de vingt ans, des réactions esthétiques se sont dégagées du milieu artistique parisien, c'était les prémices de « l'anti-Haussmannisme ».

Cette tendance a eu néanmoins du mal à s'imposer sous le poids de la réglementation et de l'administration hostile à toute évolution en ce qui concerne l'aspect extérieur du bâti.

La loi de l'alignement encadrait strictement toute initiative architecturale visant à personnaliser la façade, les seuls éléments avec lesquels pouvaient composer les architectes sont : les traitements angles, l'utilisation des éléments de sculpture figurée qui permettait plus ou moins de donner un peu de relief à la façade, et l'emploi de la mosaïque décorative, notamment dans le remplissage des linteaux ou dans les allèges[56].

La première cassure dans cet encadrement stricte du bâti a été le règlement de 1882-1884[57], qui marque le premier pas dans l'abandon de l'Haussmannisme comme doctrine

[55] Ibid. pp.9-12.

[56] LOYER. François, *Paris XIXe siècle : L'immeuble et la rue*, Hazan, Paris, 1987, p.144.

[57] Voir en annexe.

architecturale et urbaine de référence. Ce changement va se répercuter sur le paysage et les façades urbaines en cette période, et reste visible actuellement, que ce soit à Paris entre les façades du I$^{er}$ arrondissement et ceux de l'Ouest du XVI$^{ème}$ arrondissement, ou bien à Alger entre la place des martyrs (ancienne place du gouvernement) et le boulevard Khemisti (ancien Laferrière). Ce recul de l'administration de la voirie a donné une véritable bouffée d'air à l'anti-Haussmannisme, la règle est devenue alors l'individualisation des immeubles et des façades dans une recherche stylistique favorisée par l'éclectisme.

La personnalisation se manifeste d'abord au niveau des ouvertures, par un changement dans les rythmes des fenêtres, ce qui permettait d'afficher la distribution intérieur, en changeant de type d'ouvertures selon la nature de la pièce, tout en respectant une certaine homogénéité de l'ensemble ; Cela va permettre l'apparition des fenêtres élargies, notamment dans les pièces de réception. On basculait de plus en plus d'un système horizontal de traitement de façade à un quadrillage marqué par les nouveaux éléments verticaux saillants.

L'apparition des bow-windows en fer et verre constituait un nouveau pas dans cette tendance, cet élément reconsidéré par l'architecture pittoresque d'inspiration néo-gothique et particulièrement par l'architecture victorienne, a été destiné dans un premier temps à être démontable, le règlement n'autorisant sur les balcons, que de structures légères et démontables, des structures généralement à supports en fonte, allèges en tôle et panneaux vitrés. La fragilité de ces éléments a fait que la majorité ont disparu avec le temps sous l'effet des dégradations et du manque d'entretien.

Le bow-window a rompu définitivement avec le système d'alignement Haussmannien, en transformant les balcons en relief et en associant verticalement plusieurs balcons dans une même saillie de façade, la décoration en verre et en mosaïque des bow-windows a permis aussi d'apporter une certaine polychromie aux façades.

La reconnaissance officielle du bow-window intervient en 1893, la réglementation limite sa saillie à 40cm maximum, ainsi que sa largeur qui ne doit pas dépasser le quart de la façade, en recommandant l'utilisation de la pierre de taille pour cet élément.

## 2- Evolution De l'éclectisme :

L'éclectisme apparaît dans les années trente du XIXème siècle au temps des querelles entre les gothiques et les classiques, il se développe après 1845 avec notamment la redécouverte du décor Louis XV et son renouveau dans la mode de l'époque.

Dans la période de transition règlementaire à la fin du XIXème siècle, l'architecture moderne n'a pas arrêté d'évoluer pour répondre aux exigences nouvelles dans le cadre de la règlementation en place, cette évolution modifia lentement la typologie des façades des immeubles de rapport pour finir par les changer complètement. Toutefois, les architectes disposaient de plus de liberté avec les proportions et dispositions de l'ensemble des éléments d'ornement sur les façades qui étaient moins règlementées que les saillies et le gabarit.

Les travées verticales prenaient de l'importance, mettant à mal le principe de quadrillage de l'architecture impériale, de plus en plus, la verticalisation des travées se trouve réaffirmée, le bandeau de corniche ne constituait plus une limite infranchissable, laissant place à des lignes verticales qui traversaient plusieurs niveaux du bâtiment.

La coordination des façades a peu à peu laissé place au caractère ostentatoire de l'architecture nouvelle, une architecture qui reflète l'origine de la commande en n'hésitant pas à afficher la richesse sur les façades, ce qui contribuait à flouer le contraste traditionnel entre l'architecture de l'habitat et celle des monuments, en mettant à mal l'alignement Haussmannien et sa coordination des élévations. Le contraste des façades étant la règle en architecture à cette époque, les échelles des éléments classiques du décor se trouve affectées ainsi que les combinaisons traditionnelles, *« Baroque décomposé en quelque sorte, l'éclectisme de la fin du XIXe siècle est souvent bien proche du maniérisme, avec lequel on pourrait le confondre… Le réalisme souvent excessif du détail sculpté ne permet pas de s'évader de sa représentation ; et la forme globale (ornement sculpté plus modénature et support) apparait comme un agglomérat accidentel d'éléments fondamentalement autonomes et facilement dissociables »*[58], ce qui induira une composition des façades avec des éléments hétérogène, superposés dans un ensemble qui se veut homogène.

[58] LOYER. *François,* Paris XIXe siècle, op.cit.p.150.

En plus des considérations économiques et sociologiques qui ont changé la nature des commandes à la fin du XIX$^{ème}$ siècle, l'évolution industrielle des techniques est aussi responsable de l'élaboration des nouveaux procédés décoratifs, c'est toute la création architecturale qui était en mutation à cette époque.

### 3- Le post-Haussmannisme :

Sociologiquement et culturellement, le début du XXe siècle constitue une continuité de la fin du siècle précédent, les nouvelles mutations architecturales et stylistiques ont été confirmées par la règlementation de 1902 qui abondait dans le même sens que son prédécesseur ; « *La lente évolution décorative de l'immeuble parisien après 1859 avait abouti, en 1893, à une modification profonde du décor des façades, par l'apparition du bow-window. Mais cette transformation ne prendra vraiment tout son sens qu'après 1902 »*[59], la véritable rupture s'opère avec la première guerre mondiale de 1914-1918.

L'anticipation du nouveau règlement de 1902 commençait dès la fin du XIXe siècle, l'architecte Louis Bernard Bonnier publiait en 1897 des croquis qui illustraient l'avenir monumental des saillies sur les façades, sous condition d'une libéralisation des règlements sur les saillies, il fait de la saillie l'élément principal de la variété monumentale pour l'embellissement des immeubles parisiens[60].

L'urbaniste Eugène Hénard et l'architecte Louis Bonnier sont les principaux instigateurs du nouveau règlement de 1902, ce texte a introduit dans la réglementation des façades les éléments plastiques caractéristiques de l'architecture de l'époque, qui tendait vers une conception en reliefs des façades.
Des illustrations de modèles de façades dans tous les styles accompagnaient le règlement de 1902, comme pour donner l'exemple et éclaircir les possibilités qu'ouvrait cette nouvelle réglementation.
Les immeubles issus du règlement de 1902 sont généralement qualifiés de post-haussmanniens, or à cette période comme dans la période Haussmannienne, les architectes-voyers ont pour mission de contrôler et d'encourager en même temps l'utilisation du modèle défini par le règlement officiel, ainsi, le style a changé mais la méthode d'application et

[59] Ibid.p.152.
[60] CANTELLI. Marilù, L'illusion Monumentale, op.cit. p.80.

l'aspiration à une homogénéité urbaine restait toujours d'actualité.

Comparé aux règlements haussmanniens de 1859 et même aux décrets de 1884, le règlement de 1902 marquait une rupture stylistique totale, en plus de consacrer la transformation de l'alignement déjà annoncée par le règlement de 1893, il a permis une grande augmentation de la volumétrie.

Même en gardant la ligne de corniche qui perduraient depuis le XVIIIe siècle et qui ont permis les raccords avec les constructions anciennes ; les nouvelles dispositions définissants le volume du comble, transforment totalement le dernier étage des immeubles de rapport : *« l'arc de cercle qui définit le volume du comble dans le règlement de 1884 (arc de cercle égal à la moitié de la largeur de la voie) se raccorde non sur une horizontale - marquant le faite du bâtiment - mais sur une oblique à 45°, aussi profonde que le bâtiment le permet »*[61], ce qui permet de gagner plusieurs niveaux sur les grandes assiettes, et change profondément la partie supérieur des immeubles de rapport.

Ces dispositions ont augmenté la hauteur maximale des immeubles de plus de 10 mètres, pour passer des 22,41 mètres maximum prévus par le règlement de 1784, à plus de 30 mètres en 1902, cette augmentation concernait exclusivement les combles, qui occupaient désormais plus du tiers de la construction.

Ces révisions de la hauteur maximale des immeubles, l'émergence d'éléments verticaux sur les façades, des saillies et des bow-windows qui cassent l'alignement haussmannien, ainsi que la tolérance dans certains cas des cours ouvertes, aboutissent à une véritable mutation des immeubles de rapport.

### 4- L'art-nouveau :

Au-delà du conflit entre rationalistes et éclectiques, l'Art nouveau est un mouvement important de cette fin de siècle, l'architecture Art Nouveau constituait un des principaux vecteurs de ce mouvement. Toutefois, la typologie architecturale de certains exemples de l'éclectisme est assez proche du style art-nouveau, ce qui permet d'inscrire ce style dans la tendance post-haussmannienne.

L'art nouveau est à l'origine un mouvement essentiellement décoratif en réaction à la domination de l'art unitaire, ce mouvement contestataire a émergé au début du XIXe siècle.

Dans la foulé du post-haussmannien, l'art-nouveau consacre l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins-vides dans la composition de la façade, en soulignant les principales lignes de composition.

[61] LOYER. *François,* Paris XIXe siècle, op.cit. pp.153-154.

L’immeuble Art Nouveau se distingue de l’immeuble académique par un caractère non-conventionnel de l'ornement qu’il soit floral ou classique, le but de cet ornement étant de cerner les grandes formes, et de marquer les lignes de ruptures entre différents plans, la façade en niveaux superposés séparés par des corniches laisse place à une affirmation de la masse globale de l’immeuble.

Cette transformation s’accompagne d’une réinterprétation de l’organisation intérieur de l’immeuble de rapport ; Les étages inférieurs, jadis qualifiées d’étages nobles subissent une dévalorisation suite à l’accessibilité des étages supérieurs avec l’arrivée des ascenseurs, ces étages sont d’autant plus valorisés par des terrasses et des jardins, souvent couvertes par des porte-à-faux que l’innovation du ciment armée permet de réaliser, en restant dans la physionomie de l’immeuble, cette nouvelle innovation a participé à la valorisation nouvelle du comble.

Les changements de la distribution intérieure des immeubles apparaissaient sur les façades par la disparition graduelle du balcon continu du deuxième étage, ce qui a atténué largement la rupture entre le rez-de-chaussée et les grands étages, cette ligne a été déplacée vers le bas pour marquer la rupture fonctionnelle entre commerces et logements.

Les bow-windows traversaient toute la longueur du bâtiment, supportés par des consoles qui accentuaient cette saillie jusqu’au niveau du sol, avec les différentes saillies et ondulations de la façade art-nouveau, ils abolissent définitivement la primauté de la ligne horizontale.

Cette éclosion de volumes sur la façade, encore exclus en 1893 par le règlement sur les bow-windows, a été encouragée par le décret de 1902, qui a permis l’apparition des toiture-dômes, résultat de la conjugaison de la saillie du bow-window et de la nouvelle règlementation sur la hauteur des combles ; Le développement considérable de la sculpture d'ornement dans l'architecture a même fini par imposer une nouvelle profession celle d'ornemaniste[62], à mi-chemin entre le sculpteur et l'architecte.

La dynamique de l’art-nouveau s’exprimait toute en masses et en ondulations, *« architecture de sculpteur plus que de dessinateur, elle doit beaucoup à la méditation du baroque ; On le voit bien à propos du bow-window : l'autorisation réglementaire de le construire en pierre, de façon permanente, n'imposait pas l'adoucissement et la "désarchitecturalisation des*

[62] « Artiste concevant une ornementation ou réalisant des ornements (notamment en architecture, sculpture, typographie) », source : Centre national des ressources textuelles et lexicales, www.cnrtl.fr.

*formes »*[63]. Cette architecture a pu s'exprimer pleinement après 1902, après la révision de la règlementation urbaine qui cherchait clairement à donner une troisième dimension aux façades et à métamorphoser les combles, tout en gardant les dispositions sur les planchers pour conserver l'homogénéité urbaine.

Tous ces changements font que pendant la période de 1890 à 1930, l'immeuble de rapport a constitué un véritable moyen d'expression de l'architecture art-nouveau que ce soit à Alger ou en métropole, avec de nombreux exemples qui font désormais partie du paysage urbain actuel, et qui tout en étant une expression du post-Haussmannisme s'intègrent assez bien dans les boulevards haussmanniens.

### 5- Le style néoclassique :

A Alger sous le Second Empire, la tradition stylistique de la métropole est respectée, l'architecture néoclassique prédomine à travers la réalisation des édifices majeurs de la ville, à l'instar du palais consulaire réalisé dans les années 1890 par l'architecte Henri Petit, ce style côtoie en effet dans la capitale tout la mouvance du renouveau, du néo-grec de la santé maritime, le néo-renaissance du théâtre impérial au néo-byzantin de Notre Dame d'Afrique.

Avec l'essoufflement de l'Art nouveau, le néoclassique revient à l'honneur, avec une sorte d'entendement entre l'académisme des beaux-arts et les principes de l'art nouveau, en reprenant gout à la rigueur architecturale sans mettre en péril l'aspect monumental des bâtiments, en remettant l'architecture classique du XVIIIe siècle à la mode.

Ce style n'échappe pas à l'introduction massive de l'ornement dans le traitement des immeubles au début du XXe siècle, ce qui fait qu'à cette époque *« l'immeuble est un monument, comparable à d'autres réalisations prestigieuses du secteur public ou privé…la construction d'habitat n'a, désormais, plus rien de vernaculaire »*[64].

### 6- L'Art-déco :

L'art-déco est un mouvement artistique général né au début de la deuxième décennie du XXe siècle, il concernait les arts décoratifs, l'architecture, le design et même la mode. Ce mouvement a sonné le retour de la ligne droite et de la symétrie après l'abondance des courbes, des ondulations et du décor végétale sous l'art nouveau.

[63] LOYER. *François,* Paris XIXe siècle, op.cit. p.245.
[64] *Ibid.* p.158.

Avec la progression des techniques de construction, l'art-déco fait les premiers pas vers une production industrielle dans le bâtiment, par la simplicité de ses formes et la récurrence de ces thèmes,

Alger n'a pas été épargné par l'émergence de ce mouvement ; en même temps qu'en occident, de nombreuses immeubles art-déco voient le jour dans les hauteurs de la ville, notamment pendant les années 1930.

Ce style associant la géométrie et le décor va connaitre un succès à Alger juste avant l'arrivée fracassante du mouvement moderne, il pouvait s'exprimer plus librement qu'en métropole de par la souplesse relative des autorités en charge de l'urbanisme dans la ville, et ce souci de recherche stylistique qui caractérisait l'architecture des immeubles de rapport dans l'algérois ; *« la ville devient un véritable laboratoire… On y teste des idées, inspirées par le souffle créatif du moment appelé -l'école d'Alger- »*[65].

Des styles comme l'Art déco et le néo-mauresque[66] ont permis au concept de l'immeuble de rapport de résister au déferlement du mouvement moderne dans les années 1930, ce qui fait qu'on peut trouver des exemples de ce type jusqu'aux années quarante et même après.

Cette brève présentation des styles architecturaux qui se sont côtoyés à Alger pendant cette époque a été centrée sur l'évolution de la typologie, de la règlementation et des technologies de construction relatives à l'immeuble de rapport, afin de mieux contextualiser la production du bow-window dans le paysage urbain Algérois.

[65] HAMMAM Nadia, *Alger, Exposition d'architectes à ciel ouvert*, essai accompagnant un reportage photo de HADJIH Bruno : http://www.brunohadjih.com/pageprincipale.php?tab=reportage&idreportage=38.
[66] Voir la dernière partie du chapitre II.

## C- Le bow-window élément déterminant de l'Evolution de la façade :

### 1- Les logiques des façades des immeubles de rapport :

L'importance de la façade dans la conception de l'immeuble de rapport est capitale, ce qui explique qu'une grande partie de la réglementation urbaine qui régissait la construction des immeubles de rapport a été consacrée aux aménagements des façades, cet intérêt est due au fait que la façade appartient autant à la ville qu'au bâtiment, « l*es immeubles sont d'abord des façades, le visible du construit, ce qui lui est donné à voir dans le continuum linéaire des rues. Paroi dressée entre le privé et le public, la façade est de fait un langage ; elle communique au-dehors la fonction du dedans, son statut social et les strates de sa mémoire*»[67]. Pendant la période qui nous concerne, le traitement des façades oscillait entre une règlementation en évolution et des styles architecturaux en pleine effervescence, ce qui donnait une grande variété de façades sur les immeubles de rapport à Alger, ces façades gardent néanmoins une certaine homogénéité dans le concept de l'immeuble de rapport.

La façade type de l'immeuble de rapport Haussmannien est en pierre de taille, avec des gros blocs appareillés sur la façade principale, la façade arrière et les murs de refends sont en moellons, les soubassements et murs mitoyens en meulières.

Le rez-de-chaussée et l'entresol sont striés de profonds refends horizontaux qui asseyent l'ensemble de l'immeuble, la transition vers l'étage supérieur est assurée par un balcon, généralement filant, posé sur des consoles simples ou plus travaillées.

Un ou deux balcons filants sont disposés sur le reste de la façade de l'immeuble, qui comprend au total quatre ou cinq étages[68].

La construction par ilots entiers, avec des règles très précises qui se répètent sur les ilots suivants, engendrent des phénomènes d'uniformisation : même hauteur de corniches et de combles, même largeur des balcons, mêmes niveaux des ouvertures et des entablements.

Dès lors, pour se distinguer, on affichait sur les façades -notamment à Alger- les signes de l'aisance ; malgré un cahier de charge très exigeant, on peut identifier les différentes catégories d'immeubles de rapport par rapport au raffinement de la décoration (les immeubles de la bourgeoisie, de la moyenne bourgeoisie et les immeubles du peuple).

[67] DESMIER Maulion.Annick, *Paris la couleur de la ville*, Ed la Villette, Paris, 2002. p.10.
[68] LABORBIERE.J.M, *reconnaitre les façades*, Ed Massin, Paris, 2006. P.88-91.

D’autre part, on peut trouver des immeubles de rapport prestigieux, avec moins d’étages, de grandes hauteurs de plafonds et des façades majestueuses qui paraissent dépouillées.

La logique haussmannienne des façades, marquées par la prédominance de la ligne horizontale, incarnée par les lignes des corniches et des balcons qui se prolongent d’immeuble en immeuble pour façonner la façade urbaine.

Sans rupture franche dans les desseins, l’immeuble de rapport se transforme petit à petit, à travers les révisions des règlements d’urbanisme et les nouvelles dispositions en matière de saillie et de hauteur, cette transformation a été favorisée par l’éclosion de nouveaux styles dans la fin du XIXe siècle à l’instar de l’éclectisme et de l’art nouveau.

Depuis la période Haussmannienne, l’architecture en France et en Algérie occupée était très réglementée, c’est donc la révision de cette réglementation à la seconde moitié du XIXe siècle qui a changé peu à peu le paysage urbain. Cette évolution a permis à d’autres styles architecturaux de s’exprimer, à l’exemple de l’éclectisme qui puise dans tous les répertoires de l’architecture depuis l’antiquité, l’art nouveau qui revient vers la courbe et les formes ondulées, le néo-mauresque qui puise dans le répertoire de l’architecture arabo-mauresque et l’art déco qui dépouille peu à peu les façades en introduction au mouvement moderne.

La dictature de la ligne horizontale, prévue par les dispositions Haussmanniennes et imposée à coup de textes réglementaires, a évolué à la fin du siècle vers une valorisation graduelle des lignes verticales de la façade, qui se sont de plus en plus affirmées sur toute la hauteur des immeubles. Ces deux plans ont cohabité avec un plan d’alignement aux deux premiers niveaux et un plan de bow-windows aux étages supérieurs, la transition entre ces deux plans de la façade étant assurée par des traitements originaux.

La libération des percements dans la façade et le retour de la saillie ont fortement favorisé cette évolution stylistique qui a permis la généralisation des bow-windows, éléments verticaux forts qui rythment les façades des immeubles de rapport de la fin XIXe et du début XXe.

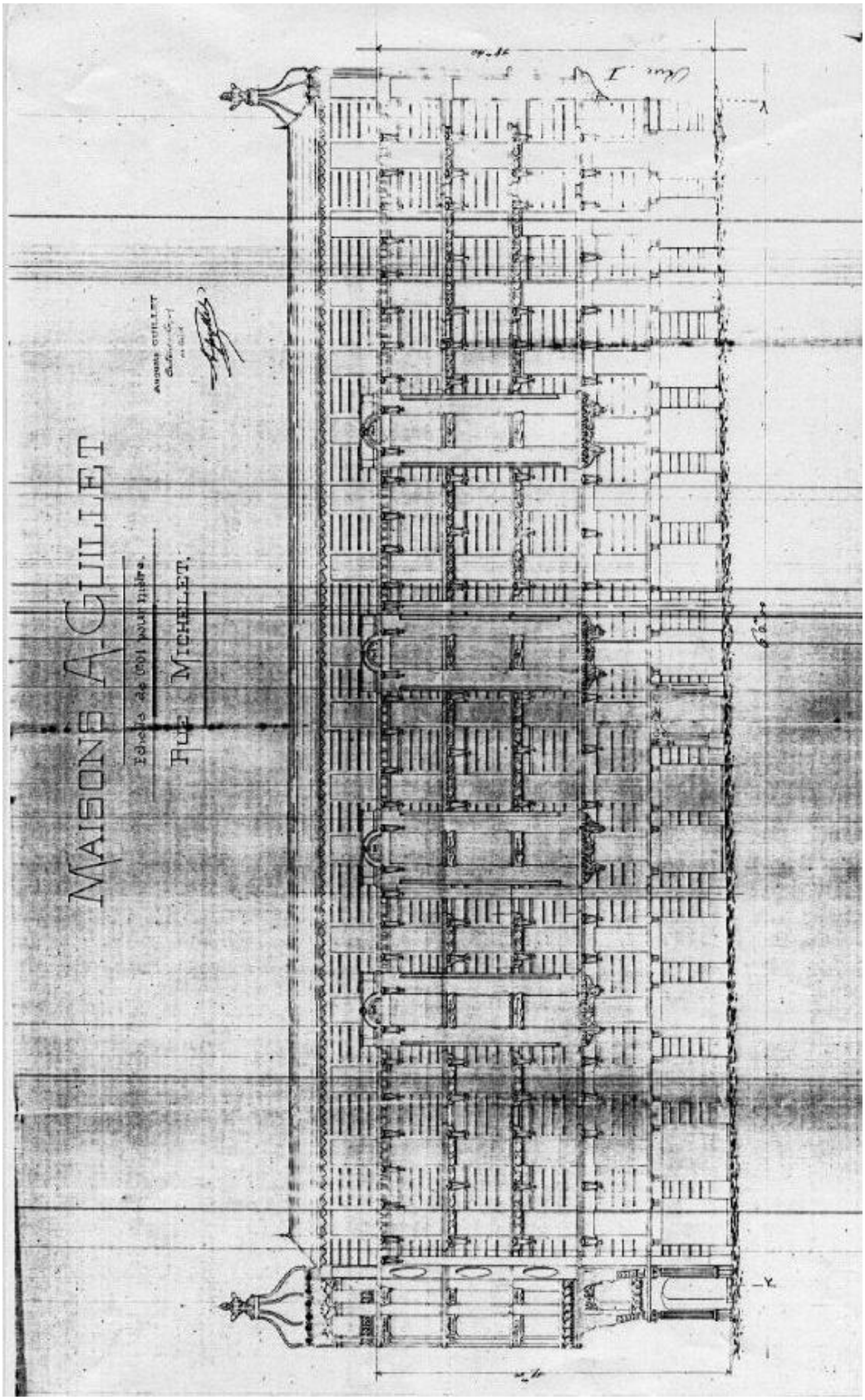


Figure 5 : Projection initiale de la façade urbaine des immeubles du 04-06 Boulevard Khémisti (ancien Bd Laferrière). Source *: PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007.

2- La révolution bow-window, et la métamorphose des immeubles de rapport parisiens :

La composition urbaine durant la période entre la fin du XIXe et le début XXe siècle recherchait plus d'effets sur la façade, une transition entre la période de l'alignement urbain à la période de l'expression de la masse architecturale.

Dans la lignée de l'anti-haussmannien, et sur les pas des décrets de 1882, 1884 et 1893, le règlement de 1902[69] a accordé une grande importance à l'animation du plan de façade ; Sans renoncer à l'alignement ni à la continuité des façades, il a contribué à casser l'aspect plane des façades, et leurs a permis de s'exprimer en trois dimensions.

L'un des enjeux de la nouvelle tolérance des saillies sur les façades a été le bow-window ; construit en matériaux démontables dans un premier temps, il ne sert que pour agrandir un peu les pièces principales ; avec une saillie maximum de 40cm, les bow-windows démontables greffés aux façades planes sont comparés à des *«bocaux informes s'étirant du bas en haut des maisons comme des cages d'ascenseurs installées sur la voie publique»*[70].

Mais l'intérêt de ce volume saillant dans la composition de la façade progresse avec l'exploration des possibilités en matière de matériaux et de polychromie, cet intérêt fait un grand pas avec l'autorisation de construire les bow-windows en dur.

Les efforts de compensation de la façade haussmannienne aboutissent dans l'élaboration du système à bow-windows, que permettait le règlement de 1902, les verticales qui traversaient plusieurs étages supprimaient définitivement les ruptures de niveaux, un effet accentué par des couronnements au-dessus des bow-windows que les nouvelles dispositions sur les combles autorisaient.

Dans cette logique *« le bow-window est fondamental : son débord assure une modulation permanente de la surface, brise l'horizontale dure des balcons continus et réintroduit l'élan vertical des formes »*[71] ; Le bow-window élément majeur de la façade, est en lui-même une combinaison d'éléments architectoniques et décoratifs, il permet à toute la façade de s'exprimer dans un ensemble homogène auquel il donne un rythme.

[69] Voir en annexe.
[70] LEON. Paul, «Maison et rues de Paris», *La revue de Paris*, juillet-août 1910. p.854.
[71] LOYER. François, Paris XIXe siècle, op.cit.p.243.

Cet encorbellement pose avant tout un problème technique, celui du porte-à-faux en maçonnerie ou en pierre qui doit être supporté par la structure ; ensuite vient le problème plastique de l'intégration de cet ensemble saillant dans le plan de la façade.

Le problème de charge relatif à cet élément se posait puisque le règlement interdisait la redescente au sol des saillies des façades ; Les consoles, les trompes et les pendentifs sont les solutions couramment adoptées pour supporter le bow-window, dans un souci aussi structurel que décoratif, là ou un appareillage de plate-bande suffisait pour supporter la charge de cet élément. La silhouette courbe de ces éléments de rattachement de la saillie au plan de la façade favorisait l'intégration du bow-window, ces courbes pouvaient descendre à même le sol en empruntant un jeu d'arcade au rez-de-chaussée.

De ce jeu, résultaient des consoles et des pendentifs hors d'échelle, ces éléments jadis utilisés comme détails dans la façade, dépassaient parfois les deux mètres de longueur, ce qui marquait encore plus l'importance donnée à la ligne verticale.

La console déjà largement utilisée sur les façades des immeubles de rapport pour supporter les balcons, a été adaptée au bow-window, en console porteuse ou console ornementale, en conservant la répétitivité déjà présente au niveau des balcons pour garder la cadence de la façade tout en affichant la profondeur de l'immeuble.

Tout cet ensemble arrivait à s'exprimer autant sur une façade courbée et ondulée chère à l'Art-nouveau, que sur une façade plane, où *« le quadrillage des percées et des niveaux sert de trame de fond, sur laquelle le jeu vivant des courbes modelées se détache et se valorise par le jeu du contraste »*[72].

[72] LOYER. François, Paris XIXe siècle, op.cit. p.253.

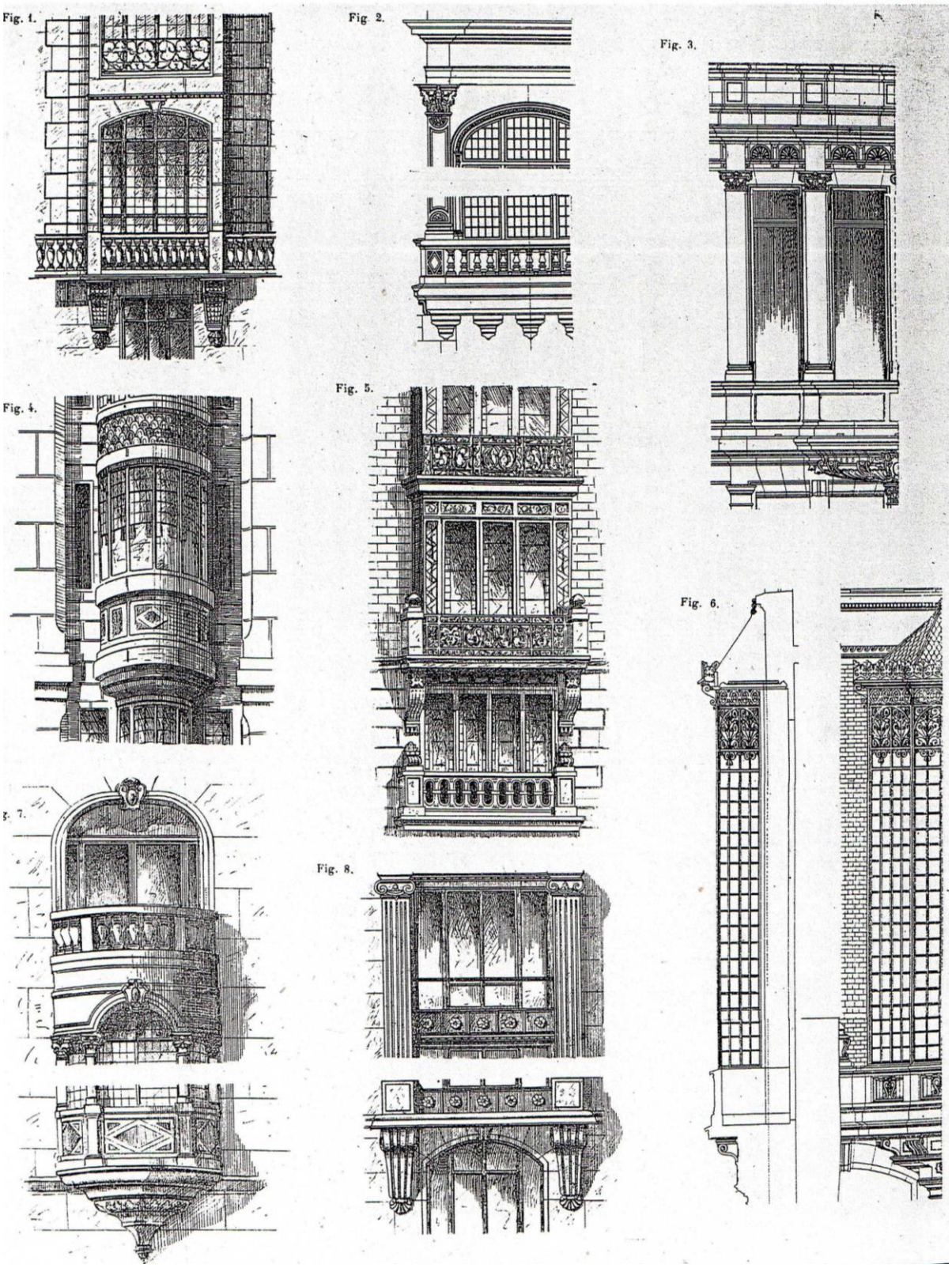


Figure 6 : Exemples de bow-windows. Paris, Bibliothèque des arts décoratifs, fonds Maciets.

3- L'exportation du modèle, le cas de Beyrouth :

Le Liban, sous le protectorat français pendant l'époque du mandat a connu une grande influence de la France sur le plan architectural et urbain, ce qui permet de faire un rapprochement avec l'influence architecturale française en Algérie et plus précisément à Alger pendant l'occupation.

C'est ainsi que, le bâtiment à bow-windows fut introduit à Beyrouth durant la seconde moitié des années vingt, avec l'expansion des bâtiments à vérandas et l'émergence du béton. Ce type d'immeubles de rapport s'est généralisé entre 1925 et 1935, période durant laquelle ont été construit un grand nombre de ces bâtiments ; *« Le bâtiment à bay-windows peut être considéré comme l'emblème de l'architecture résidentielle du mandat, de même que le bâtiment à baies centrales avec balcons fut l'œuvre de la fin de la période ottomane»*[73].

Après l'émergence du bow-window et son succès notamment à Beyrouth dans les années 1920-1930, un ralentissement significatif s'opère sur la diffusion de ce modèle dans les années quarante à la suite de la première vague de modernisme. En effet, le bow-window n'a pas su s'intégrer à l'architecture locale, contrairement aux balcons et vérandas qui ont eu plus de succès dans la durée.

L'un des principaux *arguments* du bow-window c'est d'accroitre la surface intérieure, mais même avec une surface en grande partie vitrée, cet élément architectural restait avant tout un *« élément fermé qui allait à contre-courant de la nature extravertie de l'immeuble bourgeois, cela est particulièrement vrai dans un contexte méditerranéen qui incite à vivre dehors »*[74].

A mi-chemin entre la fenêtre et le balcon, le bow-window est une réponse architecturale à un besoin d'ouverture, d'espace et d'éclairage, mais aussi aux besoins plastiques en matière de gabarit et de traitement des façades.

Utilisé à Beyrouth de façon rigide dans l'architecture bourgeoise, essentiellement en axe de la façade, le bow-window trouve plus de liberté sur les façades des immeubles modestes, en épousant leurs contours, le souci d'augmenter l'espace intérieur l'emporte dans ce type d'architecture sur le caractère esthétique et de style.

[73] SALIBA Robert, *Beyrouth. Architectures aux sources de la modernité, 1920-1940*, Parenthèses, Marseille, 2009. p.94.
[74] Ibid. p.93.

Elément majeur de la façade de l'immeuble et de la façade urbaine, le bow-window avait plusieurs arguments en sa faveur ; en permettant d'avoir plus d'espace intérieur, il pouvait s'accrocher en porte-à-faux à partir du premier niveau en libérant la chaussée ou bien de descendre jusqu'au sol quand la façade a suffisamment de recul ; *« Ces propriétés faisaient de la façade à bay-windows le type par excellence de la façade urbaine et le modèle le plus répandu, entre 1925 et 1935, dans les structures du vernaculaire courant comme du supérieur »*[75] à Beyrouth.

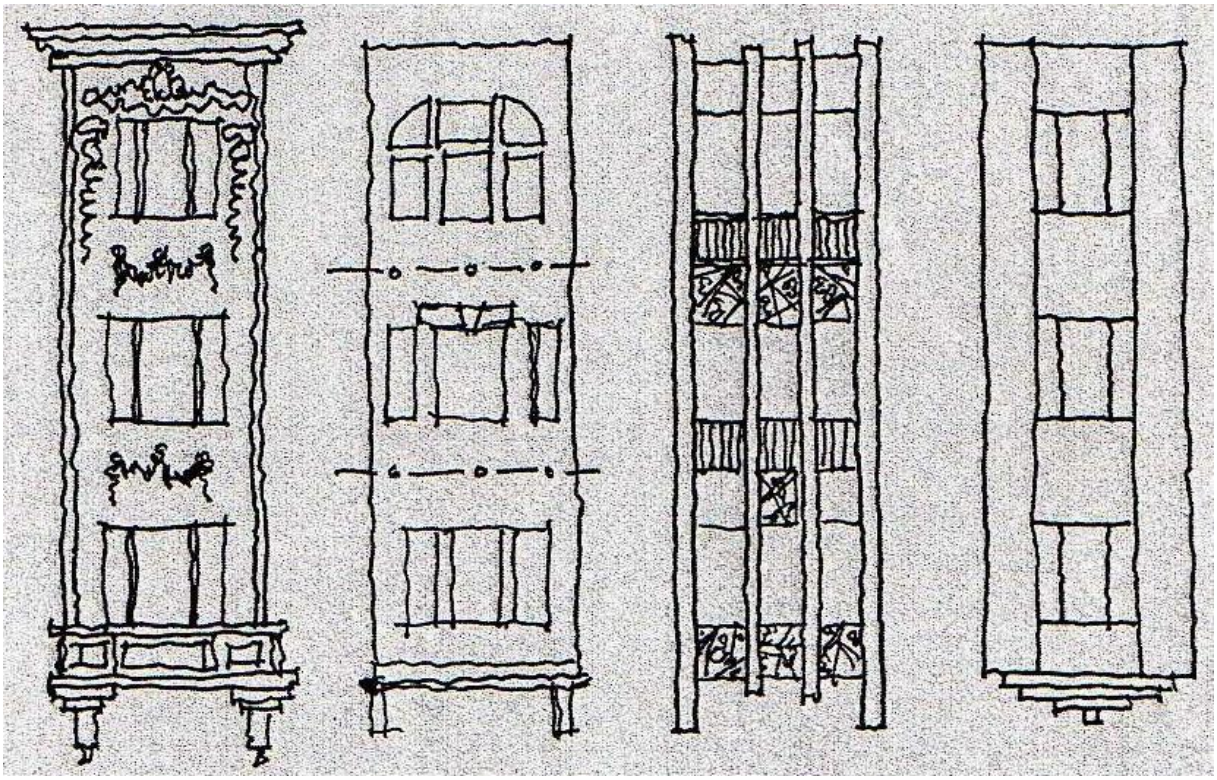

Figure 7 : Schéma générale des bow-windows à Beyrouth. Source : SALIBA Robert, *Beyrouth. Architectures aux sources de la modernité, 1920-1940*, Parenthèses, Marseille, 2009.

[75] Ibid. p.95.

## 4- Alger, les spécificités locales :

Le début de la colonisation a été une période particulièrement violente, le choc militaire a été accompagné par un choc culturel, social et économique. Tout un modèle de société avec sa culture, son architecture, et son système économique, s'est retrouvé mis à l'écart, repoussé dans les recoins de la vielle ville, pour laisser place à la nouvelle ville occidentale qui s'est installée à coup de destructions et de réaménagements.

Juste après la conquête, l'implantation de la place du gouvernement (actuelle place des martyrs) au cœur de la basse Casbah, à l'emplacement même de l'ancien centre du pouvoir ottoman, est un symbole fort de cette volonté affirmée de mettre la ville à l'heure de l'urbanisme occidental, une volonté renforcée par la certitude qu'avait l'occupant de la supériorité de son modèle urbain par rapport à l'urbanisme vernaculaire local.

Le résultat après quelques décennies de colonisation, Alger était pratiquement scindée en deux villes : l'ancienne cité, la Casbah retranchée derrière sa façade désormais coloniale sur la place du gouvernement, et la nouvelle ville qui part de la même place, avec l'aménagement du boulevard de l'impératrice, et les extensions vers le Sud.

Dans ces deux entités urbaines, vivaient pratiquement deux sociétés distinctes, les autochtones dans la Casbah gardaient plus au moins leur mode de vie, dans la limite des nouvelles contraintes règlementaires, et la nouvelle ville d'allure occidentale était destinée en premier lieu aux occupants français et aux colons de tous bords qui se sont installés en Algérie avec la politique de colonisation de peuplement.

Bien que le modèle des villes françaises ait été pratiquement importé à Alger, et que la règlementation urbaine ne différait pas de celle appliquée en France. Alger a posé à ses nouveaux aménageurs de nouveaux problèmes, qui ont donné des caractéristiques spécifiques à l'architecture et à l'aménagement de la ville. Des contraintes physiques telles que la pente et le climat à degré moindre, et des contraintes culturelles qui ont émergé un peu plus tard pour donner naissance à l'architecture néo-mauresque.

### a- La topographie du site :

Alger a été bâtie autour d'une baie, en remontant du port vers les contreforts des collines du Sahel algérois. La Casbah érigée sur le flanc Ouest des collines qui entourent la baie d'Alger s'étend sur une dénivelée de 150 mètres environs. Autour de la baie, le site plat sur la partie côtière monte brusquement dès qu'on s'éloigne de la côte.

Ce qui était un argument défensif au temps où la ville était entourée de remparts, devient un problème pour les urbanistes.

Avec les extensions du XIXe siècle, la ville s'est développée essentiellement vers le côté sud, après avoir occupé la partie côtière relativement plate, le développement s'oriente vers le Sud-Ouest pour occuper les collines du Mustapha, *« L'armée s'est accaparée 55 hectares plats et laissa les 22 hectares de mauvais terrains aux civils. C'est cet aspect, à savoir la pente qui constitue la première singularité locale »*[76].

Au cœur d'Alger, dans les alentours de la place du gouvernement, la pente de plus de 18m a été rattrapé par le front de mer en arcades du boulevard de l'impératrice ; Un peu plus haut, sur la partie à fortes pentes de la ville, les flancs des collines ont été majoritairement occupés par de l'habitat, en forme d'immeubles de rapport. L'implantation en ilot de ce type d'immeuble, l'aménagement des routes sur les tracées des rivières et des ravins, ainsi que la politique de zoning urbain ont façonné le paysage urbain de l'Algérois dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Les exemples d'immeubles de rapport qui épousent la pente du terrain commençaient à apparaitre dès l'occupation des premières déclivités, la différence de hauteur a été souvent rattrapée par un jeu de niveaux, qui permettait d'avoir un accès au rez-de-chaussée, ainsi qu'un deuxième accès souvent sur l'autre coté au niveau de l'entresol. Dans ces cas de figures, le traitement des angles donnait naissance à des formes architecturales particulièrement intéressantes, comme c'est le cas de l'immeuble du 02 rue Ali Boumendjel (Figure 26).

Avec l'aménagement du boulevard Laferrière, on a *« un exemple d'investissement de la pente par la succession d'espaces épousant le relief existant jusqu'à son aboutissement l'esplanade du forum »*[77].

De cette adaptation à la forte pente algéroise de l'immeuble de rapport haussmannien et post-haussmannien, né un modèle d'immeuble de rapport avec des caractéristiques spécifiques liées aux procédés et aux techniques utilisés pour rattraper la pente.

b- Le facteur climatique :

Alger est située aux limites subtropicales des latitudes moyennes, une zone caractérisé par le climat Méditerranéen, un climat avec des hivers pluvieux et doux, et des étés chauds et secs ; La ville fait partie de la zone la plus humide d'Algérie, avec des précipitations annuelles variant entre 400 et 1 000 mm d'eau.

[76] ROUANI.Khedidja dans : PRU : L'habitat colonial algérois, op.cit.p.251.
[77] Ibid.

La situation de la ville entre les régions tempérées et celles désertiques et la présence de la chaîne montagneuse de l'Atlas Tellien sur son flanc sud et de la mer méditerranée au nord, confèrent à la ville un climat clément et doux pratiquement à longueur d'année. La chaine de l'Atlas Tellien au Sud atténue l'impact des sirocos qui montent du Sahara, et la mer méditerranéenne dont les eaux restent plus aux moins chaudes toute l'année régule le climat sur la cote.

La température moyenne est de 17.4 °C sur l'ensemble de l'année, 25 °C pendant la saison estivale et 11 ° au cours de la saison hivernale[78].

| La ville d'Alger | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | Annuelle |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Températures moyennes en °c | 11.2 | 11.9 | 12.8 | 14.7 | 17.7 | 21.3 | 24.6 | 25.2 | 23.2 | 19.4 | 15.2 | 12.1 | 17.4 |
| Températures moyennes maximales en °c | 16.5 | 17.3 | 18.5 | 20.4 | 23.5 | 27.0 | 30.6 | 31.2 | 29.2 | 25.1 | 20.7 | 17.2 | 23.1 |
| Températures moyennes minimales en °c | 5.9 | 6.4 | 7.0 | 9.0 | 12.0 | 15.6 | 18.5 | 19.1 | 17.1 | 13.7 | 9.6 | 7.0 | 11.7 |

Tableau 2 : Températures moyennes à Alger. Source : Informations récoltées le 20/11/2012 sur le site de l'office nationale de la météorologie : http://www.meteo.dz.

Malgré la douceur du climat méditerranéen, il reste toutefois plus chaud en comparaison à des villes européennes comme Paris, ce qui pose le problème de l'exportation des modèles architecturales et urbains occidentales à Alger ; Les grandes ouvertures et les bow-windows totalement vitrée qu'on peut apercevoir à Paris ne présenteraient pas que des avantages dans une ville comme Alger. Ceci ne peut pas être étranger au constat fait à Alger, où on remarque la dominance du modèle de bow-window avec un corps de maçonnerie conséquent et des ouvertures modérées, souvent protégées par des persiennes en bois, on remarque aussi la quasi absence des bow-windows en baies vitrées traversant plusieurs étage qu'on peut voir en Europe.

c- L'aspect culturel et sociétal :

La rupture urbaine à Alger pendant la période coloniale résultait d'une ségrégation sociale à large échelle, cette rupture divisait la ville en confinant chaque groupe ethnique dans un territoire. Mais c'est la domination d'une communauté sur les autres qui a le plus marqué cette hétérogénéité sociale, culturelle et économique.

[78] http://www.meteo.dz et http://www.el-mouradia.dz/francais/algerie/geographie , consultés le 20/11/2012.

Cette domination de la communauté occidentale était bien réelle à Alger même d'un point démographique, jusqu'en 1926, la population européenne était dominante dans la ville d'Alger, 80% d'Européens en 1866, 73% en 1926, les musulmans représentaient une minorité dans la ville, jusqu'en 1954 où la balance s'équilibra avec 49% d'habitants musulmans[79]. En 1930 encore R.Lèspes affirmait : *« Alger conserve bien encore, et conservera longtemps son caractère de ville plus ou moins compartimentée au point de vue ethnique »*[80].

| Années | Population totale | "Européens" | "Musulmans" |
|---|---|---|---|
| 1866 | 64 809 | 51 977 | 12 832 |
| 1886 | 103 034 | 80 811<br>+55% | 22 223<br>+74% |
| 1906 | 174 295 | 134 489<br>+ 66% | 39 806<br>+ 79% |
| 1926 | 266 268 | 193 232<br>+ 44% | 73 036<br>+ 84% |
| 1948 | 473 261 | 247 722<br>+ 28% | 225 539<br>+ 178% |
| 1954 | 570 086 | 276 621<br>+ 12% | 293 465<br>+ 45% |

Tableau 3 : Accroissement de la population de l'agglomération algéroise de 1866 à 1954. Source : R. et C. Descloitres et J.C. Reverdy, L'Algérie des bidonvilles, Paris : Mouton, 1961.

Les deux grands groupes ethniques à Alger étaient : les "Européens" et les "musulmans ou arabes", chaque groupe avait sa place dans la société, dans la ville et dans l'espace urbain ; Les européens, français et bourgeois fréquentaient les terrasses de café, les magasins, les promenades de l'axe de la Grande Poste au haut de la rue Michelet , la mixité sociale était strictement inexistante, avec ce qu'on traitait vulgairement *« de "sales arabes", de "sales juifs", de "sales espagnols", de "sales maltais", etc. Le mot "sale" désignant toutes les différences qui pouvaient se révéler contaminants »*[81]. Dans cette partie de la ville, les femmes de ménages, les balayeurs ou les porteurs étaient les seuls 'indigènes' tolérés.

[79] R. DESCLOITRES, C. DESCLOITRES et J. C. REVERDY, *L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité*, Paris, Mouton & Co/ La Haye, 1961. P.80.
[80] LESPES. R, *Alger. Étude...*, op.cit.p.587.
[81] Selon des anciens pieds noirs interviewés par DRIS Nassima dans : La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger, Harmattan, 2002.p.108.

Cette cohabitation, ségrégationniste entre la bourgeoisie européenne, la classe ouvrière dans les quartiers populaires de Belcourt et de Bab-el-Oued, et les musulmans installés dans la Casbah ou les bidonvilles aux portes de la ville[82], donnait plusieurs facettes à la ville d'Alger pendant la même époque. Jacques Berque décrit *« Le va-et-vient sur les places, l'occupation de la rue, la figuration dans cette sorte de paseo que les jeunes d'Alger, semblables à ceux d'autres villes méditerranéennes, pratiquent dès la tombée du jour au long de la "belle rue" : étalage d'une adolescence belle et avide, pointe de l'activité commerçante, exercice de citadinité. Or, loin de la foule élégante, des magasins bien pourvus, des quartiers illuminés, circulent d'autres foules, infiniment plus amples, dans des quartiers infiniment moins clairs. Jusque derrière les collines, aux replis des ravins, à toutes les failles de la bâtisse communale, s'est massée, depuis une vingtaine d'année, une vie puissante et misérable... l'Alger des bidonvilles, attentat topographique et menace sociale contre un certain ordre urbain »*[83].

Cette dualité de la société a engendré ce que le professeur Larbi ICHEBOUDENE qualifia de *« ville double » ;* de telle sorte que *« "la ville double" mène une "double vie", d'un côté la société dominante et de l'autre la société asservie et effacée »*[84]. Cette ville double est particulièrement bien décrite dans l'ouvrage "L'Algérie des bidonvilles", le constat est que *« L'Alger européen occupe le cœur de la ville moderne, dont il détient tous les centres vitaux (….) Sur lui se plaque l'Alger musulman, scindé en deux masses réparties aux ailes de la ville européenne.»*[85] ; Ce qui suppose l'existence à cette époque au sein de la même ville, de deux cultures et deux modes de vie totalement différents (Figure 8 ).

De cette analyse, on peut déduire que le secteur qui concentre une grande majorité des immeubles de rapport construits entre la deuxième moitié du XIXe et les premières décennies du XXe siècle, a été réservé à la bourgeoisie européenne de la ville, qui y vivait pratiquement isolée de la communauté musulmane. Cette ségrégation sociale fait que les critères de l'urbanisme et de l'habitat répondaient à un mode de vie quasiment occidental, mais marqué par un aspect ostentatoire et un affichage des richesses sur les façades des immeubles qu'on ne trouve pas en métropole.

[82] Les quartiers "musulmans" qui ceinturent la ville sont : au nord, la Basse et Haute Casbah et le Climat de France, au sud, El Aguiba et Clos Salambier et à proximité immédiate du centre moderne, le bidonville de Mahieddine, cité dans : DRIS Nassima dans : La Ville mouvementée.*op.cit*. p.108.
[83] Préface de J.BERQUE dans : *L'Algérie des bidonvilles, op.cit.*
[84] ICHEBOUDENE.L, Cf. *Alger, histoire et capitale de destin national,* Éditions Casbah, Alger, 1997.p.203.
[85] R. DESCLOITRES, C. DESCLOITRES et J. C. REVERDY, *L'Algérie des bidonvilles, op.cit.*pp.40-42.

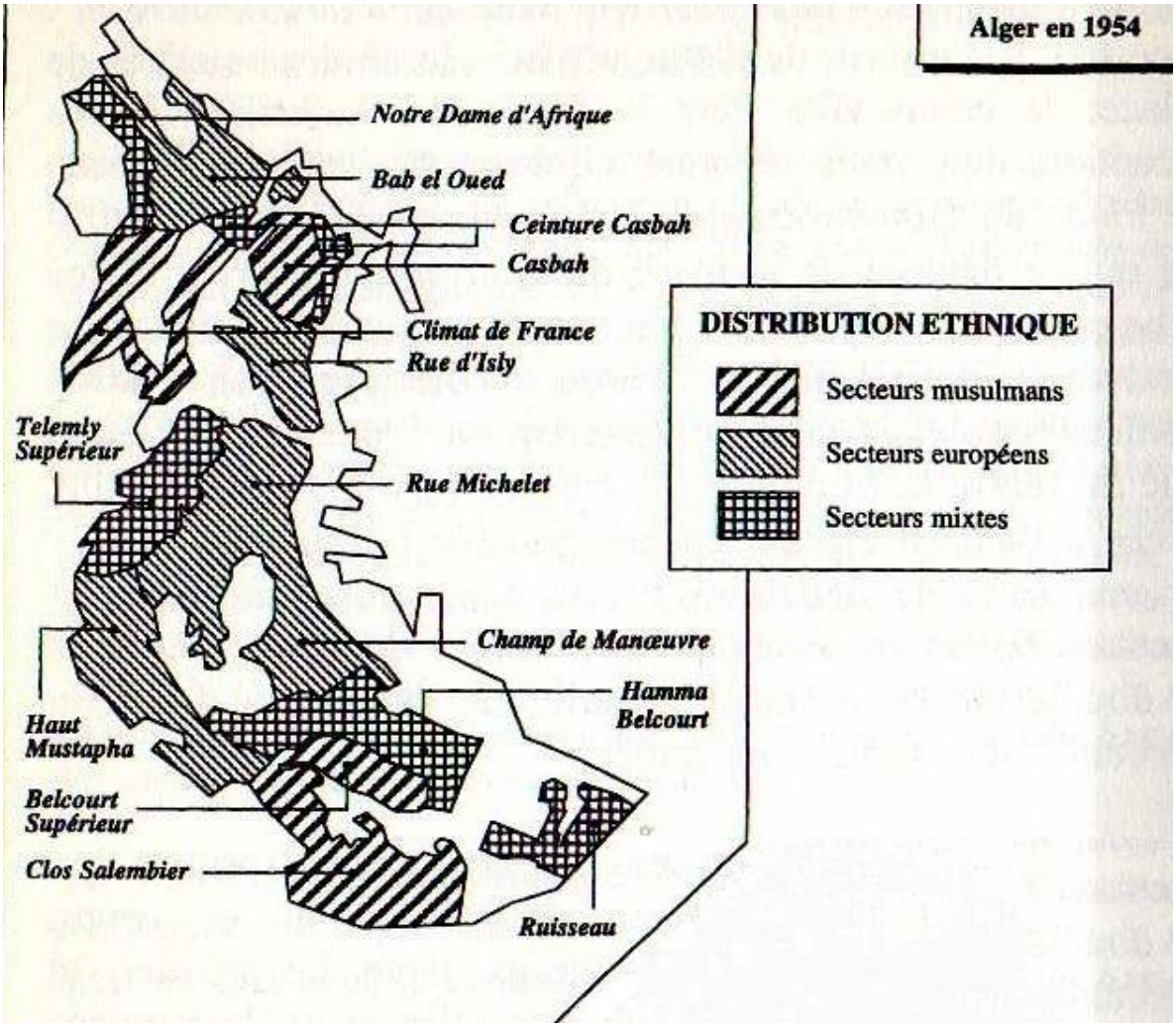


Figure 8 : Distribution spatio-ethnique à Alger en 1954. Source : Dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Harmattan, 2002.

d- Le Néo–Mauresque:

Au contact de deux cultures, la production architecturale est un indicateur important du niveau des échanges culturels, l'intensité des échanges peut même aboutir à la naissance d'un nouveau style architectural comme ce fut le cas en Algérie au XIX$^{ème}$-XX$^{ème}$ siècle avec l'avènement du style néo-mauresque, un nouveau style architectural mélant des références stylistiques européennes, mauresques et orientales.

Le style néo-mauresque constitue l'aboutissement d'un long processus d'échange, depuis les explorations architecturales et archéologiques qui ont accompagné l'armée française pendant la conquête, à la phase d'appropriation de la culture locale avec les premières politiques de protection du patrimoine, et enfin l'intégration des références de cette culture dans la composition des nouveaux projets architecturaux[86]. Le développement de cette architecture a été favorisé par les études sur la culture islamique entreprises par la communauté scientifique, et par les activités des mouvements associatifs tel le Comité du Vieil Alger qui a œuvré pour la protection du patrimoine local ; ainsi la naissance de ce style architectural peut être attribuée en partie aux soucis de préservations du patrimoine local qui ont succédé aux démolitions pendant les premières décennies de la colonisation.

Effectivement, après une période de destructions et de marginalisation de l'architecture, de l'urbanisme et de la culture locale en général, la population et les intellectuels en première ligne, ont pris conscience de la valeur du patrimoine local, et commençaient à appeler pour un respect de l'architecture autochtone notamment à travers le Comité du vieil Alger d'Henri Klein qui a publié plusieurs articles de sensibilisation sur la valeur et l'état chaotique du patrimoine architectural algérois. En militant pour la conservation et la protection du patrimoine architectural de l'ancien Alger, le Comité se met de plus en plus à promouvoir le néo-mauresque, le nouveau style architectural célébrant les formes de cette architecture.

Ce mouvement a pris de l'élan avec la nomination de Charles Célestin Jonnart comme gouverneur général de l'Algérie en 1903, le néo-mauresque sera désormais à cette époque le style d'Etat ; Un style *« qui réconcilie le passé et le présent, l'Orient et l'Occident, et puise dans les formes esthétiques les plus représentatives de l'art mauresque »*[87].

[86] OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine*, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004. Chapitre I.

[87] COHEN.J.L, KANOUN.Y, OULEBSIR.N, *Alger - Paysage urbain et architectures, op.cit.* p.106.

L'intégration des références locales dans la production architecturale n'a pas été spontanée, l'utilisation des éléments architectoniques et de l'ornementation à caractère arabo-mauresque s'est faite progressivement jusqu'à aboutir à un nouveau style architectural bien-défini avec ses règles et ses standards.

Avec la fin du XIXe siècle, de nouveaux éléments architecturaux apparaissent dans les édifices à Alger, des éléments qui renvoient à des minarets, des coupoles, des arcs brisés, polylobés ou outrepassés, des décors de stuc et des zelliges...etc ; Assemblés dans un premier temps de manière fantaisiste et décontextualisée, avec des références issues aussi bien du Maghreb et de l'Andalousie que du Moyen-Orient.

L'avènement de cette architecture hybride est fortement lié au contexte politique de sa production. En 1844 le Maréchal Soult écrit au gouverneur général d'Algérie : *« On trouverait assurément dans les chefs d'œuvre des maures d'Espagne et dans les quelques édifices existant dans le Nord de l'Afrique, des modèles à imiter »*[88]. Dans ce contexte, l'apparition du style Néo-Mauresque et son adoption par le pouvoir en place comme style de l'administration au début du XX$^{ème}$ siècle, permet l'affirmation d'une nouvelle culture Algérienne et revendique une certaine autonomie par rapport à la métropole. Certain voyait même dans ce nouveau usage de références vernaculaires en architecture dans les colonies, une entreprise de légitimation politique[89].

L'essor du néo-mauresque intervient au début du XXe siècle à Alger avec l'officialisation de cette architecture suite à la promulgation de circulaires de Célestin Jonnart qui recommandent de donner un *« cachet artistique s'inspirant du style néo-mauresque [aux édifices scolaires (1904), puis à l'ensemble des bâtiments publics (1916) ], un style en harmonie avec les monuments laissés dans la colonie par la civilisation arabe, et avec les ouvrages légers et gracieux qu'ont inspiré en Algérie les souvenirs de l'art byzantin »*[90]. Cette officialisation d'un style architectural propre à l'Algérie intervenait dans une période de quête d'une identité politique et culturelle propre à la colonie pour se démarquer de plus en plus de la métropole.

---

[88] Lettre n°1481 du Maréchal Soult, Ministère de la Guerre au général Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, 30 août 1844, citée par Burth-Levetto Stéphanie, « Le service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872). Entre discours et réalité », Bruant Catherine, Leprun Sylviane, Volait Mercedes resp., " Figures de l'Orientalisme en architecture", Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, n° spécial : 73-74, Edisud, 1994. P.144.

[89] Kenzari Béchir, *« The architects of the « Perchoir » and the Modernism of Postwar Reconstruction in Tunisia »*, Journal of Architectural Education, 2006, p.77.

[90] OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine*, op.cit. p.252.

Après avoir emprunté quelques éléments de l'architecture mauresque pendant la période de l'éclectisme architectural, des bâtiments sont conçus et érigé complètement dans ce style, *«C'est l'avènement du style néo-mauresque officiel. Cette architecture connaîtra à partir de 1900 une période faste de trois décennies caractérisée par un certain épanouissement dans le paysage urbain algérois»*[91], un style qui reste toutefois selon ses détracteurs purement esthétique et formaliste qui tend plutôt à produire des pastiches de l'architecture arabo-mauresque.

En effet, cette nouvelle tendance n'a pas fait l'unanimité au sein des architectes de la ville, certains ont critiqué ce nouveau style, comme Georges Guiauchain qui prônaient plutôt une recherche sur *« la philosophie des arts musulmans »*, Guiauchain se montre particulièrement critique envers ce nouveau style en arguant que *« Ce n'est pas en juxtaposant des motifs tous faits qu'on peut prétendre créer un ensemble harmonieux. Ces motifs tous faits, chers aux esprits paresseux sont néfastes, car ils conduisent fatalement à des pastiches honteux, à des architectures de café-concert »*[92]. En faisant référence à l'emploi de décors de l'architecture vernaculaire, dans les nouveaux édifices construit au début du siècle, à l'instar de la Dépêche algérienne achevée en 1906 et construite par l'architecte Henri Petit, et la Grande poste construite en 1910, œuvre de Jules Voinot et Marius Tondoire.

Architectures de l'administration au début du XXe siècle, le néo-mauresque ne se limite pas à l'architecture monumentale et s'étend vers l'habitat. Ainsi on remarque à Alger plusieurs exemples d'immeubles de rapport de style néo-mauresque, à l'instar de l'immeuble du 30A rue Hassiba Ben Bouali (Figure 10), du 124 rue Didouche Mourad, le 05 rue Lieutenant Salah Bou Haratt, 15 rue Mustapha Sayed El Ouali -ancienne rue Claude Debussy- (Figure 9)et le 89, 97 et 101 rue Mohamed V. En plus de ces exemples *« On peut noter aussi l'intégration dans les immeubles de rapport de style français d'éléments de référence, souvent au niveau du cliché ou de l'archétype: portes, arcs outrepassés, boiseries de balcons, encorbellements, encadrement de céramique, etc. On en trouve dans toute la ville, mais surtout dans les zones de tourisme du début du siècle : haut de la rue Debussy et du boulevard Mohamed V »*[93].

[91] SEMAR Kamel : *« Contribution à la connaissance de l'architecture néo-mauresque à Alger : cas de la grande poste »*, EPAU, Alger, mars 2004, cité par ROUANI Khedidja dans le PRU : L'habitat colonial algérois, op.cit.p.254.

[92]OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine*, op.cit. p.333.

[93] SEMAR Kamel : *« Contribution…, op.cit.* Cité par ROUANI Khedidja dans le PRU : L'habitat colonial algérois, op.cit.p.255.

La néo-mauresque, appelée communément « le style Jonnart[94] » domine l'architecture monumentale à Alger jusque dans les années 1930 ; Néanmoins, cette tendance portée également par les courants favorables à ce retour à l'orientalisme, s'est prolongée même après cette période.

L'assouplissement de la réglementation relative aux saillies et hauteurs des immeubles à la fin du XIXe siècle a permis à l'architecture néo-mauresque de s'exprimer en volumétrie sur les façades des immeubles de rapport, à travers des saillies qui imitaient les encorbellements de la Casbah, des tours qui ressemblaient à des minarets et quelques exemples de coupoles orientales qui couronnaient les bow-windows, eux même traités dans le même style avec des arcs cintrés ou brisés et des petites meurtrières sur les côtés.

Ce style architectural omniprésent à Alger, est toujours sources d'amalgames et de confusions que ce soit pour le public non-averti qui trouve des difficultés à associer ce styles à une période historique précise ou pour les spécialistes et initiés qui se partagent entre défenseurs d'un style découlant de la culture local et détracteurs d'une architecture hybride, mélange d'influences diverses.

[94]gouverneur général de l'Algérie de 1903 à 1911.

Figure 9 : Immeuble du 15 rue Mustapha Sayed El Ouali -ancienne rue Claude Debussy-, Photo prise par l'auteur Mars 2011.

Figure 10 : Immeuble du 30A rue Hassiba Ben Bouali -ancienne rue -, Photo prise par l'auteur Aout 2010.

## III- CHAPITRE III : LE BOW-WINDOW DANS L'IMMEUBLE DE RAPPORT ALGEROIS

### A- Définitions:

Le bow-window fait référence à une fenêtre en saillie sur une façade, terme anglophone composé de bow : arc, cintre et de window : fenêtre, se prononce [bowindo].

Oriel en bon français, bay-window ou bow-window par anglicisme, ce mot désigne une fenêtre en encorbellement faisant saillie sur un mur de façade et formant ainsi une loggia s'ajoutant à la pièce, notamment en Alsace, en Suisse et dans les pays du Nord[95].
Ces trois termes qui sont des synonymes dans la langue française, désignent pour les anglo-saxons trois encorbellements différents :

- Le bay-window, que l'on peut traduire par « baie vitrée avancée », désignant une avancée au niveau du sol de la pièce qu'il agrandit et dont la surface est un carré ou un polygone, c'est une *« une baie en saillie avec fenêtrage, soutenue par des consoles ou en encorbellement, en projection par rapport à la façade d'un bâtiment. Elle se prolonge en général jusqu'au sol quand l'immeuble est situé en retrait de la rue »*[96].

- Le bow-window, littéralement « fenêtre en arc » désignant une avancée dont le niveau du sol est au même niveau que celui de la pièce qu'il agrandit mais dont la surface est un arc de cercle. Assez rare en définitive car l'arc de cercle est souvent remplacé par des côtés plats de polygones.

- Enfin, l'oriel-window, que l'on peut traduire par « fenêtre en rideau » désigne une avancée avec un niveau de sol plus haut que celui de la pièce qu'il agrandit. Ce modèle aussi est assez rare car le plus souvent, l'oriel prolonge le niveau du sol de la pièce qu'il vient agrandir. Au sens strict, le terme "oriel" fait référence à ce type d'oriel[97].

#### 1- Origines :

Les encorbellements dans le décor urbain, sont des éléments architecturaux en saillie des façades, à l'exemple des échauguettes, avant-corps, corniches, balcons, oriels…etc.
Le bow-window, formule d'origine anglaise, apparaît vers la fin du XIXe siècle comme un capteur de soleil et de chaleur dans le climat humide de l'Angleterre, On retrouve des

[95] Définition du Centre National des Ressources Textuelles et lexicales : http://www.cnrtl.fr .
[96] SALIBA Robert, *Beyrouth. Architecture…, op.cit.* p.93.
[97] Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Oriel, vérifié sur : http://dictionary.cambridge.org.

exemples dans l'architecture rurale, en référence à l'architecture manoriale gothique ; il a réapparu ensuite avec l'avènement du style pittoresque. Les bow-windows sont aussi très fréquents en Espagne du Nord, superposés sur la longueur de l'immeuble, ils servaient à amplifier la température des appartements ; Utilisés dans l'architecture balnéaire pour capter le soleil au lever et au coucher ; A Arcachon en France, ils sont souvent décorés avec des vitraux pour atténuer les rayons du soleil[98].

La réappropriation du bow-window dans l'architecture immobilière s'est faite par le style balnéaire, en utilisant cet élément comme une serre, une sorte de jardin d'hiver ; Par la suite, ce sont les grands hôtels aristocratiques dits « pittoresques » qui ont introduit cet élément dans l'architecture parisienne, favorisés par l'assouplissement de la règlementation des saillies en France, les bow-windows constituaient un véritable phénomène de mode à cette époque, des cages de verre et de fer démontables dans un premier temps, leur construction en dur est tolérée dès 1893, ce qui va complètement métamorphoser les façades parisiennes.

A la fin du XIXe siècle le bow-window n'a plus d'anglais que le nom, il correspondait plus à l'oriel des pays rhénans ou, à la rigueur, des encorbellements orientaux (l'oriel de la maison turque et balkanique)[99].

L'intérêt de cet avant-corps est d'augmenter la surface intérieure, notamment des pièces principales, et d'améliorer en même temps l'éclairage et la vue de ces espaces. Il permet l'élargissement de l'ouverture de la pièce familiale, au moment où un nouveau mode de vie basé sur le naturel, du bonheur et de la lumière, est en vogue.

Cet élément architectural permet une meilleure lisibilité de la distribution intérieure sur les façades, ce qui correspondait au mouvement rationaliste de l'époque ; Décrochement significatif sur la façade, le bow-window devient un argument esthétique des différents styles architecturaux de cette période, il sera choisi comme thème du prix Godeboeuf des façades parisiennes en 1896. Pendant la même période le bow-window est largement utilisait sur les façades des immeubles de rapport à Alger.

[98] CRISTOFARO. Florence, *"Bow-window et jardins d'hivers*", Edition le Moniteur d'Architecture n°93, novembre 1998.
[99] LOYER. François, Paris XIXe siècle, op.cit. p.236.

2- Le Bow-window dans l'immeuble de rapport Algérois :

Le bow-window est une manière de mettre la fenêtre sous une forme de serre en encorbellement. Après près de trois siècles d'interdiction des saillies sur les façades, c'est le règlement de 1882 qui a autorisé pour la première fois cet encorbellement en France et en Algérie occupée.

Cet élément architectonique commençait à se répandre à la fin du 19ème siècle, il a emmené plus de fantaisie et de créativité aux façades urbaines. Dans un premier temps, en simple armature de fer et verre ou en bois orné de mosaïques, l'aspect léger des bow-windows contrastait avec la massivité du mur ; Dès 1893, ils pouvaient être construits en dur, brique et pierre de taille, ce qui a changé les façades rectilignes de l'époque.

Vers la fin du XIXe siècle, le bow-window devient un thème majeur de l'architecture coloniale en Algérie, on le trouve sur les façades des immeubles de rapport dans toutes les grandes villes (Alger, Oran, Annaba...), avec une utilisation qui obéit à plusieurs considérations (esthétique, fonctionnel...).

Limité aux trois étages principaux, entre le balcon inférieur du deuxième et le balcon supérieur de l'étage d'attique, le bow-window va se libérer peu à peu de cette contrainte héritée des dispositions haussmanniennes.

Les bow-windows cassaient la monotonie et la continuité de l'alignement des façades par leurs saillies qui se poursuivaient sur la longueur de l'immeuble, ils renforçaient et rythmaient verticalement la façade de l'immeuble de rapport ; Disposés symétriquement ou en axes de symétries, le bow-window constituait la principale travée verticale de la façade avec tous les éléments de façade qui gravitaient autour de lui.

Cette symétrie sur la façade ne se retrouve pas toujours au niveau de la disposition des pièces à l'intérieur, mais en général, le bow-window en axe de symétrie est assigné à la pièce principale de l'appartement d'un des côtés, ce qui ne permet pas une lecture exacte de la disposition des pièces au niveau de la façade. Présent aussi dans les coins des immeubles de rapport, il accentue la transition et marque les angles, surtout au niveau des ilots à angles.

L'intérêt décoratif a d'ailleurs été concentré sur cet encorbellement, en plus de ses éléments structurels (le fer, le verre, et plus tard la pierre), le bow-window accueillait des décors polychromes de vitraux, de mosaïques ou de carrelages. Le bow-window est devenu très vite incontournable dans la composition des façades des immeubles de rapport Algérois, quel que

soit le style ou la tendance des architectes, qui se surpassaient dans la recherche stylistique autant sur l'aspect même du bow-window que sur ses consoles, ses ouvertures frontales ou latérales, et les décors en soubassement qui le soutiennent.

Dans sa partie supérieure, au niveau du comble, le bow-window s'arrêtait dans un premier temps à la dalle de balcon de l'étage d'attique, en laissant monter parfois une paroi de façade par souci de continuité comme c'est le cas à l'immeuble n°44[100]. Avec l'allégement de la règlementation sur les combles, le bow-window prend plus de liberté dans sa partie supérieure – l'immeuble n°55-, et en 1902, on pouvait même construire des coupoles ou pergolas en couronnement du bow-window à l'image du bow-window au coin de l'immeuble n°45 (Figure 26).

### B- Délimitation de l'aire d'étude :

Le bow-window, élément architectonique, a fait partie des constructions de plusieurs styles architecturaux, du style Haussmannien à l'art nouveau et l'art déco, en passant par l'éclectisme et le néo-mauresque. En France comme en Algérie et particulièrement à Alger, c'est l'art déco qui permet à cet élément architectonique de s'exprimer dans toute sa splendeur.

(L'immeuble n°11, Figure 12), Les bow-windows sont construits en dur et dépassent largement le niveau de la corniche et continuent jusqu'au niveau des étages supérieurs en retrait de la façade (l'immeuble n°27, Figure 11).

La période d'apparition de l'objet d'étude 'le bow-window' étant définie précisément par les réglementations d'urbanisme de l'époque, en l'occurrence les décrets de 1882, 1884, 1902[101] et les dispositions de 1893, on peut prendre la chronologie comme critère pour déterminer l'aire de l'étude. En associant ces dates clés à l'analyse de l'urbanisation de la ville d'Alger pendant cette période, abordé dans le premier chapitre, une première délimitation s'avère possible, en éliminant déjà les zones construites avant 1882 qui représentent la casbah, la place des martyrs et ses abords.

Fixer une date limite de la disparition de cet encorbellement des façades algéroises s'avère plus problématique, puisque cette disparition n'a pas été aussi brusque et brutale que son

[100] Voir corpus en annexe.
[101] Voir en annexe.

apparition en 1882 décidée par décret ; L'émergence du modernisme dans les années 1930 et l'essoufflement de l'art-nouveau, du néo-mauresque et de l'art-nouveau, constituent les facteurs du déclin du bow-window.

Bien que le mouvement moderne ait été lancé depuis les années 1920, et que des protestations de ces protagonistes du style néo-mauresque s'élèvent dès le milieu de ces années, il semble plus judicieux de prendre une date butoir ultérieure pour la délimitation pour contenir les dernières expressions du bow-window sous les différents styles architecturaux du début du XXe siècle.

Par rapport à ces considérations, la période d'études déterminée s'étend de 1882 à 1939, année de déclenchement de la deuxième guerre mondiale et véritable rupture du point de vue de l'urbanisme et de l'architecture mondial, après laquelle le modernisme s'est imposé comme le style mondial de référence. Le travail d'analyse cible tous les immeubles de rapport dans le périmètre d'étude, délimité par rapport aux dates, au développement urbain de la ville et à l'observation et le constat de la présence de l'objet d'étude sur le terrain, ce qui correspond aux communes d'Alger-centre et du Mustapha Inferieur et supérieur, de par l'homogénéité de ce tissu qui contraste avec la nature ouvrières des quartiers de Belcourt et de Bâb el Oued.

Cette délimitation est schématisée la carte du périmètre d'étude (Figure 13) est a servi à l'entame du travail de relevé et d'inventaire, dans un premier temps sur les deux axes structurants de Hassiba ben Bouali et Larbi ben Mhidi afin d'élaborer la fiche d'enquête définitive, et étendre par la suite l'enquête à tout le périmètre d'étude.

Cette délimitation représente l'aire générale à couvrir par le travail d'inventaire, mais n'impose en aucun cas une frontière précise, les limites seront définies au cours de l'enquête sur terrain en fonction du constat ou non de la présence de l'objet d'étude.

Figure 11 : L'immeuble 06 rue Larbi Ben Mhidi - Photo personnel aout 2010.

Figure 12 : L'immeuble 02 rue Mohamed Belouizdad. -Photo personnel aout 2010.

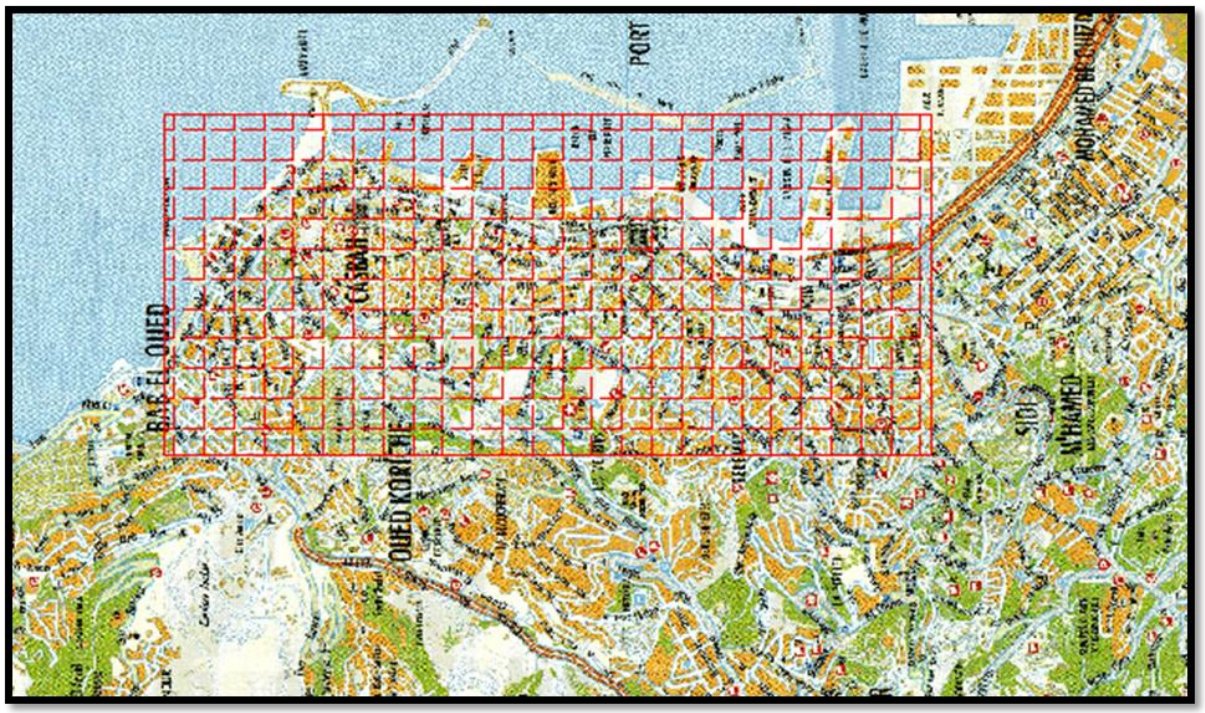


Figure 13 : Carte du périmètre d'étude.

## C- Mise au point des critères de recherche :

L'inventaire prend en considération les axes principaux de la ville, les grandes voies et les voies secondaires, sans se limiter aux grands boulevards, il s'agit d'un inventaire exhaustif où la largeur de la voie est signalée sans lui attribuer un rang dans une quelconque hiérarchie (boulevard, rue, …), ce qui serait difficile dans une partie de la ville où les voies n'ont pas toujours la même largeur ni la même importance économique, tertiaire et commerciale sur toute leur longueur. De plus, la fonction des voies ayant souvent changé de nature avec le temps, et on ajoutant la difficulté de constaté le caractère exacte de la voie pour chaque période, font en sorte qu'on ne pouvait prendre en ce paramètre comme critère déterminant et objectif dans une hiérarchisation des voies dans le périmètre de l'étude.

L'objet de recherche étant les bow-windows des immeubles de rapport à Alger, le travail d'inventaire concerne les immeubles de rapport présents dans le périmètre d'étude et qui présentent cet élément architectural sur une ou plusieurs de leurs façades.

En outre du travail d'inventaire et des relevés sur terrain, la consultation de la documentation architecturale et urbaine relative au sujet de recherche est primordiale, de ce fait, la disponibilité et l'accès à l'information sont des critères important dans le choix des exemples à développer, particulièrement en raison des difficultés voir de l'impossibilité d'accès aux services d'archives de la wilaya d'Alger.

### 1- Problèmes de méthode et difficultés d'établir un inventaire :

L'entame d'une enquête qui se voulait exhaustive sur un élément architectonique du patrimoine architectural et urbain du XIXe-XXe siècle à Alger, posait en premier lieu un problème de méthode.

Une première expérience était nécessaire, c'est ce qui m'a conduit dans un premier temps, à établir un inventaire sur un espace limité, en l'occurrence sur les deux axes, la rue Larbi Ben Mhidi et la rue Hassiba Ben Bouaili, situés au Nord-Sud du périmètre d'étude. C'est à partir de ce périmètre-test que seraient définis les outils du travail d'inventaire ainsi que les critères d'appréciation nécessaires, en prenant en compte les délais.

Le choix des informations à récolter sur les édifices étudiés constitue la première difficulté, dans le cas d'un inventaire exhaustif, on ne peut procéder par une approche monographique qui serait propre à chaque édifice, il s'agit plutôt de relever l'élément qui nous intéresse dans son contexte qu'est l'immeuble de rapport sans s'étaler inutilement sur ce dernier.

Les nombreux paramètres à relever, et la recherche de documentation pour chaque immeuble relevé, constituaient un travail considérable uniquement dans le secteur-test ; Par conséquence, il fallait limiter au maximum les paramètres à relever dans le but de rassembler des données utiles à une interprétation afin de vérifier les hypothèses émises, et cela dans un délai raisonnable.

Les opérations d'inventaire qui représentent un gros effort sont souvent synonymes de lenteur dans l'exécution, mais ça n'empêche qu'elles aient d'indéniables qualités scientifiques.

L'utilisation de l'outil informatique, notamment du tableur Excel, permet une meilleure comptabilisation des données et une facilité d'exploitation

Une meilleure pertinence des critères d'appréciation de l'objet d'étude, et des immeubles susceptibles d'être inventoriés permettra de réaliser l'inventaire dans les délais, avec une sélection rigoureuse d'un petit groupe de critères pertinents et nécessaires.

2- Phase expérimentale de l'étude et détermination des critères :

Pour la phase expérimentale, une première fiche d'inventaire a été préparée sur la base des hypothèses émises, sa forme et ses critères n'étaient pas définitifs et laisser un grand espace pour les observations et les remarques, le but était d'améliorer les critères/les colonnes au fur et à mesure de l'avancement de cette étape qui a duré trois semaines.

Au cours de cette première phase d'inventaire 31 immeubles de rapport avec bow-windows ont été relevés, et cela dans le périmètre d'étude :

-15 immeubles dans un travail d'inventaire systématique à la rue Hassiba Ben Bouali : Immeubles n° 11, 12, 13 jusqu'au 25[102].

-16 immeubles dans tout le périmètre d'étude : Immeubles n° 1, 2, jusqu'au 10, puis du 26 jusqu'au 31[103].

La première fiche d'inventaire (Tableau 4) contenait une seule ligne par immeuble et huit (08) colonnes. L'adresse de l'immeuble dans la première colonne qui sert d'identification, le type de la rue sur la base d'une hiérarchisation des voies (voie principale, voie secondaire,..) dans la deuxième colonne, et après viennent dans l'ordre : l'année de la construction, l'architecte, le type de façade contenant des bow-windows(façade principale ou façade secondaire), l'étage

[102] Voir la liste au corpus en annexe.
[103] Voir la liste au corpus en annexe.

de départ et l'étage de couronnement du bow-window, sa saillie, et une colonne pour les observations supplémentaires.

Dans le périmètre d'étude, on pouvait s'attendre à une cohérence de l'ensemble du bâti, puisque la grande majorité des immeubles de rapport dans ce périmètre datent de la fin XIXe ou du début du XXe siècle ; Or l'effervescence des courants architecturaux à cette époque a donné naissance à une grande abondance de variantes, notamment au niveau des façades et des élévations ; Ainsi, une mise au point des critères de la fiche d'inventaire était nécessaire.

L'observation de la date de construction et du nom de l'architecte sur les façades n'est pas systématique et même très rare à Alger, cela étant en partie due aux couches de peinture qui se sont accumulées sur les façades. Cette réalité en plus de la possibilité de remaniements des constructions et la crédibilité partielle des informations inscrites en façade rendaient cette colonne presque obsolète au cours de l'inventaire, toutefois il y avait la possibilité d'accéder à ces informations en consultant les archives de la wilaya d'Alger, ce qui va s'avérer encore plus problématique. Après le constat fait sur terrain et au niveau des archives, ces deux colonnes ont été enlevées et les informations sur l'année de construction et sur l'architecte ont été mis dans la colonne observations -quand elles étaient disponibles-.

L'adresse seule, et malgré son exactitude, s'est avérée très problématique comme identification de l'immeuble, surtout dans le travail de synthèse des données, c'est pour cela qu'une colonne de numérotations a été ajoutée pour faciliter une identification rapide des exemples et des relevés-photos relatifs à l'immeuble de rapport à bow-window.

La classification hiérarchique des voies n'étant pas établie sur des critères objectifs et quantifiables, a été remplacée par la largeur de la voie qui constitue une information objective.

Sinon, pour des besoins d'organisation et de traitement des données, la colonne « étage de départ et de fin du bow-window » a été fractionnée en deux colonnes (étage de départ, étage de couronnement).

La principale évolution de la fiche d'inventaire a été de passer d'une approche par immeuble à une approche plus ciblée immeuble/façade, ainsi, nous passons d'une ligne par immeuble à une ligne par façade en signalant le type de façade (principale, secondaire), ce qui est plus représentatif de la réalité sur terrain où des façades d'un même immeuble de rapport peuvent être conçues dans un esprit différent selon leur importance. Ont été ajoutées des colonnes

relatives à la hauteur des bow-windows (en étages), à sa largeur (en mètre), à sa position (axiale ou autres, et par rapport à l'entrée de l'immeuble), à son gabarit et sa forme en définissant des grandes catégories de forme en plan (rectangulaire, circulaire, hexagonale/octogonale, ou composite).

Les données métriques de la largeur et de la hauteur des bow-windows ont été relevées sur les plans, sur l'élément lui-même quand l'accès était possible, sinon à partir de la rue par projection au sol avec une équerre en bois. La largeur de la rue quant à elle, a été relevée sur les plans d'urbanisme de la ville.

La fiche d'inventaire finale n'a pas vocation d'être absolue, la colonne des observations peut contenir toutes sortes d'informations ; Des clichés photos des façades relevées sont pris de façon systématique et répertoriés dans un fichier à part pour exploitation ; Les immeubles inventoriés sont aussi indiqués sur une carte de la ville et numérotés pour faciliter l'exploitation de l'ensemble.

| Adresses | Type de rue | Année de construction | architecte | Type de façade | Départ et fin du bow-window | Saillie | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 06 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 1909 | V.Léscornel | principale | 2ème<br>6ème | 1.20m | |
| 39 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 1905 | L.Bourgarel | principale | 2ème<br>4ème | 1.40m | |
| 05 rue Victor Hugo | principale | | | principale | 3ème<br>6ème | 1.30m | |
| 09 Boulevard Zighout Youcef | principale | | | secondaire | 2ème<br>4ème | 0.80m | |

Tableau 4 : Exemple de fiche d'inventaire de la phase expérimentale.

3- Inventaire des bow-windows des immeubles de rapport dans le périmètre d'étude :

L'enquête sur terrain, et le travail d'inventaire, de relevé et de photographie ont duré environ douze (12) semaines, au cours desquelles les axes principaux, les boulevards, et les rues secondaires dans le périmètre d'étude ont été couverts.

Le travail consistait à sillonner l'aire d'étude, en procédant zone par zone, et en abordant chaque zone par ses axes principaux pour passer ensuite aux voies secondaires. Au cours de ce parcours, dès que la présence de bow-windows était constaté visuellement, l'immeuble de rapport était répertorié et photographié, une fiche avec son numéro identifiant et son adresse est créée, cette fiche peut être complétée après coup avec toutes les informations tirées des photos, des relevés, des plans d'archives ou de toutes autres sources.

Ces informations sont ensuite classées et répertoriées dans le fichier Excel, et la position de chaque immeuble est portée sur la carte générale du périmètre d'étude avec son numéro d'identification.

La majeure partie des critères de la fiche d'inventaire renvoyait à l'étude du bow-window et de la façade, il peut sembler abusif de réduire cette approche de l'immeuble de rapport Algérois à sa façade, mais la nature du sujet traité qui concerne un élément architectural apparent sur la façade et l'importance fondamentale de cette façade dans l'architecture de la période traitée, ont fait que cette approche soit privilégiée.

D'autres critères comme l'ossature et les matériaux de construction des bow-windows (pierre, brique, moellons, béton, verre,..) n'ont pas été pris en compte, à cause de la difficulté de relever ses éléments sur terrain à vue d'œil (couches de peinture, modifications,..), du délai de l'étude et de mes compétences en la matière tous deux limités.

D'un autre côté, l'organisation intérieure des appartements par rapport aux traitements des façades posent des questionnements intéressants mais qui ne sont pas toutefois le sujet de cette étude.

L'enquête a abouti à l'inventaire de 209 immeubles de rapport à bow-windows dans la zone couverte, chacun de ses immeubles comporte un ou plusieurs bow-windows sur une ou plusieurs façades. Les immeubles de rapport à bow-window sont situées sur une carte de la ville avec leur numéro d'identification (Figure 14) ; Les photographies des façades sont classées et répertoriées dans un dossier à part (Tableau 6), numérotées de façon à pouvoir lier chaque photo à la ligne de la façade correspondante dans le tableau d'inventaire (Tableau 5).

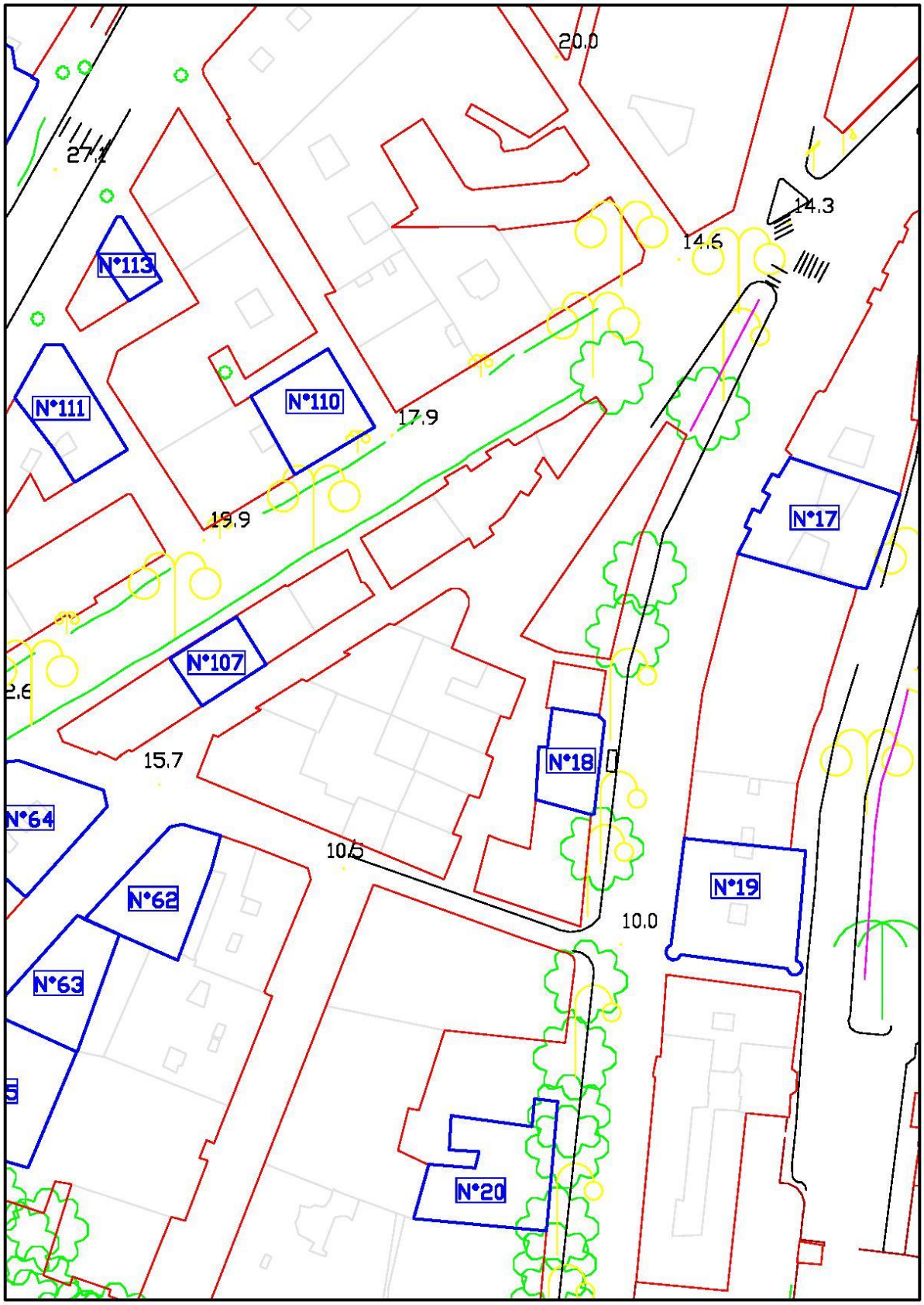


Figure 14 : Zoom sur une partie de la carte de situation des immeubles à bow-window relevés au cours de l'enquête.

## CORPUS D'IDENTIFICATION DES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DES BOW-WINDOWS DANS LES IMMEUBLES DE RAPPORT : PERIMETRE D'ALGER-CENTRE

| N° | Adresse | Type de façade | Largeur de la rue (m) | Etage de départ du B.W | Etage limite du B.W | Hauteur du B.W (niveaux) | Saillie (m) | Largeur du B.W (m) | Nombre de B.W | Position des B.W | | | Forme du B.W* | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | axe | autres | Sur l'entrée | | |
| 1 | 04 Boulevard mohamed Khemisti | angle | / | 3 | 6 | 4 | 1,6 | 4,6 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | Année : 1902/1903. Architecte : Auguste GUILLET. |
| | | principale | 75 | 3 | 5 | 3 | 1,6 | 4,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 17 | 3 | 5 | 3 | 1,4 | 4,2 | 3 | 1 | 2 | / | 2 | |
| 2 | 01 Boulevard Amirouche | principale | 20 | 2 | 5 | 4 | 1,1 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 70 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 3 | 06 Boulevard mohamed Khemisti | principale | 70 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | Année : 1902/1903. Architecte : Auguste GUILLET. |
| | | secondaire | 25 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,5 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| | | angle | / | 2 | 5 | 4 | 2,5 | 5,2 | 1 | 1 | 0 | / | 5 | |
| 4 | 07 Boulevard Amirouche | principale | 20 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 14 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 5 | 09 Rue Abdelkrim El Khattabi | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 25 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 6 | 03 Rue M.Addoune | principale | 17 | 3 | 5 | 3 | 1,4 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 7 | 04 Rue M.Addoune | principale | 17 | 2 | 4 | 3 | 1,6 | 3,1 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 8 | 06 Rue M.Addoune | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,8 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 17 | 2 | 4 | 3 | 1,6 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 9 | 02 Boulevard mohamed Khemisti | principale | 70 | 2 | 5 | 4 | 0,8 | 7,6 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 | |
| 10 | 38 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 16 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | Année : 1910. Architecte : Paul BASCHERIA. |
| | | secondaire | place | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |

Tableau 5 : Format final du tableau d'inventaire –voir corpus complet en annexe-

**1.**

**2.**

**3.**

Tableau 6 : Relevé photographique des exemples –voir corpus complet en annexe-

## IV-CHAPITRE IV : CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE ET ANALYSE DES CORRELATIONS

### A- Classification typologique des bow-windows dans l'aire d'étude :

Elément majeur de la façade de l'immeuble de rapport, le bow-window peut adopter plusieurs formes et gabarits ; Des typologies formelles ressortent de l'observation des différents exemples : Les bow-windows de forme rectangulaire, de forme rectangulaire avec angles biseautés ou arrondis, de forme circulaire, de forme polygonale, ou d'autres formes composites.

A travers l'analyse des résultats de l'enquête, on arrive à définir les proportions de ces catégories dans le périmètre d'étude à Alger (Figure 15). Parmi les exemples inventoriés dans le corpus, les bow-windows de forme rectangulaire avec angles biseautés ou arrondis sont les plus courants dans la capitale avec 42% des exemples de façades recensés, les bow-windows de forme rectangulaire présents sur 35% des façades arrivent en deuxième position. Ces deux catégories toutes deux de forme rectangulaire représentent plus des trois quarts des façades à bow-windows Algérois ; le reste est partagé entre les trois autres catégories, 12% de bow-windows circulaires, 8% de forme polygonale, et 3% de forme composites.

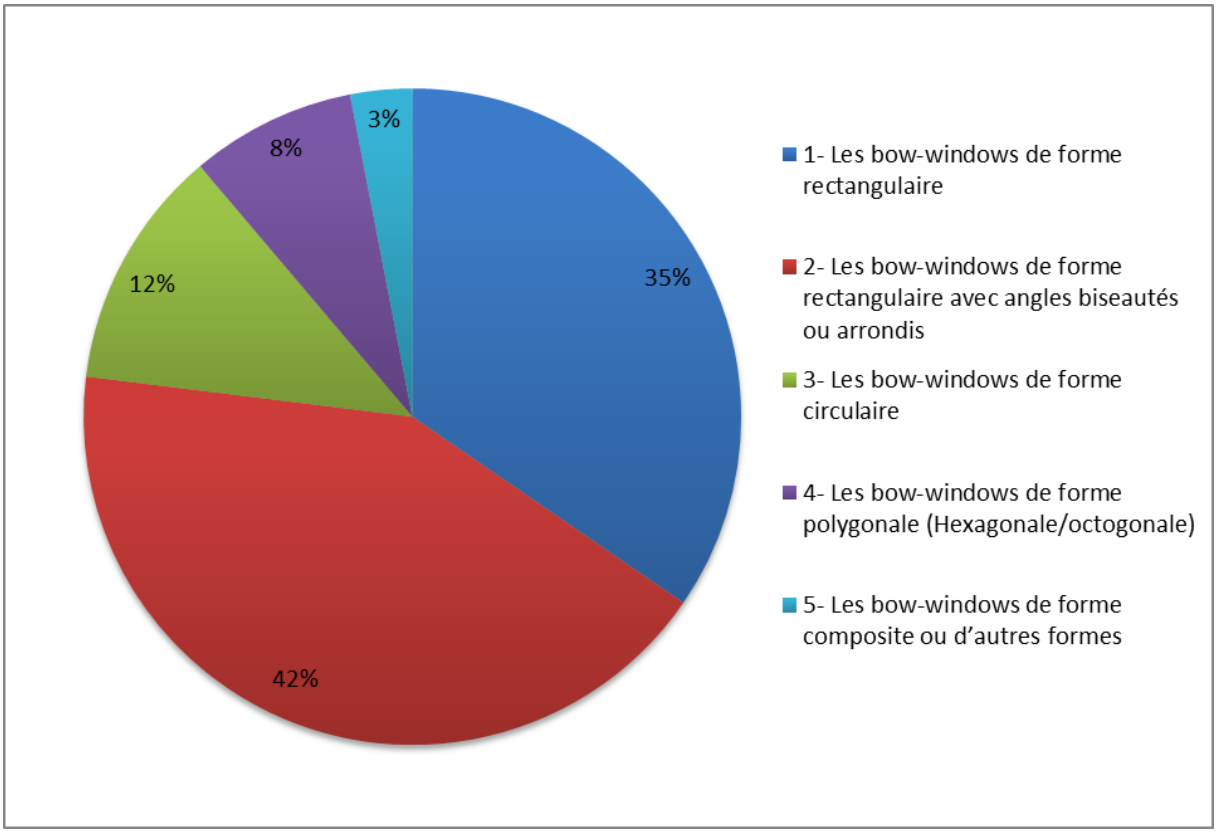


Figure 15 : Répartition typologique des bow-windows à Alger selon leurs formes –pourcentage-.

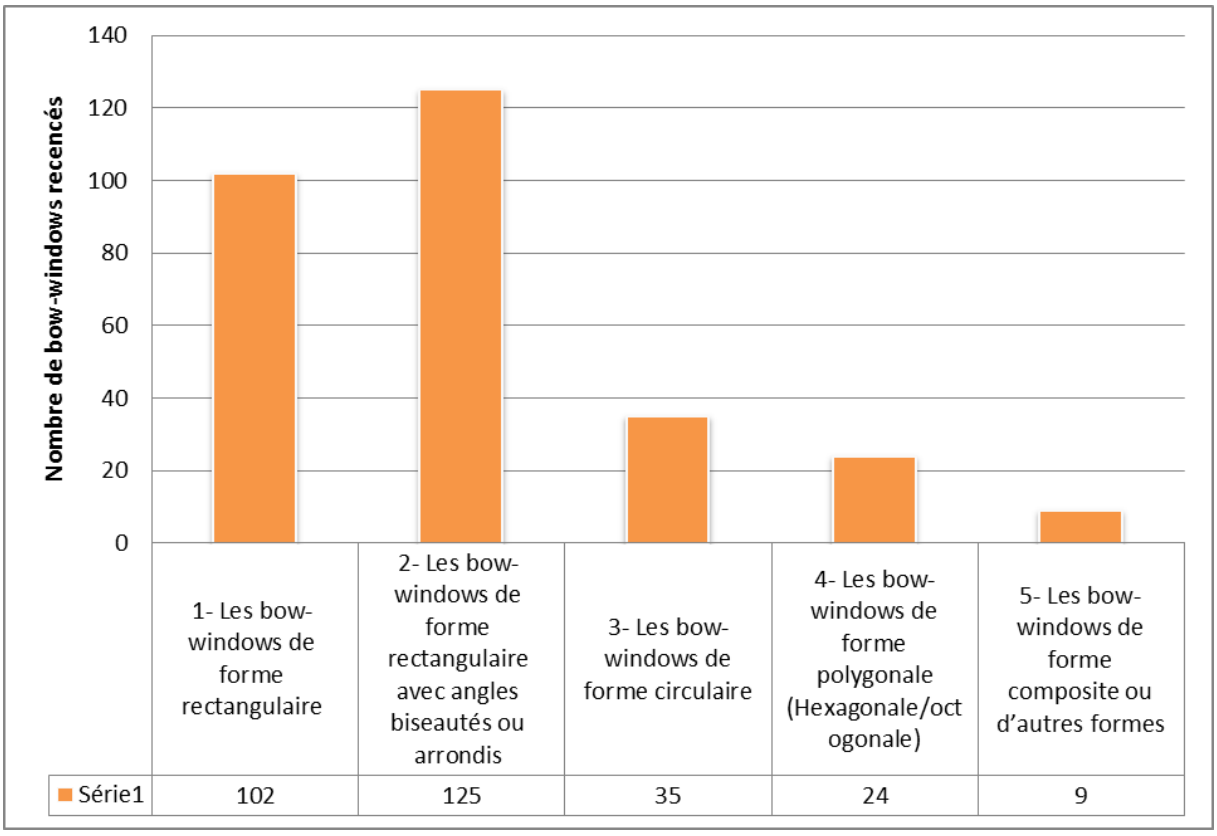


Figure 16 : Répartition typologique des bow-windows à Alger selon leurs formes –nombre d'exemples-.

1- Les bow-windows de forme rectangulaire :

Le bow-window rectangulaire est un des premiers modèles de cet élément architectural ; Cependant, et bien que 35% des bow-windows répertoriés sont de forme rectangulaire, ce modèle n'est pas le plus courant dans le périmètre de l'étude, il vient en deuxième position, derrière les bow-windows avec angles biseautés ou arrondis.

Les premiers bow-windows apparus durant la fin du XIXe siècle étaient de formes rectangulaires ; Construits en matériaux légers et démontables dans un premier temps pour respecter la règlementation, à l'exemple du bow-window de l'immeuble n°11 donnant sur la place du 1er Mai (ancien champ des manœuvres) (Figure 17) ; Néanmoins, après 1893[104], un grand nombre de bow-windows rectangulaires a été construit en dur, comme le démontre encore les nombreux exemples dénombrés dans la ville.

Cependant, sur les six (06) immeubles avec bow-windows rectangulaires dans les périmètres d'étude et dont on connait les dates de constructions, quatre (04) ont été construits dans les années 1890[105] et deux (02) après 1930[106]. Certes la faiblesse du nombre des exemples datés ne permet pas d'établir un constat avéré, mais cette raréfaction de la forme rectangulaire brute pendant 30ans de 1900 à 1930, s'explique par les tendances architecturales de cette époque.

Avant 1893, c'est la règlementation qui imposait plus au moins cette forme rectangulaire, en exigeant une structure démontable du bow-window, néanmoins cette tendance qui se maintient jusqu'à la fin du XIXe siècle correspondait aussi aux formes de l'éclectisme et du style néo-classique. Le nombre de bow-windows de forme rectangulaire diminue au début du XXe siècle, avec l'éclectisme qui tendait de plus en plus à biseauter et à arrondir les côtés de ses éléments, et l'art-nouveau qui ne tolérait guère l'angle droit en intégrant définitivement les bow-windows dans ses façades à apparence sculptées.

Les bow-windows de forme rectangulaire réapparaissent avec le style art-déco et les prémices du mouvement moderne qui consacrent de nouveau la ligne droite ; Toutefois, les bow-windows des immeubles de rapport néo-mauresque[107] sont dans leur grande majorité de forme

[104] En 1893, une révision du règlement urbain autorise la construction de bow-windows en brique ou en pierre de taille.
[105] Les immeubles du 03 rue Abbane Ramdane, du 02 rue Ali Boumendjel, du 01 rue Didouche Mourad, et du 31 rue Ahmed Zabana.
[106] L'immeuble du 08 rue Hassiba Ben Bouali, et l'immeuble du 117 rue Didouche Mourad.
[107] Les immeubles du 30A rue Hassiba Ben Bouali, du 05 rue Lieutenant Salah Bou Haratt, du 89 rue Mohamed V, du 97 rue Mohamed V, et du 101 rue Mohamed V.

rectangulaire, peut être en référence aux encorbellements de la casbah, cet emprunt de style étant accentué par la présence de consoles en bois à la base du bow-window (Figure 18).

La saillie moyenne des bow-windows rectangulaire et de 109cm (Figure 30), plus faible que la saillie moyenne générale (117cm), et nettement plus faible que la saillie des bow-windows à angle biseauté ou arrondi ou celle des bow-windows circulaires.

Le large bow-window sur la façade de L'immeuble n°45 (Figure 19, Figure 20) est un exemple de ces bow-windows aux formes sobres ; Des bow-windows, à angles droits, avec une faible saillie de 80cm, des consoles sobres à la base et un balcon qui couronne cette structure ; La forme en plan et la coupe nous donne une idée de l'intégration de cet élément dans la structure de la façade.

Cet immeuble construit en 1894 par l'architecte A.Ballu sur une parcelle triangulaire inclue en plus du grand bow-window circulaire qui marque l'angle, deux bow-windows rectangulaires de 6,4m de largeur avec trois rangées de fenêtres sur ses deux façades de style éclectique donnant sur la rue Boumendjel et la rue Abbane Ramdane. Ces larges bow-windows qui occupent une grande partie de la façade, sont une réflexion intéressante qui regroupe plusieurs travées d'ouvertures qui pouvait constituer chacune un bow-window en un seul large bow-window. Cette typologie est présente sur plusieurs façades d'immeubles de rapport à Alger, à l'exemple des 25 bow-windows de plus de 6 mètres de largeur relevés dans le périmètre d'étude ; Toutefois, une réflexion plus exacte et plus approfondie peut être mener sur ce type de bow-windows en relevant le nombre de travées verticales des bow-windows de façon systématique.

Figure 17 : Bow-window démontable de de l'immeuble du 02 rue Mohamed Belouizdad. Photo personnelle Juin 2010

Figure 18 : Façade Est de l'immeuble du 97 rue Mohamed V

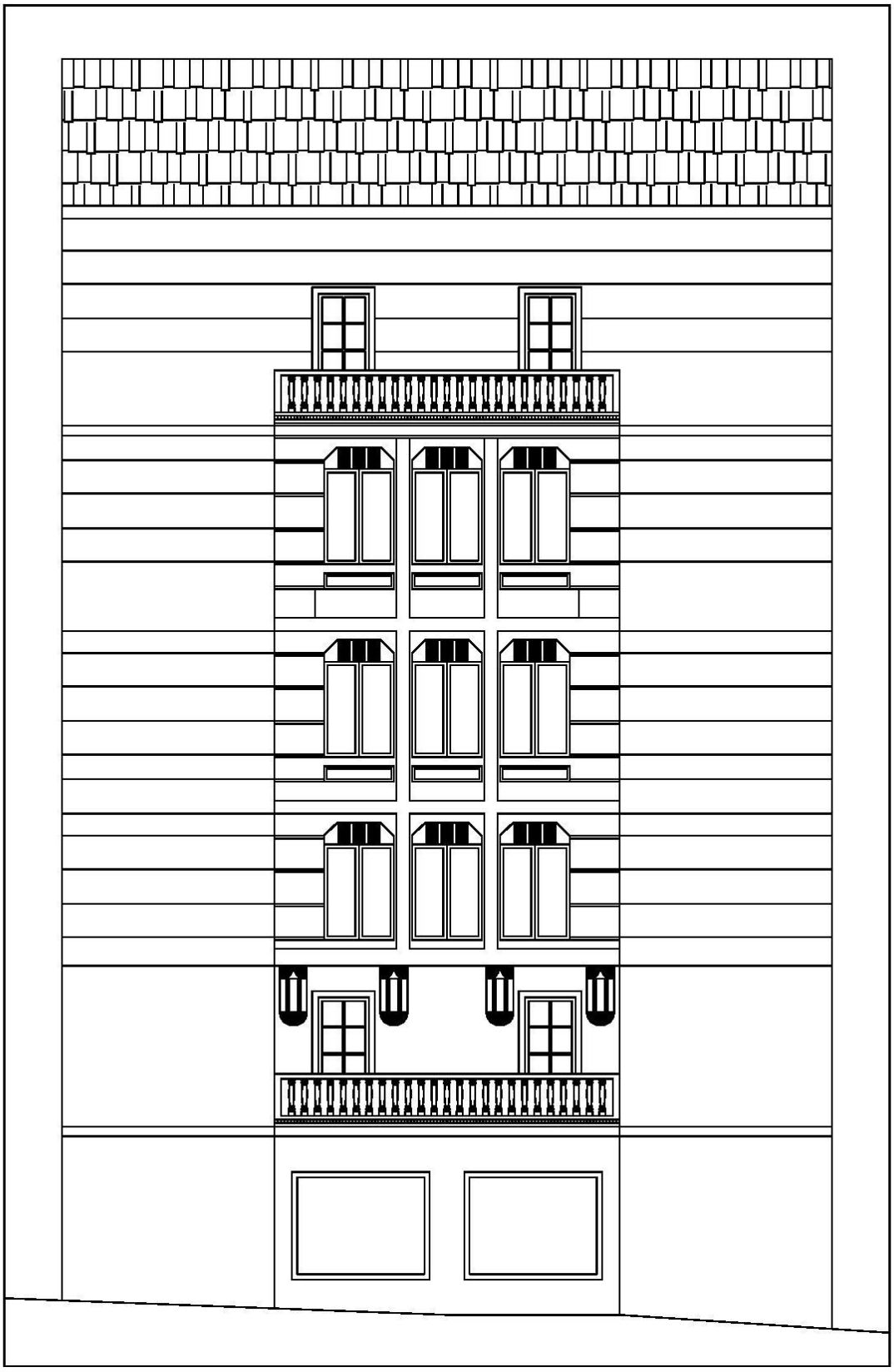

Figure 19 : L'immeuble du 2 rue Ali Boumendjel (ex Durmont Durville) –Façade-, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad.

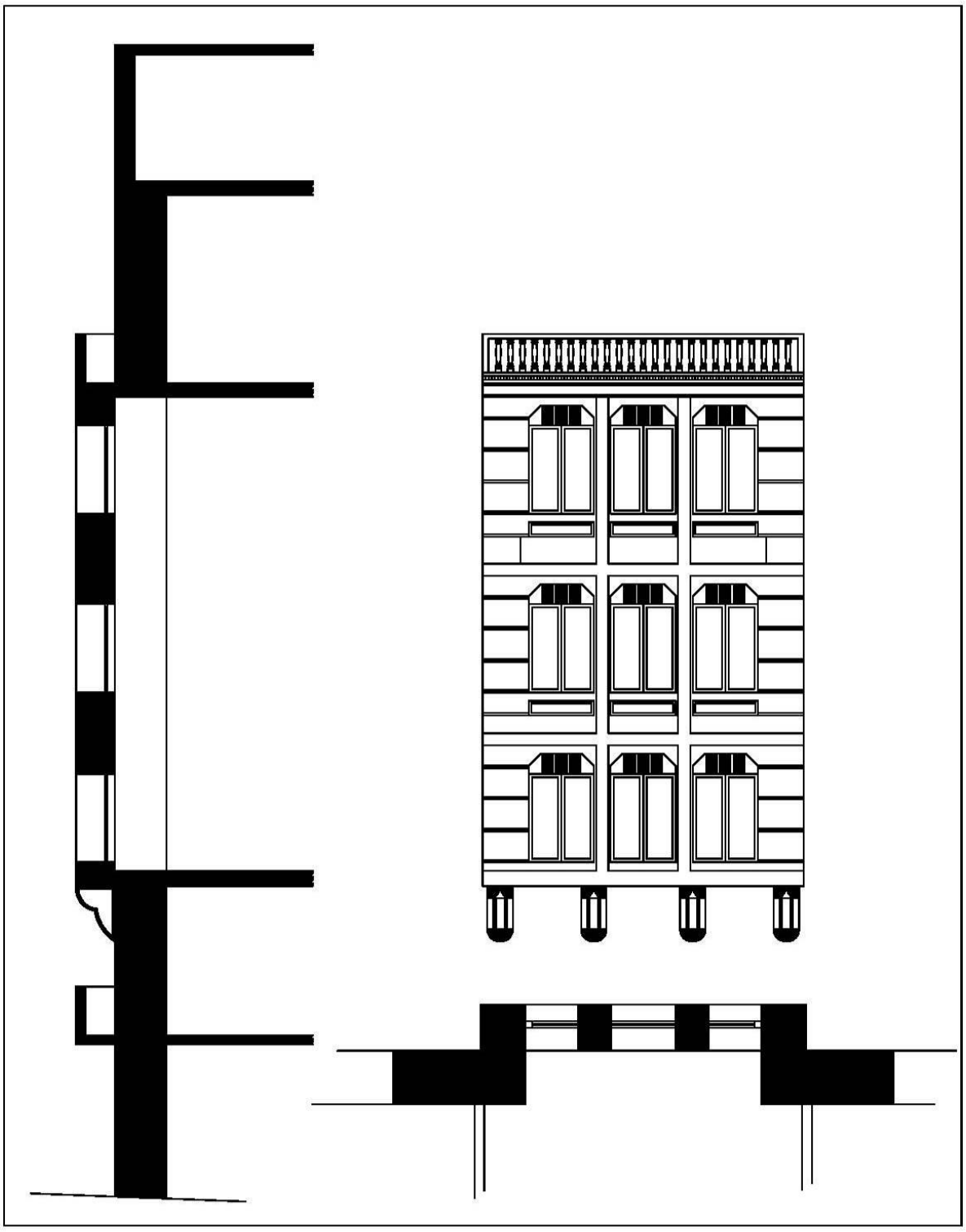

Figure 20 : L'immeuble du 2 rue Ali Boumendjel (ex Durmont Durville) –Bow-window, plan et coupe-, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad.

2- Les bow-windows de forme rectangulaire avec angles biseautés ou arrondis :

Cette forme de bow-window est la plus courante dans le paysage urbain Algérois, l'inventaire confirme ce constat avec 42% des façades recensées. Cette composition constitue une sorte de consensus entre la ligne droite et la courbe, le biseautage ou l'arrondissement des angles des bow-windows a été largement adopté par la majorité des styles architecturaux de cette période, notamment par l'éclectisme.

Permettant la même facilité de construction que dans un bow-window rectangulaire à angle droit, l'atténuation des angles permet une meilleure intégration de cet élément en saillie dans la façade, en évitant la cassure de l'angle droit, à mi-chemin entre les façades rectilignes et les façades sculptées de l'Art-nouveau.

Les sept (07) exemples datés[108] de ce type de bow-windows datent du début du XXe siècle, et s'étalent sur période large de 1901 pour l'immeuble n°55, à 1933 pour l'immeuble n°128.

La saillie moyenne de ce type de bow-window est de 124cm, c'est la saillie moyenne la plus forte par rapport aux autres formes de bow-windows.

L'exemple de l'immeuble n°10 situé au 38 rue Larbi Ben Mhidi (Figure 21,

Figure **22**) est l'un des plus aboutis. Cet immeuble conçu en 1911 par l'architecte Bascheria[109] se trouve à l'angle de la rue Larbi Ben Mhidi et la place de l'émir Abdelkader. Son bow-window rectangulaire à angle arrondi constitue l'axe de la façade de style éclectique sur la place de l'émir Abdelkader ; sa décoration riche, ses moulures dorées, ses grandes consoles qui descendent jusqu'au niveau du rez-de-chaussée, et le fronton qui le couronne cet élément pour le marquer encore plus au milieu de la façade, en font un des plus beaux bow-windows d'Alger. Deux bow-windows identiques se trouvent sur l'autre façade à la rue Larbi Ben Mhidi, disposés symétriquement sur les deux extrémités de la façade.

[108] Les immeubles n°01, 03, 10, 47, 55, 110 et 128.
[109] Tsouria et Nasreddine KASSAB, dans : PRU : l'habitat colonial algérois, op.cit. p.74.

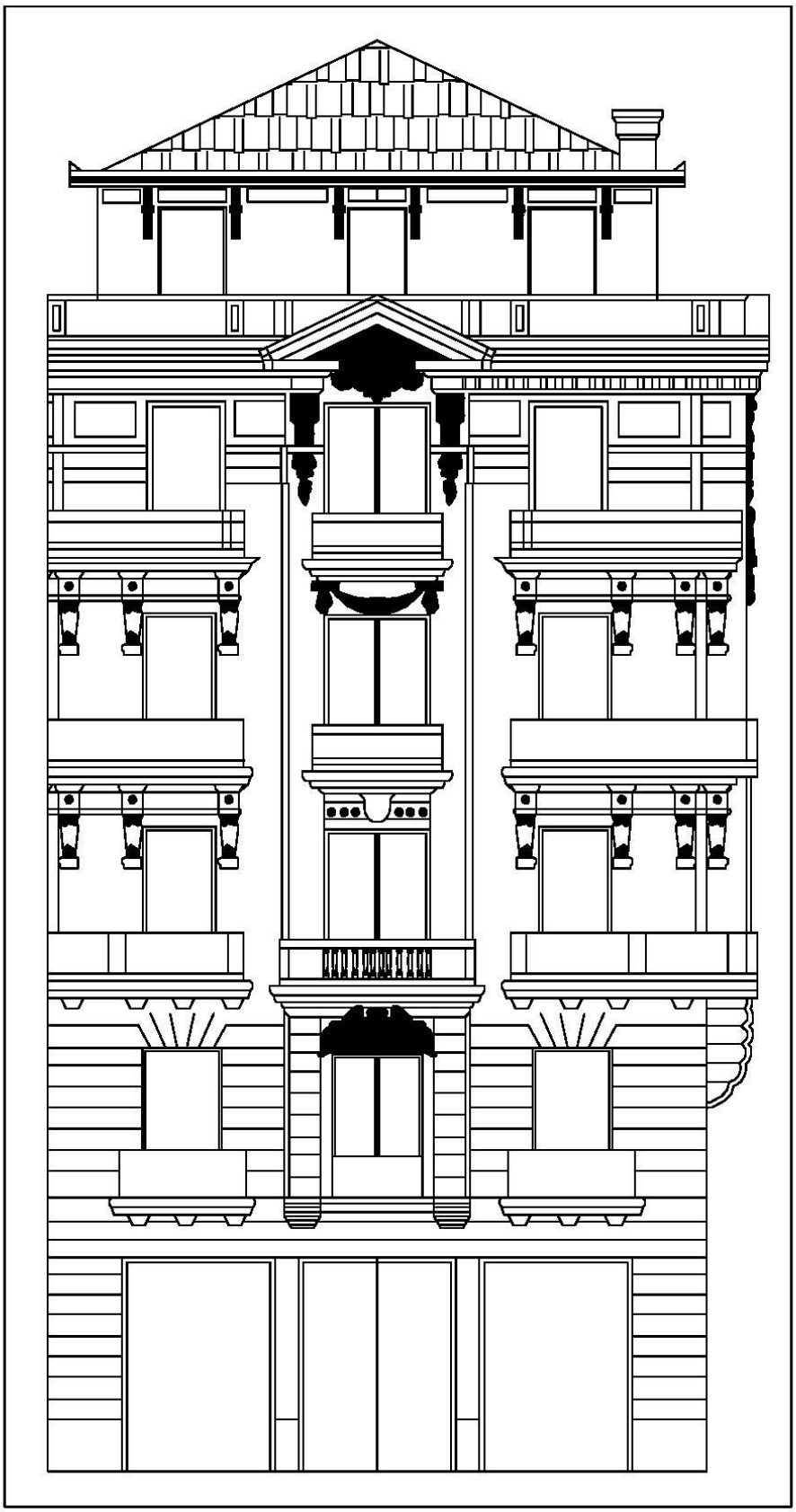

Figure 21 : L'immeuble du 38 Rue Larbi Ben Mhidi (ex rue d'Isly). –Façade- -, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad.

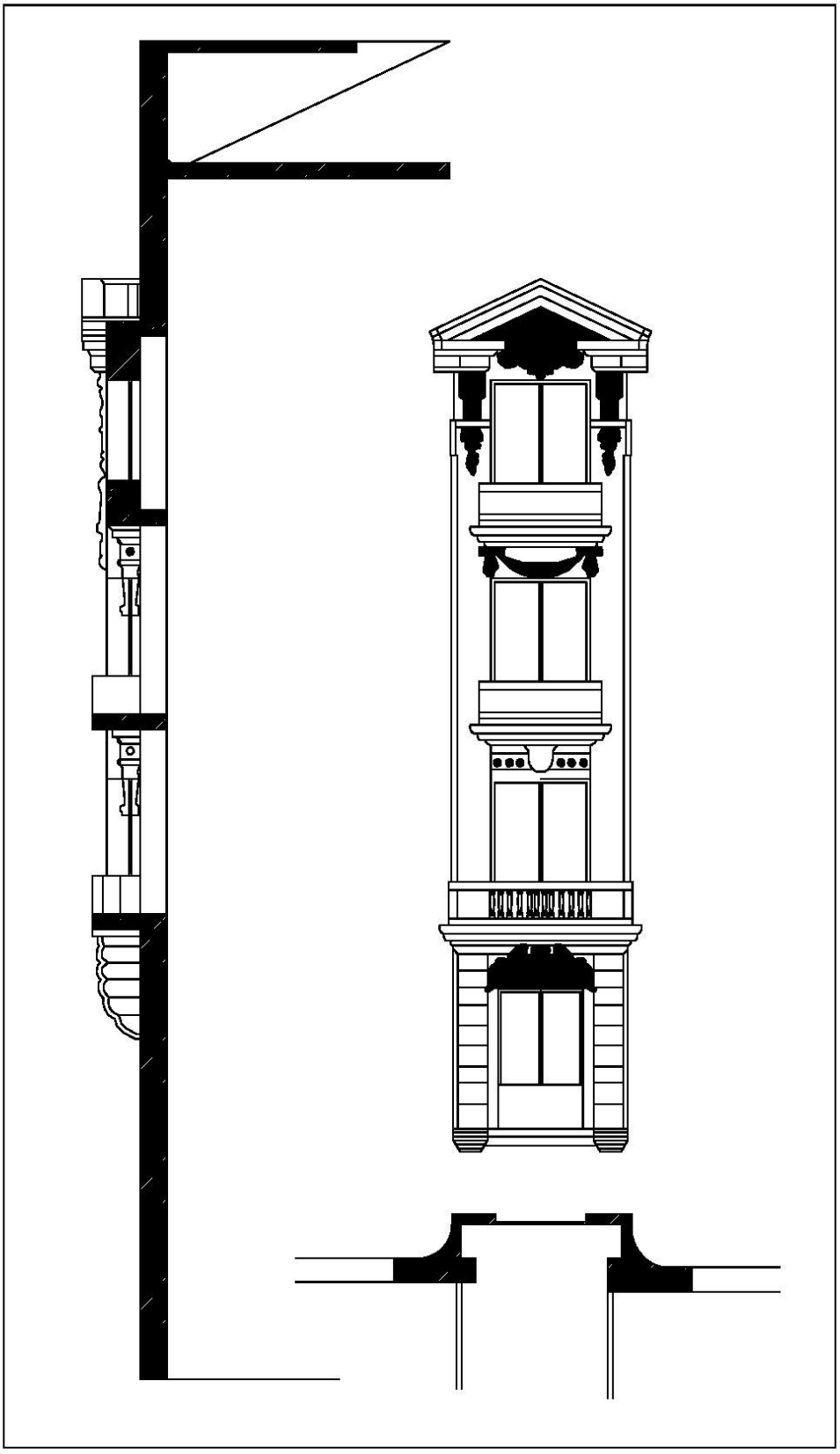

Figure 22 : L'immeuble du 38 Rue Larbi Ben Mhidi (ex rue d'Isly). –Bow-window, plan et coupe--, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad.

### 3- Les bow-windows de forme circulaire :

Les bow-windows de forme circulaire sont la troisième catégorie la plus répandue dans la capitale ; Présents sur 12% des façades relevées, ils constituent une évolution importante dans la conception des façades à bow-windows.

Avec l'avènement de l'Art-nouveau, le bow-window circulaire est devenu très commun, sa courbe permettait de s'inscrire dans les ondulations de la façade. Ce type de bow-windows a aussi été fréquemment utilisé dans l'architecture éclectique, où l'arrondissement des angles pouvait évoluer à une forme circulaire sur toute la largeur de l'élément architecturale, ce qui avait comme effet la diminution de la saillie aux extrémités du bow-window, mais en accentuant en contrepartie l'importance de cet élément saillant de la façade.

En effet, la saillie moyenne sur l'ensemble des exemples de bow-windows circulaires est de 122cm (dans leur point le plus saillant), une valeur légèrement inférieure à la saillie moyenne des bow-windows à angles biseautés ou arrondis et largement au-dessus de la moyenne générale.

Cette moyenne élevée des saillies des bow-windows circulaires est largement entrainée par la sous-catégorie des bow-windows circulaires situés à l'angle des immeubles de rapport, la saillie moyenne pour cette sous-catégorie est de 170cm, ce qui contraste fortement avec la saillie moyenne de l'autre sous-catégorie des bow-window circulaires situés sur les façades (principales et secondaires) qui est de 80cm.

En axe d'une façade éclectique parfaitement symétrique, le bow-window circulaire de l'immeuble n°160 (Figure 23, Figure 24) est l'élément capital autour duquel s'organisent balcons et fenêtres dans la façade ; Assez sobre, ce bow-window se détache sur trois (03) niveaux du 2$^{ème}$ au 4$^{ème}$ étage, en continuité d'une petite saillie aux deux premiers niveaux, le balcon filant de l'étage d'attique couronnant le tout.

Dans cette même typologie, presque la moitié (46%) des bow-windows circulaires est située en angle des immeubles de rapport (Figure 25). Ainsi, les bow-windows d'angle constituent une variante importante qui répondait à des critères spécifiques imposés par leurs positions. Reprenant les formes et les modèles des bow-windows de façade, ou s'inspirant des tours et tourelles de l'époque médiévale, les bow-windows d'angle ont pour rôle d'assurer la

transition entre deux plans de façade, afin de répondre à la problématique de traitement d'angle qui se posait de façon récurrente à Alger.

A Alger, les ilots constitués par un ou plusieurs immeubles de rapport, étaient contraints de s'adapter à la nature en pente du terrain, les aménageurs et les architectes se sont retrouvés confrontés à maintes reprises à des angles fermés aux limites des ilots, d'où toute la recherche stylistique qui s'est imposée pour aboutir à des solutions architecturales à ce problème. Parmi lesquelles les bow-windows d'angles, qui sont traités avec beaucoup de richesse dans la décoration avec de longues consoles, des atlantes ou des cariatides à la base, des ornements saillants sur toute la hauteur et autour des ouvertures, et un couronnement en coupole ou en pergola qui épouse la forme circulaire du bow-window. A l'exemple du bow-window d'angle de l'immeuble n°45 (Figure 26) : soutenu à sa base par deux atlantes sur deux gros pilastres, décoré avec des corniches saillantes et des petites consoles à chaque niveau et un décor floral à la base des fenêtres, le tout chapoté par une coupole parfaitement ronde qui accentue le décrochement de ce bow-window par rapport à l'immeuble.

La proportion des bow-windows circulaires augmente considérablement dans la sous-catégorie des bow-windows d'angle, elle atteint 41% au lieu des 12% sur l'ensemble de l'échantillon (Figure 27) ; effectivement, la forme circulaire était beaucoup plus privilégiée dans le traitement d'angle, une position où elle peut assurer une certaine continuité, bien plus que sur le plat de la façade où le bow-window circulaire s'inscrit en décrochement.

Figure 23 : L'immeuble du 110 Rue Didouche Mourad (ex Michelet). –Façade--, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad.

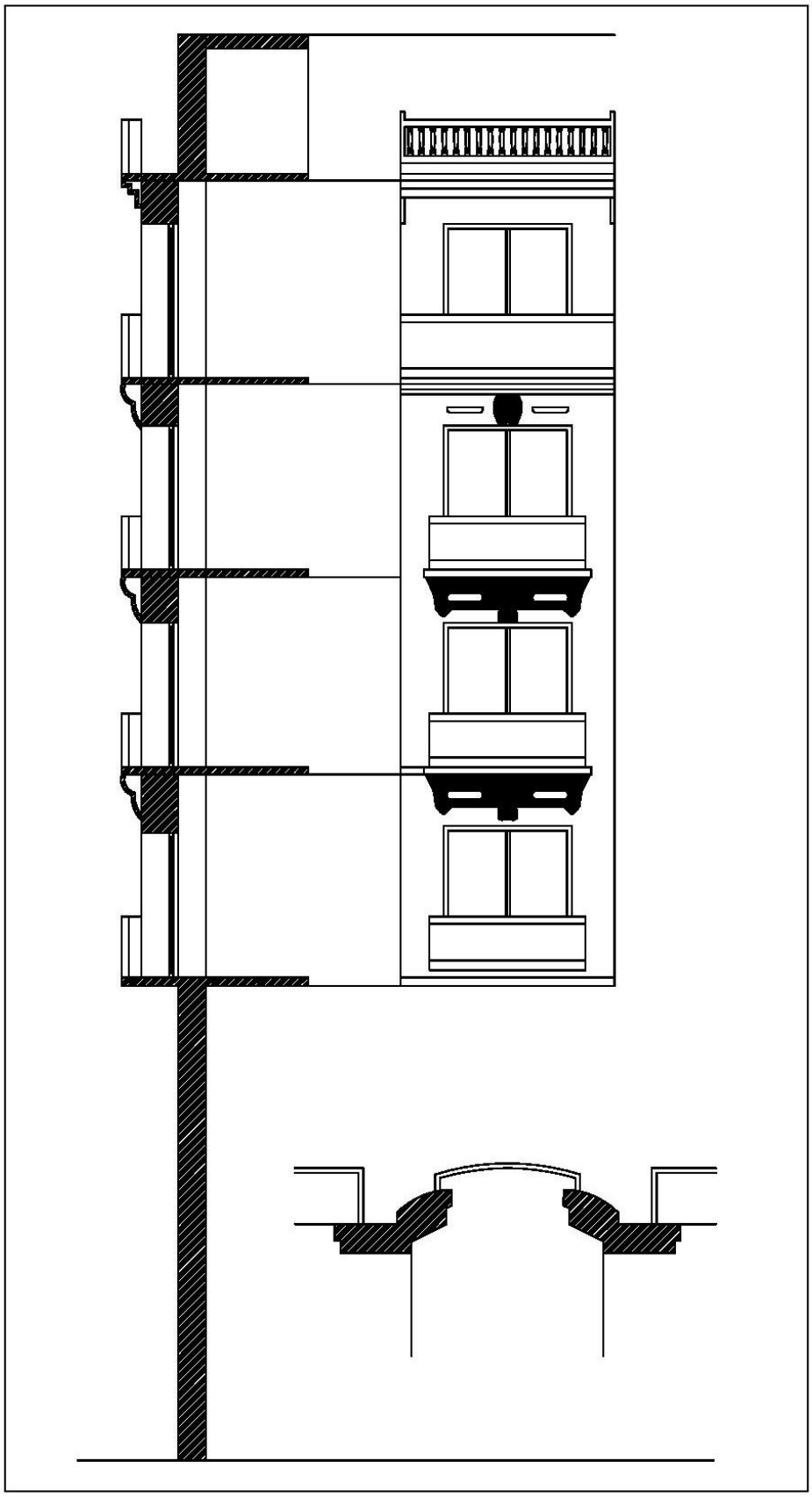

Figure 24 : L'immeuble du 110 Rue Didouche Mourad (ex Michelet). –Bow-window, plan et coupe--, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad.

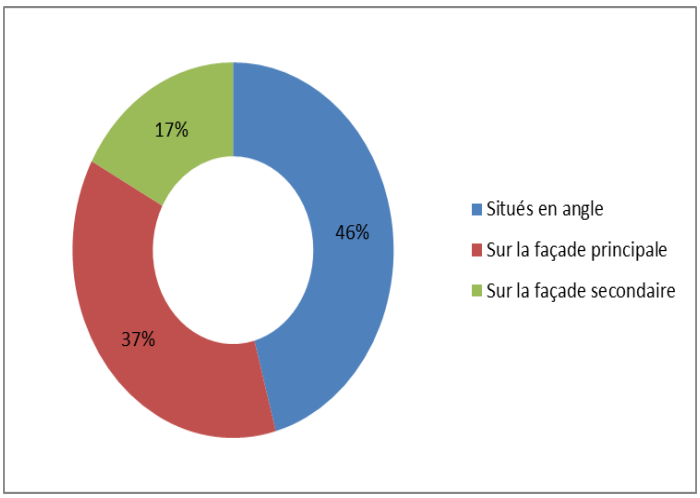

Figure 25 : -en haut-Situation des bow-windows circulaires.

Figure 26 : -à droite- Bow-window d'angle de l'immeuble du 02 rue Boumendjel. Photo personnelle Juillet 2010.

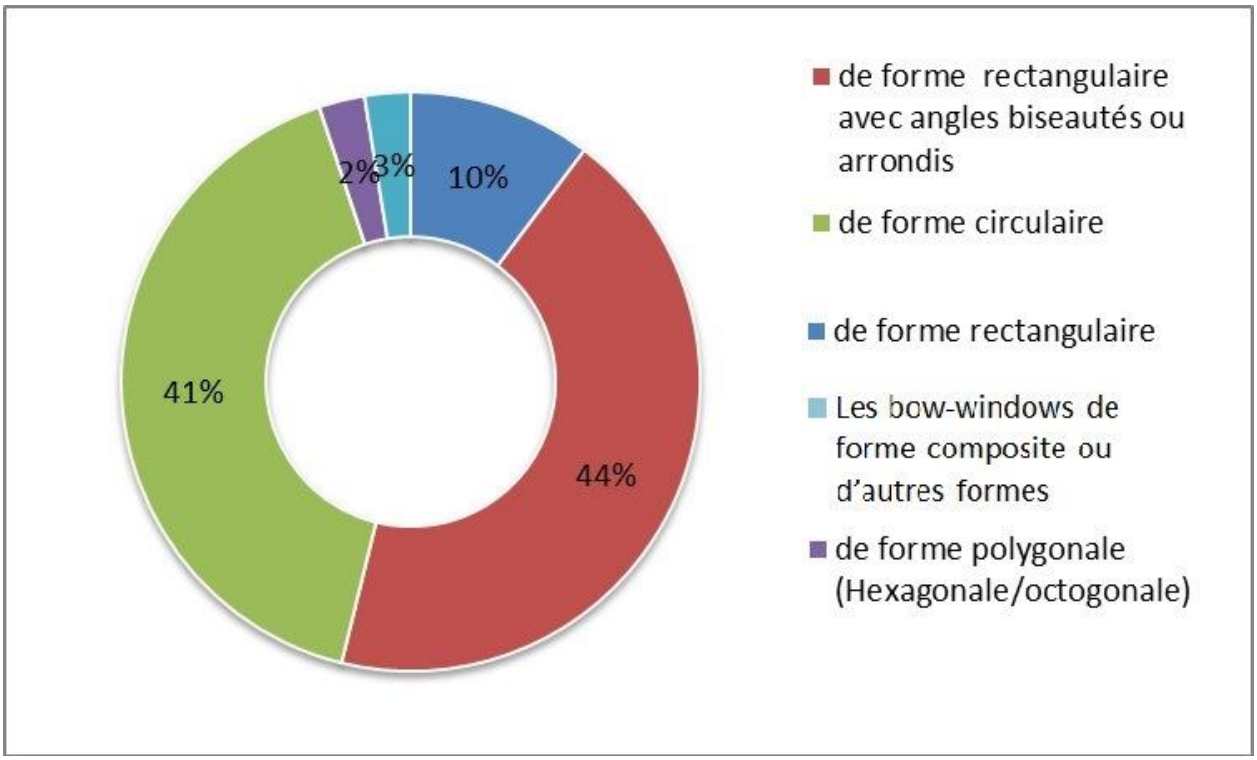


Figure 27 : Formes des bow-windows d'angle.

4- Les bow-windows de forme polygonale (Hexagonale/octogonale) :

Le biseautage des angles d'un bow-window peut dans certaines proportions aboutir à une forme polygonale, avec des formes en semi-hexagones ou en semi-octogones dans la plupart des cas ; En restant dans la forme géométrique, c'est la variation d'angles des plans verticaux du bow-window polygonal qui façonne sa forme, en donnant une dynamique et un mouvement à la façade sans pour autant sortir du schéma de la ligne droite.

Cette tendance a été plus marquée dans les années qui précèdent le mouvement moderne, s'exprimant dans certains styles architecturaux plus que d'autres, c'est l'éclectisme tardif et l'Art-déco qui ont le plus employé des bow-windows polygonaux sur les façades.

Présent sur 8% des façades relevées au cours de l'enquête, le bow-window polygonal est moins courant que les autres formes dominantes dans la capitale ; encore moins présent sur les angles des bâtiments avec un seul exemple de ce type sur les 24 bow-windows polygonaux répertoriés, ce qui explique partiellement la saillie moyenne faible (108cm) dans cette typologie de bow-windows.

Ce modèle a marqué tout de même une importante évolution de style et une libération de la forme, qui a évolué de la forme rectangulaire basique, vers des formes arrondies ou à angles biseautées, des formes circulaires, polygonales et des formes encore plus complexes.

Le bow-window polygonal est dans plusieurs cas associé sur une même façade à d'autres formes de bow-windows afin de faire ressortir une partie de cette façade, que ce soit pour identifier une fonction de l'espace dans l'aménagement intérieur ou simplement pour introduire du rythme dans la façade.

Figure 28 : L'immeuble du 04 rue Mustapha Sayed El Ouali, ancienne rue Claude Debussy. Photo personnelle Aout 2010.

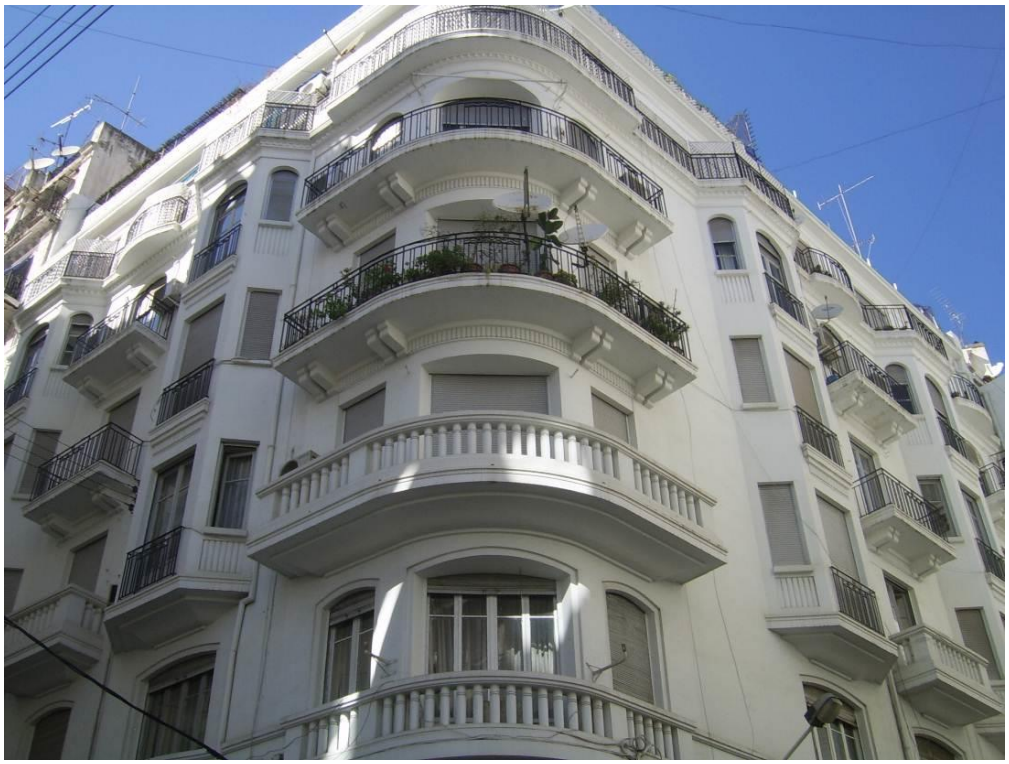

Figure 29 : L'immeuble du 02 rue Laghmara Mbarak. Photo personnelle Aout 2010.

5- Les bow-windows de forme composite ou d'autres formes :

En plus des grandes catégories abordées précédemment, il subsiste quelques exemples de bow-windows de forme complexe ; mélange ou composition de plusieurs formes, ils constituaient une expression architecturale et plastique, que ce soit en homogénéité avec les formes de la façade, ou en se démarquant des lignes de la façade ; avec des formes polygonales à multiples cassures de plans ou des volumes en courbe qui sculptent la forme du bow-window.

Toutefois, les exemples de ces formes qui sortent des grandes typologies sont rares, avec seulement 03% des exemples de façade dénombrés ; des exemples comme le bow-window d'angle de l'immeuble n°03, un bow-window d'angle qui se démarque des autres bow-windows du même immeuble en adoptant une forme complexe et ondulée, d'autant plus que dans les plans de construction de cet immeuble c'est un bow-window circulaire qui était préconisé à la base.

Figure 31 : l'immeuble du 06 Boulevard Mohamed Khemisti. Photo personnelle Janvier 2011.

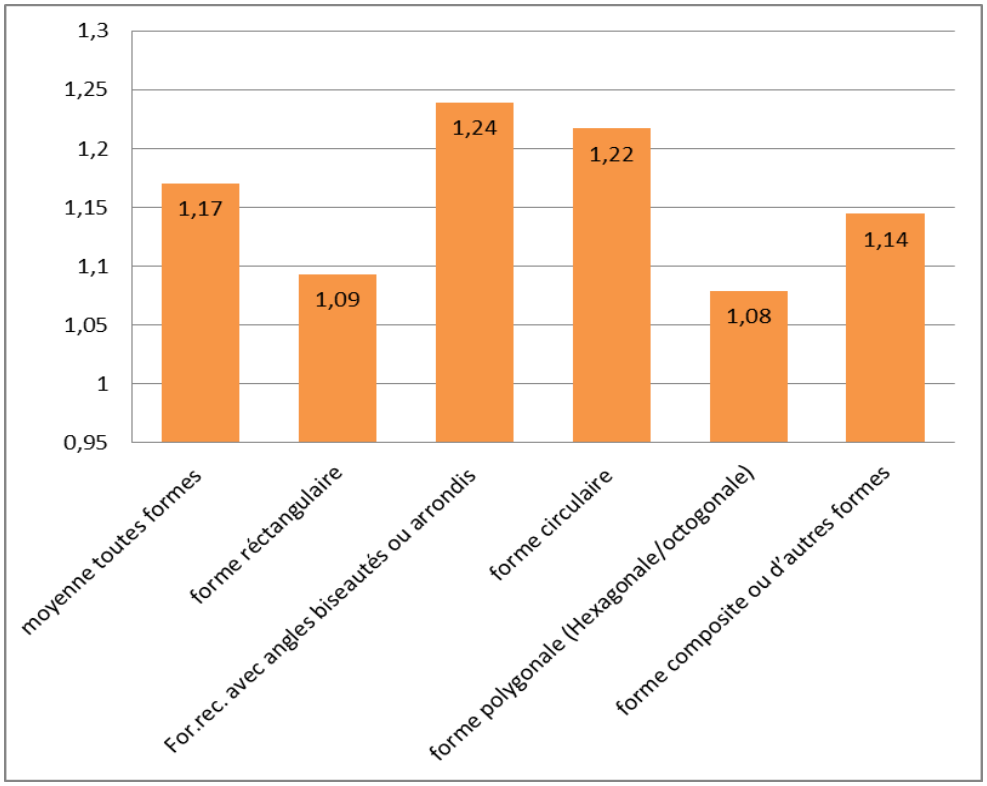


Figure 30 : Saillie moyenne des bow-windows selon leurs formes (en mètre).

## B- Analyse des corrélations :

### 1- Voies/Bow-windows :

Les bow-windows se sont développés à Alger entre la deuxième moitié du XIXe siècle et les premières décennies du XXe siècle, or c'est pendant cette même période que la ville a connu de grandes mutations urbaines qui ont façonné le centre d'Alger tel qu'on le connait actuellement.

Ces aménagements urbains ont été traduits sur le terrain à travers les extensions successives de la ville, de la basse Casbah et la rue Bab Azzoun, vers la Rue d'Isly (actuellement Larbi Ben Mhidi) et les nouveaux remparts de la ville ; pour enfin dépasser les remparts avec l'aménagement du Boulevard Laferrière (actuellement Boulevard Khémisti) et l'extension jusqu'à la rue Sadi-Carnot (actuellement Hassiba Ben Bouali) qui va au-delà de la place du 1er Mai (ancien champ des manœuvre) et de la rue Didouche Mourad (ex Michelet).

Toutes ces extensions se sont faites à coup d'aménagements suivants de nouveaux axes qui ont orienté le développement urbain de la ville. C'est sans doute pour ça que ces mêmes axes concentrent une grande partie des façades à bow-windows recensées pendant l'enquête de terrain ; De la rue Larbi Ben Mhidi, le Boulevard Khémisti, à la rue Hassiba ben Bouali en passant par le boulevard Amirouche, et plus tardivement le Boulevard Mohamed V, ces grands boulevards ont constitué les principales façades urbaines de la ville.

Le bow-window expression d'une richesse de la façade et catalyseur d'une nouvelle expression architecturale dans la conception des immeubles de rapport, trouve pleinement sa place sur ces grands axes de la ville ; mais pas uniquement, l'enquête dans le périmètre d'étude étant exhaustive, elle concernait autant les grands axes que les rues secondaires, de nombreux exemples de bow-windows ont été dénombrés dans des voies de moyenne importance, voir sur des ruelles secondaires avec très peu d'activité commerciale.

Ainsi, sur 209 immeubles de rapport à bow-window inventoriés, 81 exemples se trouvent sur les axes structurants de la ville[110], les autres exemples sont situés sur des rues transversales ou tertiaires, chaque exemple pouvant être situé avec précision sur le tableau d'inventaire en annexe et sur la carte des immeubles inventoriés (Figure 36, carte détaillée en annexe).

[110] La rue Didouche Mourad, le boulevard Mohamed V, la rue Hassiba Ben bouaili (jusqu'à la place du 1er Mai), la rue Larbi ben Mhidi, le boulevard Khémisti.

Ces chiffres nous donnent une idée sur la distribution des immeubles de rapport à bow-window dans le centre-ville d'Alger. Ainsi, à part la rue Didouche Mourad et Le Boulevard Mohamed V qui comptabilise à eux deux plus du quart (1/4) des immeubles inventoriés, les autres grandes artères de la ville ne se démarquent pas nettement des autres rues. A titre d'exemple, les rues Mokhtar Abdellatif et Youghourta qui slaloment en haut de la place Audin comptent beaucoup plus d'immeubles à bow-windows que des grands axes commerciaux tels que la rue Larbi Ben Mhidi.

Ces écarts ne sont en rien significatifs d'une affirmation d'une hiérarchie des voies, mais en limitant l'analyse à la période d'emploi des bow-windows à Alger, on constate que le nombre important d'exemples sur la rue Didouche Mourad et sur le boulevard Mohamed V n'est pas fortuit, puisque l'aménagement et le développement de ces deux artères correspond exactement à la période faste de l'usage du bow-window dans la ville.

De la même sorte, l'aménagement d'autres voies avant ou après l'époque des bow-windows peut expliquer le nombre limité d'immeubles de rapport à bow-windows sur certaines de ces voies, essentiellement dans les alentours de la place des martyrs (ancienne place du gouvernement) et du côté de la place du 1er-Mai (ancien champ des manœuvres). L'implantation d'équipements administratifs dans certains grands boulevards peut aussi expliquer le nombre limité d'immeubles à bow-windows par rapport à l'importance de ces voies, c'est par exemple le cas du boulevard Khémisti qui concentre plusieurs structures administratives sur son côté Nord, l'inventaire ne prenant en compte que les immeubles de rapports, le caractère résidentiel ou commercial de la voie est de la première importance.

Sur la carte générale de situation des exemples inventoriés (Figure 36, carte détaillée en annexe), on remarque une certaine concentration des immeubles de rapport à bow-window dans le centre de périmètre, cette concentration s'estompe aux limites du périmètre.

Sur la totalité de l'échantillon, les rapports « largeur de la rue/saillie du bow-window » (Figure 32) et « largeur de la rue/largeur du bow-window » (Figure 33) ne donnent pas lieu à des conclusions définitives, on ne constate aucun rapport cohérent entre ces critères. Autant la largeur de la rue peut être un élément pertinent par rapport à la présence de bow-windows sur la façade (dans la période concernée par l'étude), autant elle constitue un élément non influent sur la largeur et la saillie des bow-windows. Ce constat peut trouver une explication dans la limitation des saillies par la règlementation urbain, ainsi, les architectes de l'époque n'avaient pas vraiment une grande marge de manœuvre pour les décrochements sur façade. Ceci

s’ajoutant aux effets de la densification urbaine et la spéculation immobilière pendant cette période à Alger, explique l’homogénéité des saillies des bow-windows, sauf en ce qui concerne les bow-windows d’angle qui bénéficient de leurs formes généralement circulaires et parfois d’un recul au rez-de-chaussée qui peut être relatif à l’accès de l’immeuble.

La largeur des bow-windows est aussi homogène dans la majorité des exemples, et varie autour de 3,5 mètres, ce qui correspond à la largeur d’une pièce ; Dans certains exemples un bow-window peut regrouper deux ou plusieurs travées (Figure 35), et sa largeur peut aller au-delà des 10 mètres.

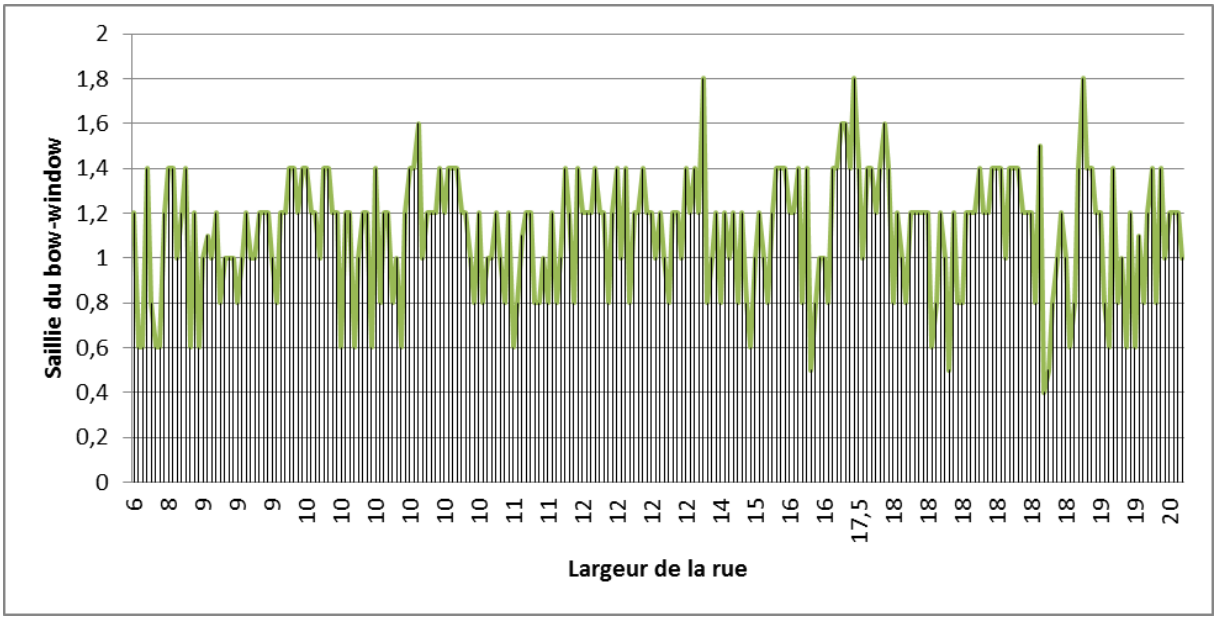


Figure 32 : Rapport largeur de la rue/saillie du bow-window.

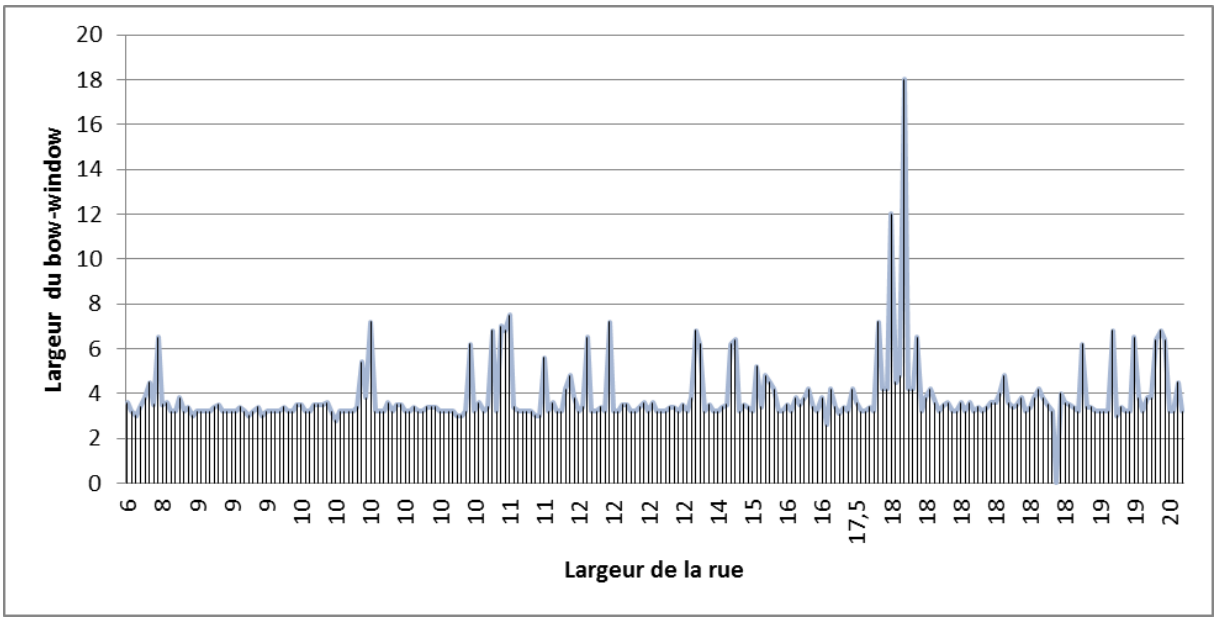


Figure 33 : Rapports largeur de la rue/Largeur du bow-window.

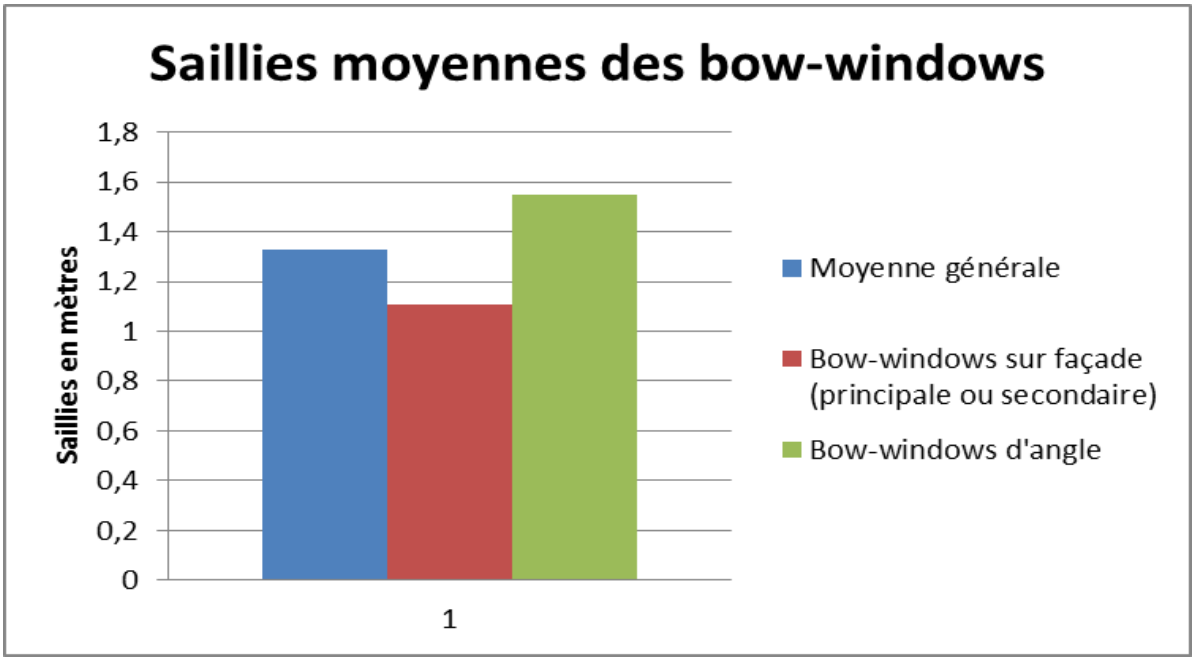


Figure 34 : Saillies moyennes des bow-windows (angle, façade).

Figure 35: L'immeuble du 26A rue Hassiba Ben Bouali. Photo personnelle Aout 2010.

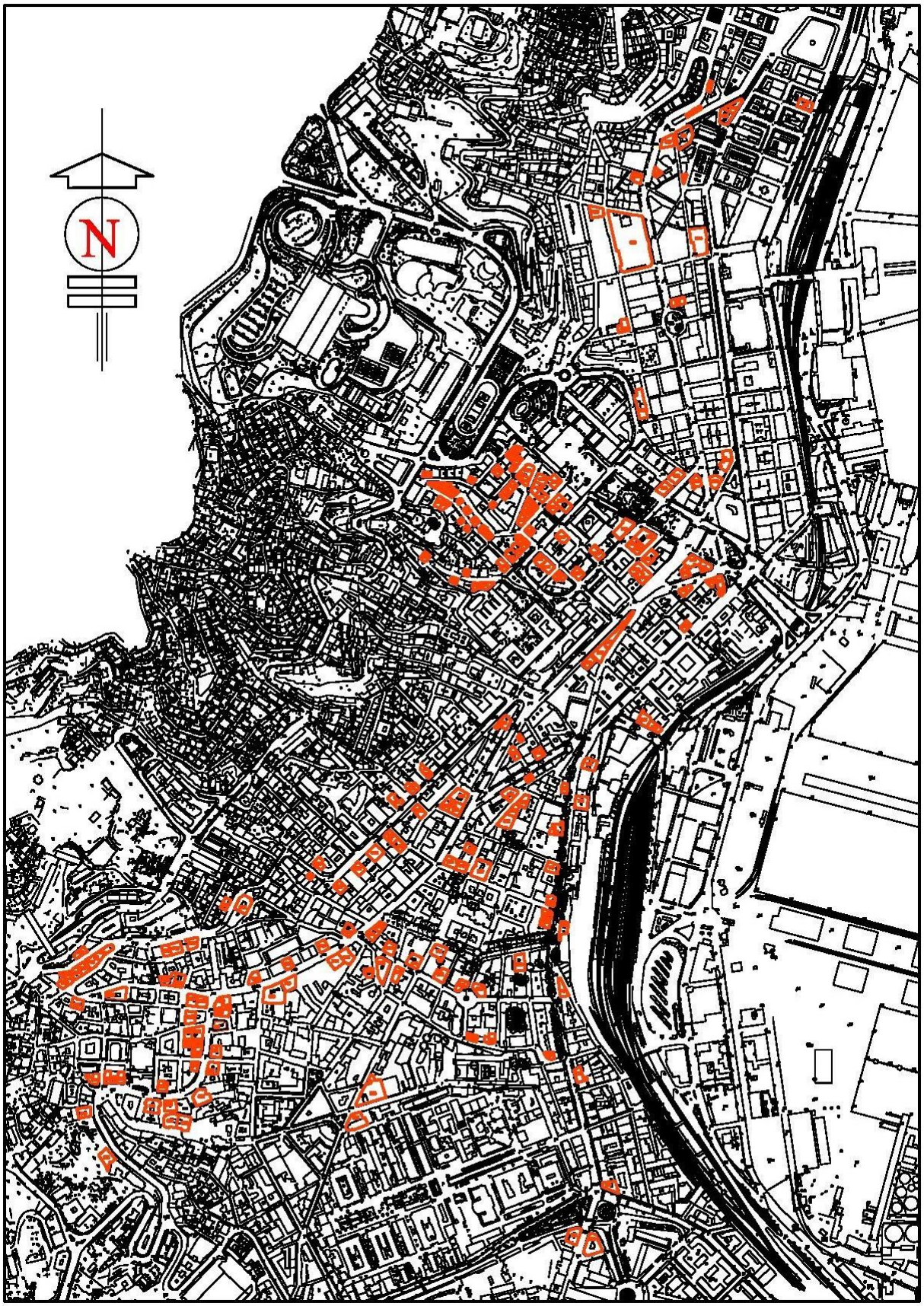


Figure 36 : Carte de situation des immeubles de rapport à bow-window dans le périmètre de l'inventaire.

2- Façades/Bow-windows :

La relation entre façade et bow-windows est avant tout de nature esthétique et structurelle ; La façade a pour rôle de supporter le bow-window que ce soit au sens propre en supportant sa charge, ou au sens figuré en l'intégrant dans une composition esthétique homogène.

Ainsi, l'emploi des bow-windows sur une façade impliquait la présence de grandes consoles pour soutenir sa charge, ce qui modifiait considérablement le traitement de la façade qui devait intégrer tous ces éléments dans une composition homogène, à l'exemple des consoles richement décorées afin de marquer le départ et la base du bow-window.

a- L'intégration du bow-window dans la composition de la façade :

Elément majeur de la façade, le bow-window devait être intégré à sa composition dès le départ, et cela en suivant plusieurs approches que ce soit d'intégration ou de contraste, On peut distinguer :

-L'approche d'intégration visuelle :

Le bow-window adoptait le même style et la même forme que les fenêtres et l'ensemble des éléments de la façade, cette approche homogène qui vise à intégrer le bow-window dans un ensemble est courante sur les façades de style éclectique à l'exemple de l'immeuble n°117 (Figure 37), et dans les immeubles de style art-nouveau qui concevaient la façade comme un ensemble et considéraient le bow-window comme un élément de cet ensemble permettant d'avoir une troisième dimension.

-L'approche d'autonomie visuelle :

Cette approche vise à faire sortir un contraste dans la façade entre les éléments verticaux (essentiellement les bow-windows) et les autres composantes de la façade, à l'exemple de l'immeuble du n°98 (Figure 38). Que ce soit en traitant le bow-window comme une entité distincte de la façade, en marquant ses lignes verticales par des bandeaux et des panneaux décorés, ainsi que la base du bow-window et son couronnement qui reçoivent une décoration très riche ; Ce contraste peut aussi s'exprimer par un traitement différent des ouvertures, avec d'autres formes que celles utilisées dans le bow-window. Dans de rares cas, on peut même constater la présence sur la même façade de différents types de bow-windows, traités de façon hétérogène.

Figure 37 : l'immeuble du 01 rue Didouche Mourad. Photo personnelle Aout 2010.

Figure 38 : l'immeuble du 76 rue Didouche Mourad. Photo personnelle Aout 2010.

b- La situation du bow-window sur la façade :

Le bow-window est un élément majeur de la façade, de par sa taille, son décrochement et sa décoration souvent plus soignée que le restant des éléments, il donne du relief aux travées verticales de la façade. Selon sa largeur, son style architectural et la sensibilité de l'architecte, chaque façade d'un immeuble de rapport pouvait contenir un ou plusieurs bow-windows ; Toutefois, rares sont les immeubles qui comptaient plus de deux bow-windows séparés sur une seul façade[111] , il ne dépasse pas les 3% des exemples. Les façades les plus communes sont celles à un seul bow-window 62%, et les façades avec deux bow-windows qui représentent 35% des cas.

A partir de ces constats et de l'observation sur le terrain, on peut dégager quelques modèles de composition récurrents :

-Façades avec un bow-window en axe :

C'est la composition la plus courante, la façade à bow-windows se réduit dans sa forme la plus simple à un seul élément central en saillie qui coupe l'alignement des balcons ou des fenêtres d'un côté à l'autre de la façade, que ce soit sur toute la hauteur de la façade (Figure 42), ou bien jusqu'à l'étage d'attique avec son balcon filant sur toute la longueur de la façade (Figure 41).

Cette affirmation est confirmée par les statistiques de l'inventaire, avec un bow-window en axe de 62% des façades répertoriées (Figure 40), il peut constituer un axe de symétrie de la façade autour duquel s'organisent les ouvertures, les balcons, et les autres éléments de la façade.

-Façade avec deux bow-windows aux extrémités :

Ce modèle est courant à Alger, il représente 35% des façades relevées ; les deux bow-windows sont généralement disposés de façon symétrique sur les deux extrémités de la façade à l'exemple de l'immeuble n°126 (Figure 43) ; Les deux bow-windows délimitent la façade, en lui donnant un aspect plus imposant.

Il existe d'autres types de façades à bow-windows avec des compositions asymétriques avec un ou deux bow-windows, mais leur nombre est nettement inférieur aux façades à composition symétrique.

[111] Les immeubles n°1, 28, 70, 76, 82, 150, 152 et 156.

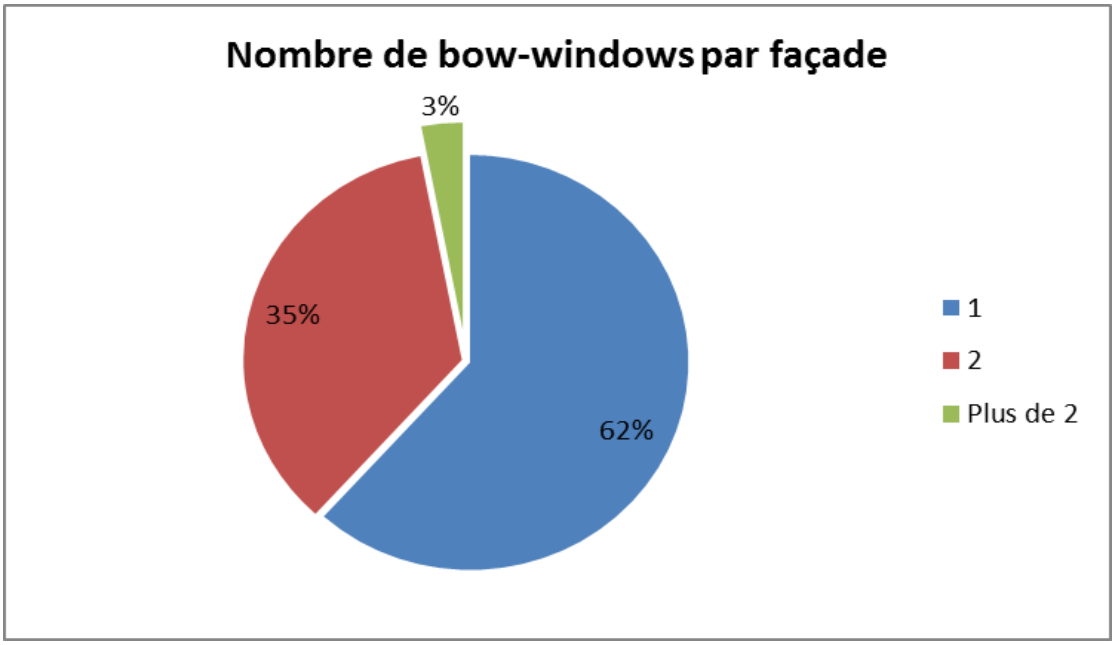


Figure 39 : Nombre de bow-windows par façade.

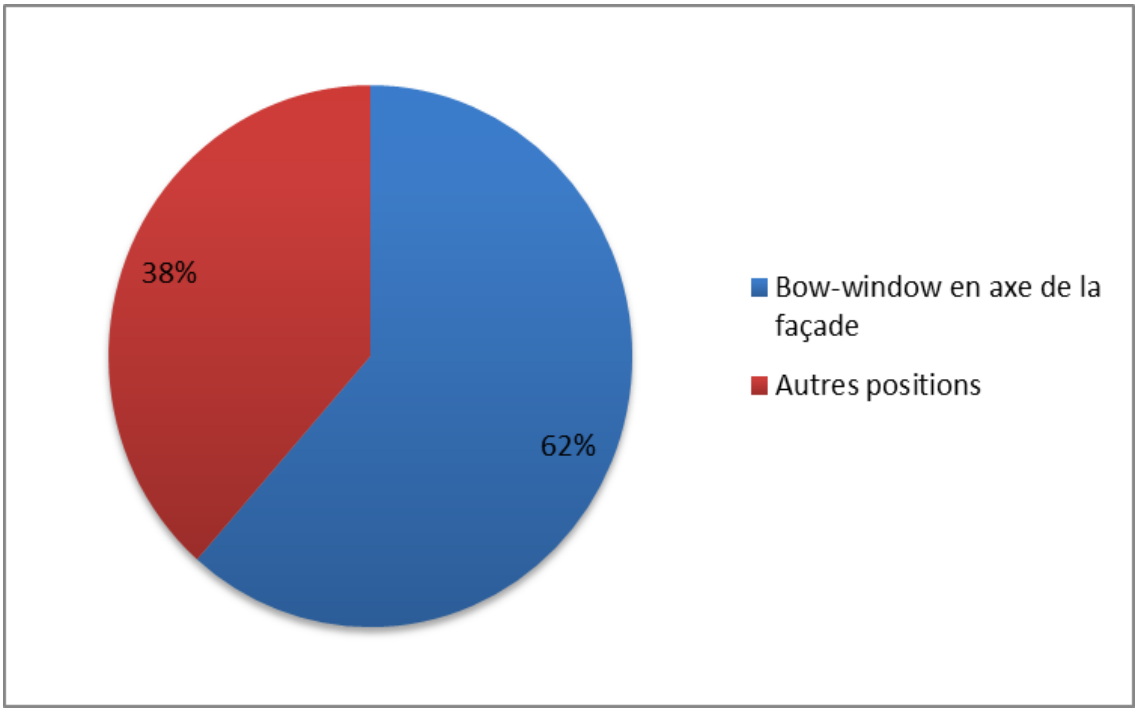


Figure 40 : Position du bow-window dans la façade.

Figure 41 : l'immeuble du 100 rue Didouche Mourad. Photo personnelle Aout 2010.

Figure 42 : l'immeuble du 36 rues Youghourta. Photo personnelle mars 2011.

Figure 43 : l'immeuble du 53 rue Mohamed V. Photo personnelle mars 2011.

c- Hauteur des bow-windows :

Limitée entre le deuxième étage et l'étage d'attique au début, la hauteur des bow-windows a longtemps était réduite à ces trois niveaux (2ème, 3ème et 4ème étage), ces limites ont été peu à peu dépassées avec les allégements successifs de la règlementation urbaines des saillies. Toutefois, cette limite continuait à marquer l'utilisation du bow-window à Alger, puisque plus de la moitié des bow-windows relevés dans le périmètre d'étude commence au 2ème étage et se termine au 4ème, une tendance imposée par la réglementation de la fin du XIXe siècle qui a continué à influencer la composition des façades à bow-window bien après cette période.

Mais peu à peu avec l'arrivée du XXe siècle, les architectes commençaient à se libérer de cette contrainte en imposant la saillie du bow-window depuis le 1er étage jusqu'aux niveaux supérieurs ; Ainsi 33% des bow-windows dans l'aire d'inventaire commencent dès le 1er étage, 57% au deuxième étage, et les 10% restants commencent à partir du 3ème étage.

Pour l'étage de couronnement on constate à peu près les mêmes proportions, avec 8% des exemples qui se limitent soit au 3ème étage ou au-delà du 6ème étage, 54% arrivent au 4ème étage, 27% au cinquième étage et 11% au sixième.

Les bow-windows pouvaient même descendre jusqu'au niveau du sol, si la façade de l'immeuble avait suffisamment de recul sur la voie, à l'image de l'immeuble du 07 Rue Rembrandt dans le 8ème arrondissement à Paris (Figure 46) ; par contre cette typologie n'est pas présente dans le périmètre d'étude.

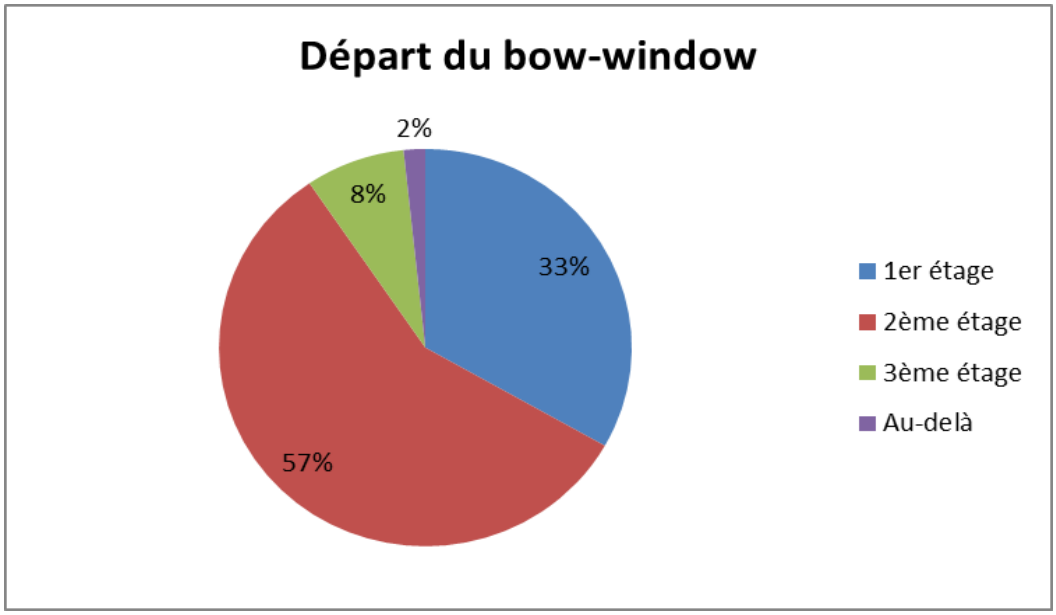


Figure 44 : Etage de départ du bow-window.

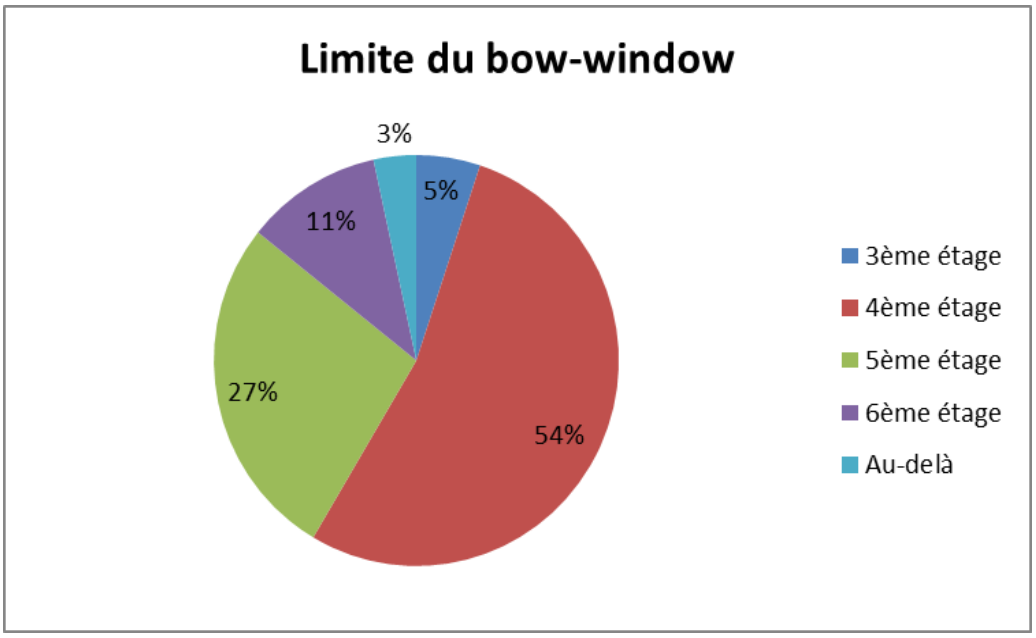


Figure 45 : Etage limite du bow-window.

Figure 46 : l'immeuble du 07 Rue Rembrandt, 75008, Paris. Photo personnelle Avril 2012

3- Accès/Bow-windows :

Elément saillant de la façade, le bow-window a été souvent utilisé pour marquer la porte d'entrée de l'immeuble de rapport, il permettait d'accentuer la travée verticale dans laquelle se situait l'entrée de l'immeuble, et sa décoration pouvait même se mêler aux traitements de la porte d'entrée dans une composition avec des atlantes ou des cariatides sur les deux côtés, et la décoration du contour de la porte qui monte jusqu'à la base du bow-window.

Même quand le bow-window n'arrive pas jusqu'au premier étage, la travée qui comprend le bow-window et la porte d'entrée est traitée comme un seul élément. Le bow-window d'angle de l'immeuble du 06 Boulevard Khémisti (Figure 31) est un exemple de ce type de composition : son décor commence dès le niveau du sol avec deux pilastres des deux côtés de la porte, ils soutiennent un balcon qui reprend les formes ondulées du bow-window au-dessus, des moulures sont présentes sous le balcon comme sous le bow-window qui continue dans la même forme ondulée du 2ème au 5ème étage de l'immeuble, une forme surélevée en recul couronne tout cet ensemble.

Sur l'ensemble de l'échantillon de l'enquête, 43% des entrées d'immeubles dénombrées sont surplombées par un bow-window (Figure 47). Ceci nous révèle que pratiquement un immeuble de rapport à bow-windows sur deux à Alger avait sa porte d'entrée dans la continuité verticale d'un bow-window. Ainsi le souci de faire ressortir l'accès de l'immeuble et de le marquer par un élément d'appel saillant a bien été présent chez les concepteurs de l'époque (Figure 48), de ce fait, cette partie privilégiée de la façade recevait tous les soins de l'architecte et du décorateur.

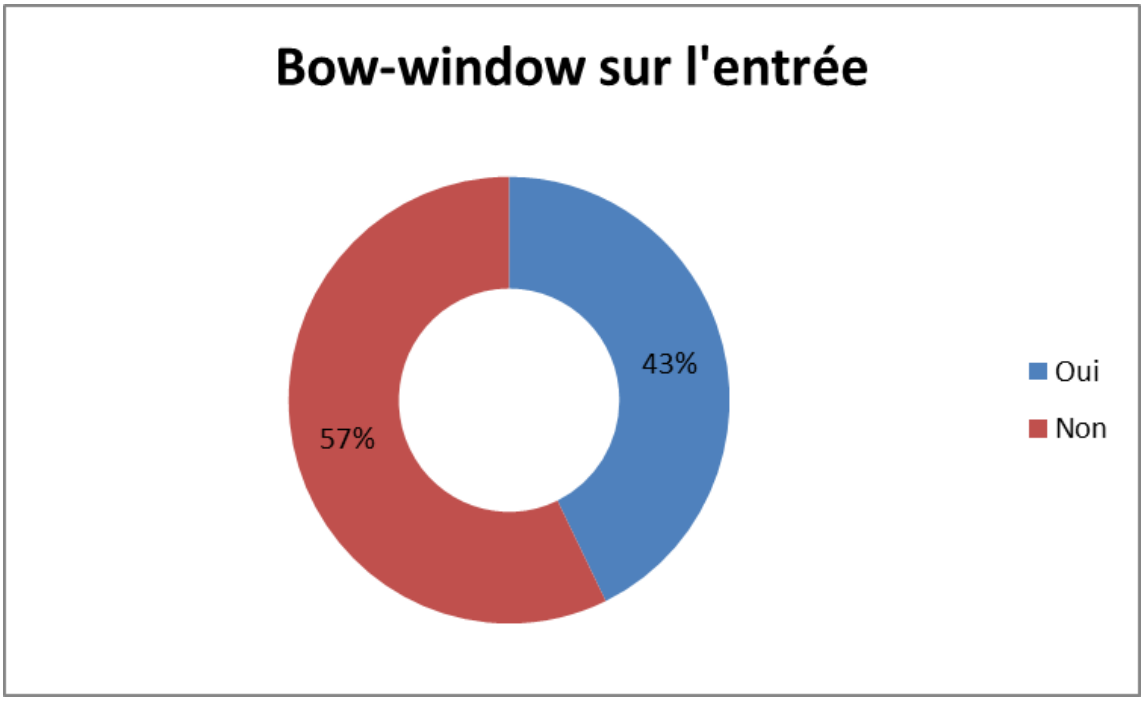


Figure 47 : Présence d'un bow-window au-dessus de l'entrée de l'immeuble.

Figure 48 : Bow-window sur l'entrée de l'immeuble 04 rue Emile Zola. Photo personnelle Janvier 2011

4- Organisation spatiale/Bow-windows :

Le rapport entre la disposition intérieure des pièces et les compositions extérieures de la façade à bow-windows est intéressant, parce qu'il peut nous renseigner sur le degré de lisibilité de ces façades. Le but de cette recherche étant d'établir un inventaire des bow-windows dans la ville d'Alger, le rapport entre la façade et l'aménagement intérieur des appartements ne fait pas partie des objectifs de cette étude. Toutefois, et au regard des quelques exemples de plans récoltés, on s'est permis de déborder sur cet aspect en cette fin de mémoire afin d'avoir une idée sur la dualité « aménagement intérieur/bow-window ».

Cependant, et en raison du nombre limité des plans d'immeubles à bow-windows en notre possession, cette analyse ne peut aboutir à des conclusions finales et ne peut avoir un caractère représentatif de tous les 209 immeubles de rapport à bow-window dénombré dans le secteur d'étude pendant l'enquête.

Dans plusieurs exemples, le bow-window sur la façade correspond à une des grandes pièces de l'appartement ; Salon, séjour ou salle-à-manger ; Des grandes pièces qui bénéficiaient du supplément d'espace du bow-window, ainsi que de ses grandes baies vitrées qui permettaient un meilleur éclairage et une meilleure ambiance dans ces pièces conviviales.

Dans le cas de l'immeuble n°45 (Figure 49), quasiment l'ensemble des trois salons par niveaux bénéficient d'un bow-window qui permettait un important gain d'espace ; le bow-window d'angle de l'immeuble n°47 (Figure 50) correspond lui aussi à une pièce de séjour, comme pour l'immeuble n°160 situé au 110 rue Didouche Mourad.

Toutefois, il existe quelques exemples où le bow-window répond avant tout à un problème fonctionnel, à un besoin d'espace, notamment dans le cas d'immeubles à assiettes réduites ou déformées avec des angles étroits. Dans ces cas-là, le bow-window constituait une réponse architecturale à un souci de distribution et d'aménagement des chambres. L'immeuble n°117 entre dans ce cas de figure : construit sur une assiette beaucoup plus longue que large, ses bow-windows saillants sur ses deux façades, permettaient de placer deux pièces dans la largeur, là où sans bow-windows on n'aurait pu aménager qu'une seule, ce gain d'espace n'est sans doute pas négligeable dans un emplacement aussi important que la rue Didouche Mourad.

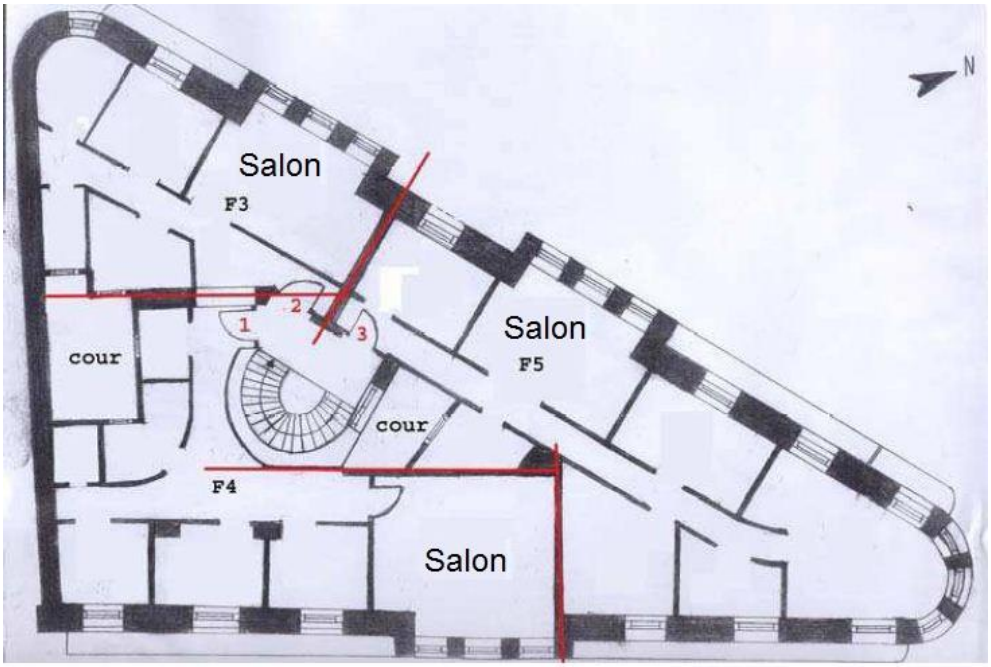


Figure 49 : Plan étage courant de l'immeuble du 02 rue boumendjel. Source *PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007.

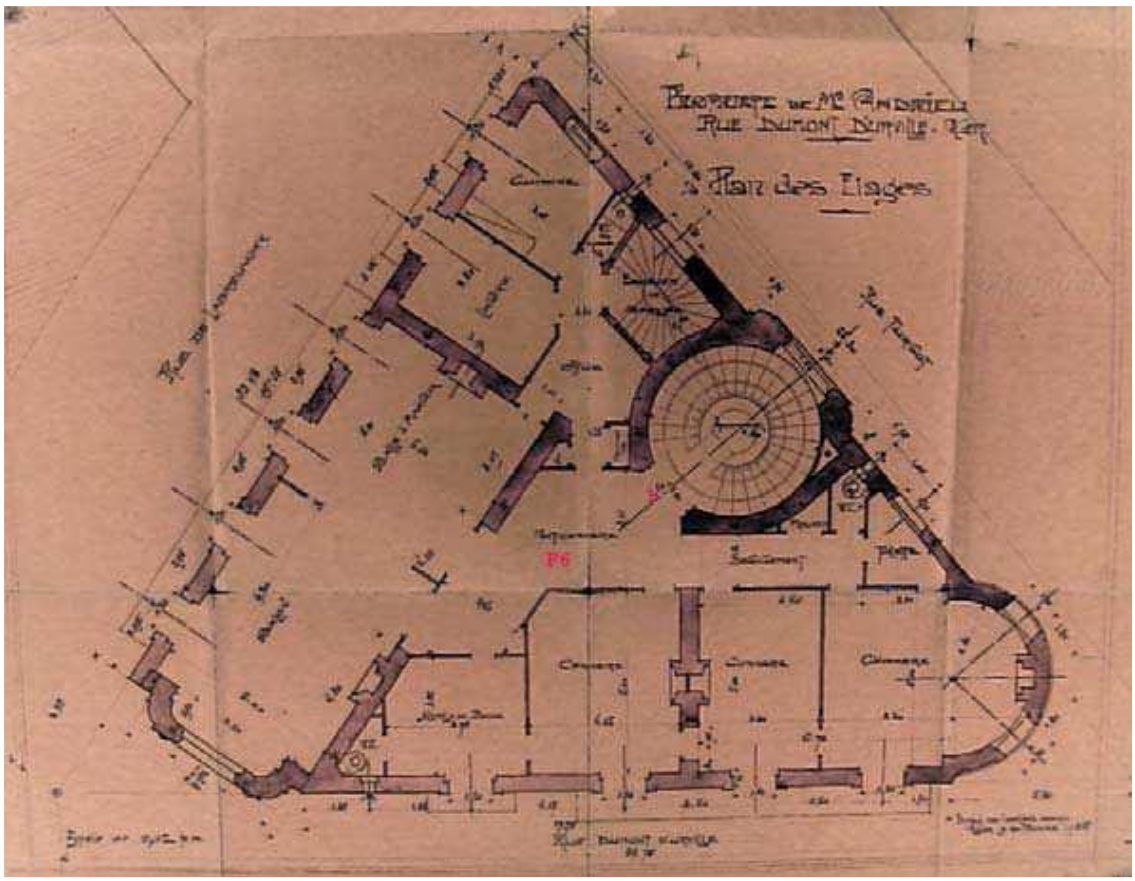


Figure 50 : Plan étage courant de l'immeuble du 08 rue boumendjel. Source *PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007.

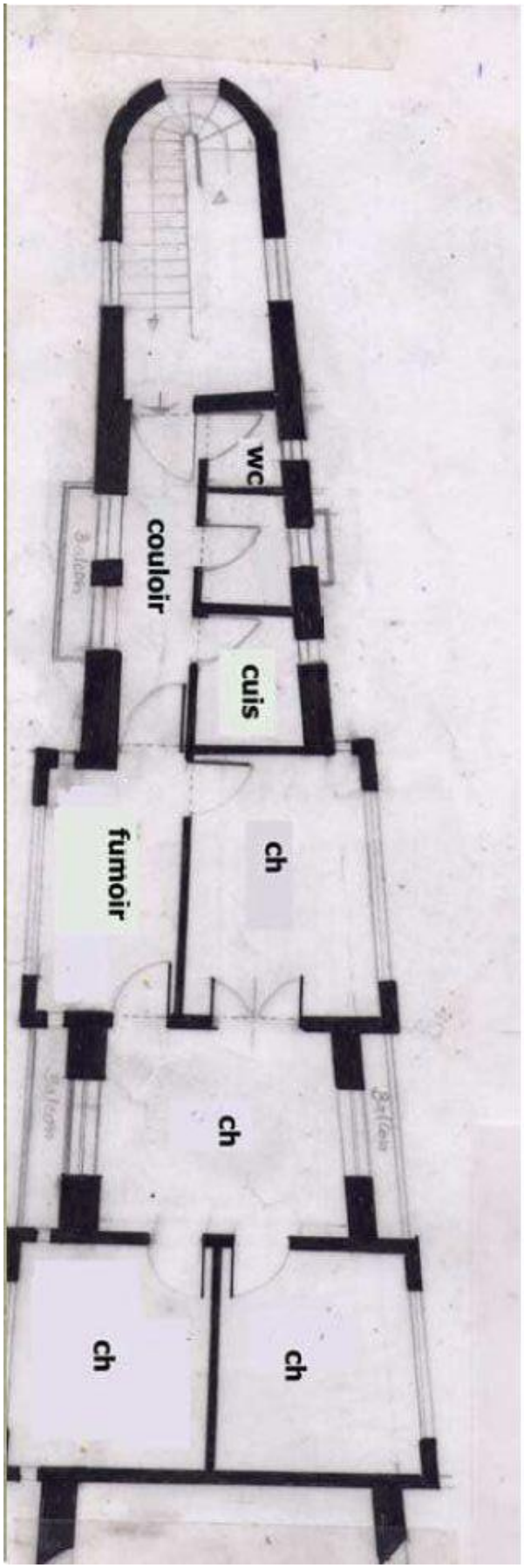


Figure 51 : Plan étage courant de l'immeuble du 01 rue Didouche Mourad. Source *PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007.

## - CONCLUSION :

Cette recherche s'inscrit dans les efforts déjà entrepris pour améliorer la connaissance du patrimoine colonial Algérois ; Cette partie de notre patrimoine étant laissée pour compte depuis trop longtemps fait face actuellement à de nombreuses dégradations et dans certains cas à un risque de disparition. Dans ce contexte tout apport à l'étude et à la sensibilisation autour du patrimoine de la période française en Algérie contribue à l'avancement vers une protection juridique et effective de ce patrimoine.

Le bow-window comme objet architectonique représente une composante majeure de la façade des immeubles de rapport algérois, c'est un élément de premier ordre de la façade urbaine de la ville ; Il a constitué une réponse architecturale et stylistique à l'évolution du paysage urbain d'Alger, à une époque clé où l'architecture a subi plusieurs bouleversements, une époque de transition entre l'architecture du XIXe siècle et le mouvement moderne. Ce qui fait que l'étude du bow-window nous fournit des éléments importants pour une meilleure lecture de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à Alger.

C'est dans cette optique, et après la définition des problématiques de recherche et des hypothèses à vérifier que nous avons entamé un travail de recherche en trois phases principales :

-La phase de la recherche théorique et de consultation des travaux antérieurs, une recherche qui a couvert aussi bien le volet architectural et urbain que le volet historique indissociable des deux premiers.

-Après la partie théorique qui a permis de mieux cerner l'objet d'étude et son contexte séparément, on a procédé à l'analyse de l'objet d'étude dans son contexte ; Eu égard au manque de travaux sur les bow-windows, cette recherche ne pouvait se baser uniquement sur les études déjà entreprises, c'est pour cela qu'une analyse directe de l'objet architecturale était indispensable ; Dans cette optique, il était primordial d'établir un premier inventaire des bow-windows des immeubles de rapport à Alger.

-Les données accumulées au cours de la deuxième phase constituaient le nerf de cette recherche, l'élaboration de l'inventaire des bow-windows dans le périmètre d'étude défini a contribué à constituer une banque de données à exploiter ; le classement de ces données par l'outil informatique a permis une exploitation globale, rapide et précise de ces informations.

C’est cette exploitation statistique des données qui a permis de révéler les différents schémas récurrents exposés dans le dernier chapitre, et qui nous ont permis d’établir les typologies et les catégories principales du bow-window à Alger et de comprendre les logiques de sa compositions et de son usage.

Ce mémoire, à travers son volet de collecte des données et celui relatif à l’interprétation, se veut une contribution à la production de connaissances sur le cadre bâti Algérois, il comporte des informations brutes sur l’objet d’étude qu’est le bow-window, récoltées au cours l’enquête sur terrain, ainsi que des interprétations de cette information dans son dernier volet.

Le corpus typologique des bow-windows à Alger, présent en annexe de ce document, regroupe des informations sur les aspects conceptuels, architecturales et décoratifs des bow-windows à Alger. Le but du travail d’enquête était de définir, identifier et classer les bow-windows, de façon exhaustive dans le périmètre de l’étude afin de rassembler un maximum de données architecturales et urbaines autour de cet élément et constituer une base de données à exploiter dans le cadre de cette recherche, mais aussi ultérieurement par toute recherche future qui s’intéressait à cette thématique

Les informations récoltées ont été nécessaires pour vérifier les hypothèses émises dans la première partie de ce travail ; D’après les informations de la recherche historique et urbaine entreprise dans les premiers chapitres, et les résultats de l’analyse statistique des données du corpus avancés dans le dernier chapitre, on peut affirmer que :

-Les bow-windows ont été produits à Alger dans une période riche en styles architecturaux, caractérisée par un essor de la construction des immeubles de rapport et une spéculation foncière et immobilière qui a accompagné cet essor.

-La construction des bow-windows a été encadrée par les textes successifs de la règlementation urbaine, ces textes codifiaient à la fois la saillie, la hauteur et les matériaux de construction.

-Malgré les nombreuses ressemblances qui existent entre les bow-windows à Alger et en métropole, ainsi que dans d’autres villes qui étaient sous l’influence française pendant cette période ; On remarque à travers la mesure des saillies des bow-windows à Alger que les saillies supérieures à la limite règlementaire étaient largement tolérées à Alger, ainsi, dans de nombreux exemples, la saillie des bow-windows dépassait la saillie maximale de 1,20m fixée

par le règlement de 1902[112]. Ce trait de style, ainsi que les nombreuses références architecturales de la néo-mauresque omniprésentes à Alger, et le rôle du bow-window dans un contexte de spéculation et dans l'adaptation aux terrains à fortes pentes d'Alger, ont contribué à un développement spécifique du bow-window à Alger, et cela avec beaucoup plus de liberté qu'il aurait pu s'exprimer en métropole.

Ces conclusions confirment l'importance du bow-window comme élément marquant dans l'histoire architecturale et urbaine à Alger, le bow-window apportait une richesse architecturale aux façades et permettait aux architectes de révéler tout leur talent, d'où la multitude de styles et de tendances architecturales qui se sont servis de cet élément pour s'exprimer. Ceci est un argument de plus qui témoigne de la richesse architecturale de notre héritage colonial, un patrimoine inestimable qui nécessite une meilleure valorisation, protection et mise en valeur.

Cette recherche est loin d'être complète et définitive, le corpus élaboré dans le cadre de cette recherche constitue une base d'informations brute ; Présent en annexe, ce corpus n'a pas été exploité à 100% au cours de ce travail de recherche ; Ainsi, les données brutes récoltées et répertoriées dans ce corpus peuvent encore être exploitées pour étudier d'autres aspects de la composition des bow-windows, ou même être croisées avec d'autres informations dans un champ de recherche plus large.

Plusieurs autres thématiques de recherche peuvent être abordées dans ce sujet, notamment celle liée au rapport entre l'organisation spatiale intérieure des bâtiments et le bow-window comme élément de façade ; mais aussi l'approche relative à l'évolution de cet élément architectural dans le temps, conçu pour répondre à des problématiques d'une autre époque, il se découvre actuellement dans un mode de vie et une époque totalement changée, et répond à d'autres problématiques. Ainsi, le phénomène de couvertures des balcons dans les immeubles à Alger et partout en Algérie peut sembler comparable au concept de bow-window, et constitue par ce fait une piste intéressante à explorer sur la perception de cet élément architecturale par les occupants actuels des lieux.

[112] Voir en annexe.

**BIBLIOGRAPHIE :**

**A- Ouvrages :**


- ALLOULA Malek, *Alger photographie au XIX siècle*, Paris, Marval 2001.
- ARNAUDIES Fernand, *Esquisses anecdotiques et historiques du vieil Alger*, Avignon, A.Barthélemy, 1990.
- ALMI Saïd, *Urbanisme et colonisation, présence française en Algérie*, Liège ; Mardaga, 2002.
- BEGUIN.F, *Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord 1830-1950*, Ed.Dunod, Paris, 1993.
- BOURDIEU. P et A. SAYAD, *Le Déracinement*, Paris, Minuit, 1964.
- CANTELLI. Marilù, L'illusion Monumentale, Paris, 1872-1936, *Liège, Mardaga*, 1991.
- COHEN.J.L, KANOUN.Y, OULEBSIR.N, *Alger - Paysage urbain et architectures, 1800-2000*, Besançon, Ed.de l'Imprimeur, 2003.
- COLLECTIF. Alger, Oran Annaba, sur les traces de la modernité, 50 ans d'architecture - CIVA Bruxelles 2004.
- DESCLOITRES.R, C. DESCLOITRES et J. C. REVERDY, *L'Algérie des bidonvilles. Le tiers monde dans la cité*, Paris, Mouton & Co/ La Haye, 1961.
- DELUZ Jean-Jacques, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1988.
- DELUZ Jean-Jacques, *Alger chronique urbaine*, Paris, Bouchene, 2001.
- DESMIER Maulion Annick, *Paris la couleur de la ville*, éd. la Villette, Paris, 2002.
- DRIS Nassima, La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger, Harmattan, 2002.
- DUCHET Robert, *Caractéristique des Styles*, éd Flammarion Paris 1998.
- ESQUER Gabriel, *Alger*, Paris, Arthaud, 1957.

- ESQUER Gabriel, *Alger et sa région*, Arthaud, 1949.
- GANDINI Jacques, *Alger de ma jeunesse, 1950-1962*, Calvisson, Gandini, 1995.
- GOLVIN.L., *Palais et demeures d'Alger à la période Ottomane*, Alger : INAS, 2003.
- GRANDET.D, *Architecture et urbanisme islamiques,* Alger, OPU, 1992.
- GUIAUCHIN Georges, *Alger*, édition de l'imprimerie algérienne, 1909.
- HENNAUT Eric et DEMANET Marie, *Le bois et le métal, dans les façades des maisons à Bruxelles 1850-1940*, éd Archives d'architecture moderne Belgique, 1997.
- KLEIN Henri, *Feuillets d'El Djezaïr*, Blida, réédition de l'ouvrage paru en 1937, éditions du Tell, 2003, 2 tomes
- KOCH Wilfried, *Les styles en architecture*, ed Solar, Paris, 1989.
- KOUMAS.A, NAFA.C, *L'Algérie et son patrimoine : dessins français du XIXe siècle*, Monum, Paris, 2003.
- LABORBIERE.J.M, *reconnaitre les façades*, ed Massin, Paris, 2006.
- LACOSTE.Y, NOUSCHI.A et PRENANT.A ; J. Dresch (préf.), *L'Algérie : passé et présent, le cadre et les étapes de la Constitution de l'Algérie actuelle*, Paris, Ed. Sociales, 1960.
- LEPRUN Sylviane, *Le théâtre des colonies ; scénographie, acteurs et discours de l'imaginaire dans les expositions, 1885-1937*, Paris, Harmattan, 1986.
- LESPES René, *Alger esquisse de géographie urbaine ; introduction au plan d'agrandissement et d'embellissement de la ville d'Alger*, Alger, J. Carbonnel, 1925.
- LESPES René, *Alger, étude géographique et d'histoires urbaines*, Alcan, Paris, 1930.
- LOYER. *François*, Paris XIXe siècle : L'immeuble et la rue, *Hazan, Paris, 1987.*
- MALVERTI.X, *« les villes coloniales fondées entre 1830 et 1880 en Algérie », rapport, Paris, 1988.*
- MESSIKH Mohamed Sadek, *El Djazaïr, la mémoire*, Tunisie, Raïs, 1997.
- MIGNOT Claude, *Grammaire des immeubles parisiens*, ed Parigramme, 2004, Paris.

- OULEBSIR Nabila, *Les usages du patrimoine*, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004.
- PANERAI.P, J. Castex et J.C. Depaule, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Paris, Éditions Parenthèses, 1997 (réédition).
- ROZET.C.A, *Voyage dans la régence d'Alger*, Paris, Arthur Bertrand, 1833.
- SALIBA Robert, *Beyrouth*. *Architectures aux sources de la modernité, 1920-1940*, Parenthèses, Marseille, 2009.
- VACHER Hélène, *Villes coloniales aux XIXe-XXe siècles : D'un sujet d'action à un objet d'histoire*, Ed. Maisonneuve & Larose, Paris, 2005.
- VALENSI.L, *Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830*, Paris, Flammarion, 1969.
- WAHL.M, *Alger*, Paris, Bibliothèque de la Revue de l'Afrique Française, 1887.


**B- <u>Articles, mémoires et actes de colloques :</u>**


- BURTH-LEVETTO Stéphanie, « Le service des bâtiments civils en Algérie (1843-1872). Entre discours et réalité », Bruant Catherine, Leprun Sylviane, Volait Mercedes resp., " Figures de l'Orientalisme en architecture", Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, n° spécial : 73-74, Edisud, 1994.
- CRISTOFARO. Florence, *"Bow-window et jardins d'hivers*", Edition le Moniteur d'Architecture n°93, novembre 1998.
- Institut français d'architecture, Bulletin d'informations architecturales, *Alger*, Avril 1984.
- Laboratoire Ville Architecture et Patrimoine, *« le patrimoine architecturale de la période coloniale en Algérie »*, Actes de la journée d'étude, EPAU, juin 2010.
- LAMANI.K, « *analyse des rapports de corrélations architecturales ; typologie d'encorbellements/ typologie résidentielle/ morphologie du réseau viaire dans la médina d'Alger*», mémoire de magistère, Epau, janvier 2010.
- LEON. Paul, «Maison et rues de Paris», *La revue de Paris*, juillet-août 1910.

- KASSAB.T, BENDANI.N, Habitat colonial algérien, Rapport final du projet de recherche, N°1601/01/02/2000, EPAU, Alger, Décembre 2002.
- KENZARI Béchir, « The architects of the « Perchoir » and the Modernism of Postwar Reconstruction in Tunisia », Journal of Architectural Education, 2006.
- PETRUCCIOLI Attilio, *Alger 1830-1930. Pour une lecture typologique des immeubles d'habitation*, in revue « Environnemental design – Algérie, mémoire et architecture » Rome, Dell'Oca editore, 1992.
- PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007.
- RAYMOND.A, "Le Centre d'Alger en 1830", *in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, n°* 31, 1981.
- S. REZZOUG et C. ACHOUR, *"Alger au cœur d'un conflit"*, in Parcours Maghrébins, Alger, n° 1, 1986.
- ROTIVAL.V, *"Contribution à l'aménagement de l'Alger futur*", in *Chantiers,* n° 3, mars 1933, Alger.
- SEMAR Kamel : *« Contribution à la connaissance de l'architecture néo-mauresque à Alger : cas de la grande poste »*, EPAU, Alger, mars 2004.


---

## C- **Ressources internet et article de presses :**


- Centre national des ressources textuelles et lexicales, www.cnrtl.fr.
- http://www.meteo.dz et http://www.el-mouradia.dz/francais/algerie/geographie
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Oriel, vérifié sur : http://dictionary.cambridge.org.

## ANNEXE :

## I- LES REGLEMENTS URBAINS RELATIFS AUX SAILLIES ET A LA HAUTEUR DES COMBLES (Fin XIXe-Début XXe) :

- **Décret du 22-30 juillet 1882 portant règlement sur les saillies permises dans la ville de Paris. (XII, B. DCCXIII, n. 12,151).**

Le Président de la République, vu, etc., décrète.

TITRE I" DISPOSITIONS GENERALES

Art. l[er]. A l'avenir, il ne pourra être établi, sur les murs de face des constructions alignées ou non alignées de la ville de Paris, aucune saillie sur la voie publique autre que celles autorisées par le présent décret.

2. Pour les constructions alignées, les jambes étriers ou boutisses au droit des murs séparatifs devront toujours être sur l'alignement et ne pourront recevoir sur toute la hauteur du rez-de-chaussée, à compter du niveau du trottoir, aucune saillie inhérente au gros œuvre du mur de face.

3. Toute saillie sera comptée à partir de l'alignement pour les constructions alignées, et à partir du nu du mur de face pour les constructions non alignées et joignant la voie publique.

4. Les saillies dont les dimensions sont variables suivant la largeur des voies seront déterminées d'après la largeur légale de la voie pour les constructions alignées ou en retraite de l'alignement, et d'après la largeur effective pour les constructions en saillie sur l'alignement.

5. Les saillies autorisées ne pourront excéder les dimensions fixées aux tableaux annexés au présent décret et devront satisfaire aux conditions qüi y sont déterminées. Ces dimensions pourront être restreintes pour les constructions en saillie sur l'alignement.

6. L'administration pourra autoriser, après avis du conseil général des bâtiments civils et avec l'approbation du ministre de l'intérieur, des saillies exceptionnelles pour les constructions privées ayant un caractère monumental.

TITRE II. SAILLIES AUTORISEES A ETRE PROVISOIRE AU DEVANT DES CONSTRUCTIONS

*Barrières provisoires, étais, échafauds.* — 7. La saillie des barrières provisoires, étais,

échafauds, engins et appareils servant à monter et à descendre des matériaux sera fixée, dans chaque cas particulier, suivant les localités et les circonstances, de manière à ne pas gêner la circulation. Les constructeurs devront en outre se soumettre, sauf en ce qui touche la pose des étais, aux prescriptions du préfet de police.

*Constructions provisoires, échoppes.* — 8. Il pourra être permis de masquer par des constructions provisoires ou des appentis les renfoncements n'ayant pas plus de 8 mètres de longueur et ayant au moins 1 mètre de profondeur. Ces constructions provisoires ne devront, dans aucun cas, excéder la hauteur du rez-de-chaussée, et elles seront supprimées dès qu'une des constructions attenantes subira retranchement. Il pourra de même être permis de masquer par des constructions provisoires en forme de pan coupé les angles de toute espèce de renfoncements, mais sous la même condition que ci-dessus, pour leur établissement et leur suppression. Le préfet de police sera consulté sur ces demandes.

TITRE III. DISPOSITIONS SPECIALES ET TRANSITOIRES

*Entablements, corniches.* — 9. Les entablements et corniches existant actuellement et dépassant les saillies fixées à l'art. 9 ne pourront être réparés, même en partie, et ils devront, dans leurs portions mauvaises, être reconstruits sans excéder la saillie réglementaire.

*Marches, perrons, bancs.* — 10. Il est interdit d'établir, de remplacer ou de réparer des marches, bancs, pas, perrons. Entrées de cave ou tous ouvrages en saillie sur les alignements et placés sur le sol de la voie publique. Néanmoins, il pourra être fait exception à cette règle pour ceux de ces ouvrages qui seraient la conséquence de changements apportés au niveau de la voie. En outre, les marches, pas perrons et entrées de cave qui appartiendraient à des immeubles atteints par l'alignement au moment de la promulgation du présent règlement et qui feraient eux-mêmes saillie sur l'alignement, pourront être entretenus et au besoin reconstruits tels qu'ils existaient, jusqu'à l'époque où seront réédifiés les bâtiments dont ils dépendent.

*Bornes.* — 11. Il est interdit d'établir des bornes en saillie sur les murs de face ou de clôture, et celles qui existent actuellement devront être enlevées partout où un trottoir sera construit.

*Conduits de fumée.* — 12. Aucun conduit de fumée ne pourra être appliqué sur le parement extérieur des murs de face, ni déboucher sur la voie publique.

*Cuvettes.* — 13. Aucune espèce de cuvette pour l'écoulement des eaux ménagères ou industrielles ne pourra être établie en saillie sur la voie publique.

*Constructions en encorbellement.* — 14. Aucune construction en encorbellement sur la voie publique ne sera permise.

15. Les objets énumérés dans les arts. 12, 13 et 14 qui existent actuellement ne pourront être réparés et devront être supprimés dès qu'ils seront en mauvais état.

*Contrevents, persiennes.* — 16. Les contrevents et persiennes existant actuellement au rez-de-chaussée et se développant à l'extérieur pourront être conservés, mais ils ne pourront être remplacés.

17. L'ordonnance royale du 24 décembre 1823 est rapportée.

18. Le ministre de l'intérieur est chargé etc.

- **Décret du 28-30 juillet 1884 portant règlement sur la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes dans la ville de Paris. (XII, B. DCCCLXII, N. 14.526)**

Le Président de la République, sur le rapport du ministre de l'intérieur; vu le décret du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris; vu les décrets des 27 juillet 1859 et 18 juin 1872, portant règlement sur la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes dans la ville de Paris, vu l'avis émis par le conseil municipal de la ville de Paris, dans sa séance du 30 juin 1882; vu les propositions du préfet de la Seine en date des 7 septembre 1882 et 30 novembre 1883; vu l'avis du conseil général des bâtiments civils en date du 24 juillet 1883; le conseil d'Etat entendu, décrète :

TITRE T$^{er}$. DE LA HAUTEUR DES BATIMENTS

I' SECT. *DE LA HAUTEUR DES BATIMENTS BORDANT LES VOIES PUBLIQUES*

Art. 1$^{er}$. La hauteur des bâtiments bordant les voies publiques dans la ville de Paris est déterminée par la largeur légale de ces voies publiques pour les bâtiments alignés, et par la largeur effective pour les bâtiments retranchables.

—Cette hauteur, mesurée du trottoir ou du revers pavé au pied de la façade du bâtiment et prise au point le plus élevé du sol, ne peut excéder, y compris les entablements, attiques et toutes les constructions à plomb des murs de face, savoir : douze mètres pour les voies publiques au-dessous de sept mètres, quatre-vingt centimètres de largeur; quinze mètres pour les voies publiques de sept mètres quatre-vingt centimètres à neuf mètres soixante-quatorze centimètres de largeur; dix-huit mètres pour les voies publiques de neuf mètres

soixante-quatorze centimètres à vingt mètres de largeur, vingt mètres pour les voies publiques (places, carrefours, rues, quais, boulevards, etc.) de vingt mètres de largeur et au-dessus. — Le mode de mesurage indiqué au § 2 du présent article ne sera applicable pour les constructions en bordure des voies en pente, que pour les bâtiments dont la longueur n'excède pas trente mètres ; au-delà de cette longueur, les bâtiments seront abaissés suivant la déclivité du sol. — Si le constructeur établit plusieurs maisons distinctes, la hauteur sera mesurée séparément pour chacune de ces maisons suivant les règles énoncées ci-dessus.

2. Les bâtiments dont les façades seront construits, partie à l'alignement, et partie en arrière de l'alignement, soit par suite du retrait à n'importe quel niveau d'une partie du mur de face, soit à fruit ou de toute autre manière, devront être renfermés dans le même périmètre que les bâtiments construits entièrement à l'alignement.

3. Tout bâtiment situé à l'angle de voies publiques d'inégale largeur peut être élevé sur les voies les plus étroites jusqu'à la hauteur fixée pour la plus large, sans que toutefois la longueur de la partie de la façade ainsi élevée sur les voies les plus étroites puisse excéder deux fois et demie la largeur légale de ces voies.

— Cette disposition ne peut être invoquée que pour les bâtiments construits à l'alignement déterminé pour ces voies publiques. — Si ces voies communiquant entre elles sont placées à des niveaux différents, la cote qui servira à déterminer la hauteur de la construction sera la moyenne des cotes prises au point le plus élevé sur chaque voie, à la condition qu'en aucun point la hauteur réelle de la façade ne dépasse de plus de deux mètres la hauteur légale.

Pour les bâtiments autres que ceux dont il est parlé en l'article précédent et qui occupent tout l'espace compris entre des voies d'inégales largeurs ou de niveaux différents, chacune des façades ne peut dépasser la hauteur fixée en raison de la largeur ou du niveau de la voie publique **sur** laquelle elle est située. — Toutefois, lorsque la plus grande distance entre les deux façades d'un même bâtiment n'excède pas quinze mètres, la façade bordant la voie publique la moins large ou du niveau le plus bas peut être élevée à la hauteur fixée pour la voie la plus large ou du niveau le plus élevé.

IIe SECT. *DE LA HAUTEUR DES BATIMENTS NE BORDANT PAS LES VOIES PUBLIQUES*

5. Les bâtiments dont toute la façade est établie en retrait des voies publiques pourront être élevés, soit à la hauteur de quinze mètres, soit à celle de dix-huit mètres, soit à celle de vingt mètres, mesurée du pied de la construction, à la condition que le retrait sur l'alignement, ajouté à la largeur de la voie, donnera au moins une largeur de sept mètres quatre-vingt centimètres dans le premier cas, de neuf mètres soixante-quatorze centimètres dans le second cas et de vingt mètres dans le troisième cas. — Les bâtiments situés en retrait de l'alignement dans les voies publiques de vingt mètres ne pourront pas être élevés à une hauteur supérieure à vingt mètres.

6. Les hauteurs des bâtiments établis en bordure des voies privées, des passages, impasses, cités et autres espaces intérieurs, seront déterminées d'après la largeur de ces voies ou espaces, conformément aux règles fixées à l'art. 1er pour les bâtiments en bordure des voies publiques.

IIIe SECT. *DU NOMBRE ET DE LA HAUTEUR DES ETAGES*

7. Dans les bâtiments, de quelque nature qu'ils soient, il ne pourra en aucun cas, être toléré plus de sept étages au-dessus du rez-de-chaussée, entresol compris, tant dans la hauteur du mur de face que dans celle du comble, telles que ces hauteurs sont déterminées par les art. 1, 9, 10 et 11.

8. Dans les bâtiments, de quelque nature qu'ils soient, la hauteur des rez-de-chaussée ne pourra jamais être inférieure à deux mètres quatre-vingt centimètres mesurés sous plafond. La hauteur des sous-sols et des autres étages ne devra pas être inférieure à deux mètres soixante centimètres mesurés sous plafond. Pour les étages dans les combles, cette hauteur de deux mètres soixante centimètres s'applique à la partie la plus élevée du rampant.

TITRE II. DES COMBLES AU-DESSUS DES FACADES

9. Pour les bâtiments construits en bordure des voies publiques, le profil du comble tant sur les façades que sur les ailes, ne peut dépasser un arc de cercle dont le rayon sera égal à la moitié de la largeur légale ou effective de la voie publique, ainsi qu'il est dit à l'art. 1$^{er}$, sans toutefois que ce rayon puisse être jamais supérieur à huit mètres cinquante centimètres. Si la largeur de la voie est inférieure à dix mètres, le constructeur aura cependant droit à un rayon minimum de cinq mètres. Quelles que soient la forme et la hauteur du comble, toutes les saillies qu'il pourrait présenter devront être renfermées dans

l'arc de cercle considéré comme un gabarit dont on ne devra pas sortir. — Le point de départ de l'arc de cercle sera placé à l'aplomb de l'alignement des murs de face et le centre à la hauteur légale du bâtiment, telle qu'elle est déterminée par l'art. 1'.

10. Les dispositions de l'art. 9, sauf en ce qui concerne la détermination du rayon du comble, sont applicables : 1° aux bâtiments construits en retrait des voies publiques, ainsi qu'il est dit à l'art. 5 ; 2° aux bâtiments situés en bordure des voies privées, des passages, impasses, cités et autres espaces inférieurs. — Dans ce cas, le rayon du comble sera calculé d'après la largeur moyenne de l'espace libre au droit de la façade du bâtiment et égal à la moitié de cette largeur, dans les conditions déterminées par l'art. 9. — Toutefois les cages d'escaliers pratiquées sur les cours pourront sortir du périmètre indiqué ci-dessus, de manière à pouvoir s'élever jusqu'au plafond du dernier étage desservi par les dits escaliers.

11. Pour les constructions situées à l'angle de voies publiques d'inégales largeurs, dont il est parlé à l'art. 3, le comble pour le bâtiment en façade sur la voie publique la plus large sera déterminé d'après les bases indiquées à l'art. 9, et pourra être retourné avec les mêmes dimensions sur toute la partie du bâtiment en façade sur la voie la plus étroite, dans les limites déterminées par l'art. 3.

12. Les murs de dossier et les tuyaux de cheminée ne pourront percer la ligne rampante du comble qu'à un mètre cinquante centimètres mesurés horizontalement du parement extérieur du mur de face à sa base, ni s'élever à plus de soixante centimètres au-dessus de la hauteur légale du sommet du comble.

13. La face extérieure des lucarnes et œils-de-bœuf peut être placée à l'aplomb du parement extérieur du mur de face donnant sur la voie publique, mais jamais en saillie. — Le couronnement des lucarnes ou œils-de-bœuf établis soit en premier, soit en second rang, ne pourra faire saillie de plus de cinquante centimètres sur le périmètre légal, mesurés suivant le rayon dudit périmètre. — L'ensemble produit par les largeurs cumulées des faces de lucarnes d'un bâtiment ne pourra pas excéder les deux tiers de la longueur de face de ce bâtiment.

14. Les constructeurs qui n'élèvent pas les façades de leurs bâtiments à toute la hauteur permise jouiront de la faculté d'établir les autres parties de leurs bâtiments suivant leur convenance, sans pouvoir toutefois sortir du périmètre légal, tel qu'il est déterminé, tant pour les façades que pour les combles, par les dispositions des premières et deuxième sections du titre l' et du titre 2.

15. Les dispositions du présent titre sont applicables à tous les bâtiments situés ou non en bordure des voies publiques.

TITRE III. DES COURS ET COURETTES (...) TITRE IV. DISPOSITIONS DIVERSES

26. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux édifices publics. L'administration pourra, pour les constructions privées ayant un caractère monumental ou pour des besoins d'art, de science ou d'industrie, autoriser des modifications aux dispositions relatives à la hauteur des bâtiments, après avis du conseil général des bâtiments civils et avec l'approbation du ministre de l'intérieur (...).

- **Décret du 13-22 août 1902 portant règlement sur les hauteurs et les saillies des bâtiments dans la ville de Paris (Journ. off. du 22 août 1902).**

Le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, vu le déc. du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris ; vu le déc. du 22 juillet 1882 ; vu le déc. du 23 juillet 1884, vu les avis, etc. ; le conseil d'Etat entendu, décrète :

Art. 1'. La limite que les bâtiments bordant les voies publiques dans la ville 'de Paris ne peuvent pas dépasser est fixée : 1° par deux gabarits établis, l'un pour les constructions proprement dites, et l'autre pour les objets en saillie sur l'alignement et inhérents au gros oeuvre des bâtiments; 2° d'après les règles spéciales édictées au titre II, section III et IV, du présent décret pour les objets en saillie sur l'alignement mais ne faisant pas partie intégrante de la construction.

TITRE I'. HAUTEUR DES BATIMENTS

SECTION 1ère. *DES BATIMENTS BORDANT LES VOIES PUBLIQUES*

2. Le gabarit de la construction proprement dite est déterminé par une ligne verticale tracée à l'alignement... La cote de hauteur de cette ligne, mesurée à partir du niveau du trottoir ou du revers pavé au pied de la façade et prise au point milieu de cette façade, est ainsi calculée : dans les voies qui ont moins de 12 mètres de largeur, la hauteur ne peut excéder 6 mètres augmentés de la largeur réglementaire de la voie. Dans les voies de 12 mètres de largeur et au-dessus, la hauteur ne peut excéder 18 mètres, augmentés du quart de la partie de voie dépassant 12 mètres, sans que, dans aucun cas, cette hauteur puisse dépasser 20 mètres au-dessus du point d'attache. Pour le calcul de la cote de hauteur, toute fraction de mètre de la voie est comptée pour 1 mètre. Lorsque les voies sont en pente, la façade des bâtiments en bordure est divisée en sections qui ne peuvent dépasser 30 mètres et la cote de hauteur de chaque section est prise au point milieu de chacune d'elles. Si le

constructeur établit plusieurs bâtiments distincts, la hauteur est mesurée séparément pour chacun de ces bâtiments suivant les règles énoncées ci-dessus.

3. Le gabarit prévu à l'article précédent se complète au moyen d'un arc de cercle tangent à la ligne verticale, en son point le plus élevé, et d'une ligne droite tangente à cet arc de cercle.

Le rayon de l'arc de cercle est, au plus, de la moitié de la largeur effective de la voie, sans pouvoir dépasser 10 mètres. Toutefois, pour les voies de moins de 12 mètres, il peut atteindre 6 mètres.

La ligne droite, tangente à l'arc de cercle, est tracée avec une inclinaison de 45 degrés jusqu'à sa rencontre avec la verticale élevée au milieu de la profondeur du bâtiment prise au rez-de-chaussée. Toutefois le constructeur peut, s'il le juge préférable, prolonger cette droite jusqu'à sa rencontre avec une tangente à un arc de cercle tracé dans les mêmes conditions que celui des paragraphes précédents et tangent également au point le plus élevé de la verticale prévue à l'art. 10. L'inclinaison de cette seconde tangente doit être de 45 degrés.

Dans aucun cas, sauf dans la largeur des souches de cheminées, le faîte des murs séparatifs de deux immeubles ne peut s'élever à plus de 1 mètre au-dessus de la tangente horizontale à l'arc de cercle, sous réserve des dispositions énoncées à l'art. 6.

4. Dans les carrefours, le gabarit est déterminé d'après l'espace resté libre normalement aux parties d'immeubles en façade sur les dits carrefours et considéré comme largeur de voie dans les conditions prévues à l'art. 3. Le supplément de hauteur n'est accordé que sur la larguer de la façade au-devant de laquelle l'espace libre dépasse la largeur réglementaire de la voie. Néanmoins, tout bâtiment situé à l'angle de voies publiques d'inégales largeurs, qu'elles soient de niveau ou en déclivité, peut être élevé sur les voies les plus étroites jusqu'à la hauteur fixée pour la plus large, sans que la longueur de la façade ainsi élevée sur les voies les plus étroites puisse excéder une fois et demie la largeur réglementaire de ces voies. Si ces voies communiquant entre elles ont des pentes différentes et sont d'égale largeur, la cote qui sert à déterminer le gabarit est la moyenne des cotes prises au milieu de chaque façade. On ne compte pas, pour ces mesurages, les parties de façades supprimées par un pan coupé, conforme à l'alignement.

5. Pour les bâtiments compris entre les voies d'inégales largeurs ou de niveaux différents, le gabarit de chacune des façades ne peut dépasser le gabarit fixé en raison de la largeur ou du niveau de la voie sur laquelle elles s'élèvent. Toutefois, lorsque la plus grande distance entre les deux façades d'un même bâtiment n'excède pas 15 mètres, la

façade bordant la voie publique la moins large ou du niveau le plus bas peut être élevée à la hauteur fixée pour la voie la plus large ou du niveau le plus élevé.

6. Les souches de cheminées ne peuvent monter à plus de 1 mètre au-dessus du point le plus élevé du gabarit et leur parement vertical antérieur ne peut se trouver à moins de 1 mètre en arrière de l'alignement.

Pour les parties de bâtiment construites en retraite ou en saillie de l'alignement, le gabarit prévu à l'art. 2 est déterminé d'après une largeur de voie égale à celle de l'intervalle compris entre la partie la plus saillante de la façade des bâtiments et l'alignement opposé. Pour la fixation de la largeur, toute fraction de mètre est comptée pour 1 mètre. Les bâtiments ou parties de bâtiment construits au rez-de-chaussée ou aux étages, en retraite de l'alignement, peuvent être élevés dans les limites du gabarit permis pour la voie publique dont la largeur est égale à la distance qui sépare de l'alignement opposé la nouvelle façade ou partie de façade ainsi en retraite, mais à la condition qu'on établisse à l'alignement une clôture d'au moins 1 mètre de hauteur et présentant des garanties suffisantes de solidité et de fixité.

8. Les constructeurs qui n'élèvent pas les façades de leurs bâtiments jusqu'à la hauteur permise ont la faculté d'établir les autres parties de ces bâtiments suivant leur convenance, sans toutefois pouvoir sortir du gabarit tel qu'il est déterminé aux art. 2 et 3.

SECTION II. *DES BATIMENTS BORDANT LES COURS ET LES COURETTES (...)*

SECTION III. *HAUTEUR DES ETAGES*

17. Dans les bâtiments, de quelque nature qu'ils soient, en bordure des voies publiques ou privées ou des cours, la hauteur du rez-de-chaussée et celle de l'étage placé immédiatement au-dessus ne peuvent jamais être inférieures à 2,80 m mesurés sous plafond. La hauteur des sous-sols et des autres étages ne doit pas être inférieure à 2,60 m mesurés sous plafond. Pour l'étage le plus élevé d'un bâtiment, cette dernière hauteur s'applique à la partie la plus haute du rampant et toute chambre lambrissée doit avoir au moins 2 mètres superficiels de plafond horizontal.

TITRE II. DES SAILLIES DES BATIMENTS SECTION Ire. *Dispositions générales*

18. Il ne peut être établi, sur les murs de face des constructions, alignées ou non alignées, de la ville de Paris, aucune saillie sur la voie publique autre que celles autorisées par les dispositions qui suivent.

19. Pour les constructions alignées, le parement antérieur des murs séparatifs doit toujours

indiquer l'alignement ; à cet effet, il est réservé sur la face antérieure de ces murs, à 1,50 m au plus du sol, un nu d'une surface minimum de 20 centimètres sur 20 centimètres.

20. Les dimensions des saillies autorisées sont fixées, sauf les exceptions ci-après indiquées, d'après la largeur réglementaire de la voie au droit des constructions pour les bâtiments alignés ou en retraite de l'alignement, et d'après la largeur effective pour les bâtiments sujets à reculement. Toutes les saillies sont mesurées à partir de l'alignement pour les bâtiments alignés et à partir du nu du mur de face pour les bâtiments non alignés. Toute fraction de mètre est, pour le calcul de la largeur de la voie, comptée pour un mètre.

SECTION II. *SAILLIE DES OBJETS INHERENTS AU GROS ŒUVRE DES BATIMENTS*

21. La limite des saillies permises sur la façade des bâtiments, pour les éléments décoratifs, les soubassements, les balcons et les constructions en encorbellement, est déterminée par un gabarit établi ainsi qu'il suit : ce gabarit est composé de deux lignes verticales, l'une correspondant à la partie supérieure de cette façade depuis un point pris à la hauteur réglementaire telle qu'elle résulte des dispositions de l'art. 2, et l'autre correspondant à la partie inférieure depuis le trottoir ou le revers pavé. La ligne séparative des deux parties de la façade est pour les rues de 30 mètres de largeur et plus, placée à une hauteur minimum de 3 mètres au-dessus du trottoir, et pour les rues de moins de 30 mètres de largeur. à une hauteur de 6 mètres, moins un dixième de la largeur de la voie. La saillie du gabarit sur l'alignement est, au maximum, pour la partie supérieure de la façade, des huit centièmes de la largeur de la voie sur les voies de moins de 10 mètres de largeur, et de 60 centimètres, plus deux centièmes de la largeur de la voie, avec un maximum de 1,20 m, sur les voies de 10 mètres de largeur et au-dessus. La saillie du gabarit, pour la partie inférieure, ne doit pas dépasser le quart de celle qui est permise pour la partie supérieure, et peut être. en tout cas, de 20 centimètres. Dans la partie supérieure de la façade, le nu à l'alignement doit toujours servir de fond à la décoration et occuper, à chaque étage, un dixième au moins de la surface de la façade de l'étage, déduction faite des baies.

22. Il peut être établi sur la partie supérieure des façades des constructions fermées en encorbellement, dont les surfaces cumulées, projetées sur un plan vertical parallèle à la façade ne peuvent en aucun cas être supérieures au tiers de la surface totale de la partie supérieure de ladite façade. Pour les bâtiments ayant plusieurs façades sur rue, chaque façade est considérée isolément pour le calcul des surfaces permises aux constructions fermées en encorbellement. Chaque pan coupé compte avec l'une des deux façades qu'il sépare, au choix du constructeur. Latéralement et à l'extrémité des bâtiments, les saillies des constructions sont limitées par un

plan vertical à 45 degrés avec celui de l'alignement et partant à 25 centimètres de la ligne séparative, mesure prise sur ledit alignement.

23. Dans les voies de 16 mètres de largeur et au-dessus, la saillie réglementaire de chaque balcon peut être augmentée d'un quart, à condition qu'en projection horizontale l'ensemble des balcons ne couvre pas plus du quart de la surface permise à chaque étage.

24. Par dérogation aux dispositions de l'art. 21, la décoration des entrées principales d'un bâtiment et celle des corniches au rez-de-chaussée peuvent descendre jusqu'à 2,50 m au-dessus du trottoir avec une saillie égale à deux fois celle qui est permise pour la partie inférieure de la façade. Dans les voies de 20 mètres de largeur et au-dessus, la décoration des entrées principales peut descendre jusqu'au sol avec une saillie qui ne peut dépasser deux fois celle qui est permise pour la partie inférieure de la façade.

Les herses, chardons, artichauts et autres objets analogues en ferronnerie destinés à servir de défense sur les balcons peuvent avoir 25 cent. en sus de la saillie permise pour les corniches, balcons et entablements sur lesquels ces objets sont fixés.

26. Les objets d'ornementation des combles, tels que couronnements de lucarne, crêtes ajourées et galeries, ne doivent pas dépasser les limites d'un arc de cercle concentrique à celui du gabarit de la construction et dont le rayon est celui de l'arc de cercle déterminé à l'art. 3, augmenté de la saillie permise pour la partie supérieure des façades.

Dans leur ensemble, les largeurs des couronnements des lucarnes ne peuvent excéder les deux tiers de la largeur de face du bâtiment, déduction faite des couronnements des constructions en encorbellement sur la voie publique, dans les conditions indiquées au présent décret.

Pour les couronnements des constructions en encorbellement, l'augmentation de rayon, prévue au 6 ler, peut être égale à deux fois le maximum de saillie permis pour la partie supérieure des façades, sans ,que les espaces des locaux habitables puissent jamais dépasser les limites de l'arc de cercle concentrique, tel qu'il est fixé au dit 6 ler.

Dans les trois cas ci-dessus, les arcs de cercle sont prolongés par leur tangente à 45 degrés.

Pour les constructions en encorbellement, les parties du couronnement qui s'élèvent au-dessus de la ligne de base réglementaire du comble ne peuvent, en aucun cas, avoir en largeur plus du tiers de celle de la façade.

SECTION III

27. Les saillies des objets ne faisant pas partie intégrante des constructions ne peuvent être établies à moins de 50 centimètres de l'arête du trottoir, mesurés horizontalement. Ces objets ne doivent être établis qu'à partir de 3 mètres du trottoir mesurés verticalement, sous réserve des exceptions indiquées dans les arts. 29, 35 et 28.

28. La saillie des devantures de boutiques, compris seuils et socles, doit être enfermée dans les limites du gabarit fixées pour la partie inférieure des bâtiments.

29. La saillie des corniches de devanture et des tableaux sous corniche, y compris tous ornements pouvant y être appliqués, ne doit pas dépasser les trois centièmes de la largeur de la voie, avec un maximum de 80 centimètres. Elle peut, quelle que soit la largeur de la voie, être portée à 50 centimètres.

30. La saillie des grilles de boutiques, volets ou contrevents pour fermetures de boutiques, pilastres, colonnes, chambranles, vitrines, caissons isolés en applique et panneaux de décoration dans la hauteur du rez-de-chaussée et de l'étage immédiatement au-dessus, moulures formant cadre, ne peut dépasser la limite du gabarit fixée pour la partie inférieure des bâtiments.

31. A tous les étages, la saillie maximum des grilles de croisées, persiennes, volets, jalousies et autres objets analogues est celle du gabarit pour la partie inférieure du bâtiment. Dans la hauteur de 3 mètres au-dessus du trottoir, les persiennes, volets, jalousies et autres objets analogues ne peuvent être placés que dans l'épaisseur des tableaux des baies et ne doivent pas ouvrir à l'extérieur. Il est interdit, dans la hauteur des étages de développer extérieurement tous châssis vitrés, toutes croisées simples ou doubles, hormis le cas où ils se trouvent au-dessus d'un grand balcon.

32. Le maximum de saillie des supports d'étalages sûr les façades est égal à deux fois celui du gabarit pour la partie inférieure des bâtiments. Aucun étalage n'est permis plus haut que l'étage immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée.

33. Le maximum de saillie des enseignes, tableaux-enseignes, attributs, écussons, écriteaux de location, grands tableaux (frises courantes pour enseignes), transparents en forme d'appliques, vitrines lumineuses, horloges, lanternes mobiles ou fixes, à bras ou à consoles ou autres objets analogues, est : 1° quand la plus grande dimension de ces objets est parallèle au mur de face, celui du gabarit pour la partie inférieure des bâtiments. En hauteur, ces objets ne doivent pas dépasser l'arc de cercle défini au § 1$^{ei}$ de l'art. 26; 2° quand la plus grande

dimension de ces objets est perpendiculaire au mur de face, le dixième de la largeur de la voie *avec un* maximum de 2 mètres. La hauteur peut être égale à la saillie permise et la largeur à la moitié de cette même saillie. Les potences, supports et attaches des objets sont compris dans ces mesures.

34. La saillie des marquises, transparents, baldaquins (supports compris) ne doit pas excéder 3 mètres. La distance entre la saillie de ces objets et l'aplomb de l'arête du trottoir ne doit pas être inférieure à 50 centimètres. Le préfet de la Seine peut autoriser l'établissement de marquises excédant 3 mètres de saillie et fixe alors, pour chaque cas, la saillie qui peut être permise, d'après la largeur de la voie et des trottoirs et les besoins de la circulation. La hauteur de ces objets, non compris les supports, n'excède pas 1 mètre. Ils ne peuvent pas recevoir de garde-corps ni être utilisés comme balcons. Ils doivent être disposés de façon à ne masquer ni les appareils d'éclairage public ni les plaques indicatrices des noms de voies publiques. La couverture des marquises est entièrement translucide et munie des dispositifs nécessaires pour protéger les passants contre la chute des verres. Aucune partie des supports, consoles ou accessoires ne doit être établie à moins de 3 mètres au-dessus du trottoir. Aucun de ces objets ne peut être autorisé sur les façades au droit desquelles il n'y a pas de trottoir.

*35.* § ler. *Bannes et stores à rez-de-chaussée*

Le maximum de saillie des bannes et stores à rez-de-chaussée est de 3 mètres. La distance entre la saillie des bannes et stores au rez-de-chaussée et l'aplomb de l'arête du trottoir ne doit pas être inférieure à 50 centimètres. Les lambrequins, branches, supports, coulisseaux, joues, en un mot, toutes les parties accessoires des bannes, doivent être arrêtés à 2,50 m au moins au-dessus du trottoir. Les bannes doivent être essentiellement mobiles et ne peuvent, en aucun cas, être établies à demeure. En outre, elles doivent être disposées de façon à ne masquer ni les appareils de l'éclairage public, ni les plaques indicatrices des noms des voies publiques. Aucun de ces objets ne peut être autorisé sur les façades au droit desquelles il n'y a pas de trottoir.

§ 2. *Bannes et stores aux étages*

La saillie des bannes et stores aux étagés, au droit de chaque croisée non pourvue de grand balcon, ne doit pas dépasser 80 centimètres. Au droit des constructions en encorbellement, cette saillie est prise à partir du nu desdites constructions. Au-devant des croisées pourvues de grands balcons, les stores ou bannes peuvent avoir la même longueur et la même saillie que ces balcons, et, en tout cas, une saillie de 80 centimètres. Il peut être placé des stores ou bannes au-devant des étages en retrait, à la condition que leur saillie n'excède pas le profil

réglementaire des saillies hors comble.

36. § 1er. *Abat-jour et réflecteurs diurnes*

La saillie des abat-jour et réflecteurs diurnes ne doit pas dépasser 50 centimètres. Ces objets ne peuvent être placés qu'à 2,50 m au moins au-dessus du trottoir.

*§ 2. Rampes d'illumination*

Le maximum de saillie pour les rampes d'illumination est de 110 centimètres au-delà des gabarits ou de la saillie des objets sur lesquels elles sont fixées.

*§ 3. Tuyaux de descente*

Les tuyaux de descente sont renfermés dans les limites du gabarit fixées pour la partie inférieure du bâtiment.

*§ 4. Cuvettes de dégorgement des eaux pluviales sous l'entablement*

La saillie des cuvettes de dégorgement des eaux pluviales sous l'entablement est limitée à celle du gabarit ; elle peut, en tout cas, être de 35 centimètres.

## SECTION IV. *SAILLIES AUTORISEES A TITRE PROVISOIRE AU-DEVANT DES CONSTRUCTIONS*

37. Lorsqu'un bâtiment, en retraite sur l'alignement, est placé entre deux bâtiments construits audit alignement, il peut être permis de masquer les renfoncements par des constructions provisoires ou des appentis. Ces constructions ne doivent, en aucun cas, excéder la hauteur du rez-de-chaussée. Le préfet de police est consulté sur les autorisations demandées.

## TITRE III. DISPOSITIONS SPECIALES ET TRANSITOIRES

38. Les objets en saillie existant actuellement et dépassant les limites fixées par le présent décret ne peuvent être réconfortées même en partie, et ne doivent, dans leurs parties mauvaises, être rétablis que dans les limites des saillies réglementaires. Cependant, en certains cas, les objets anciens ayant un caractère archéologique ou artistique peuvent être réconfortés après autorisation du préfet de la Seine.

39. Il est interdit, en dehors de la saillie permise pour la partie inférieure des bâtiments, d'établir, de remplacer ou de réparer des marches, perrons, pas, entrées de cave et tous autres ouvrages en saillie sur les alignements et placés sur le sol de la voie publique. Néanmoins, il peut être fait exception à cette règle pour ceux de ces ouvrages qui sont la conséquence de changements apportés au niveau de la voie. En outre, les marches, perrons, pas, entrées de cave qui dépendent d'immeubles atteints par l'alignement au moment de la promulgation du

présent décret, et qui font eux-mêmes saillie sur l'alignement, peuvent être entretenus et au besoin reconstruits tels qu'ils existaient jusqu'à l'époque où seront réédifiés les bâtiments dont ils dépendent.

40. Il est interdit, en dehors de la saillie permise pour la partie inférieure des bâtiments, d'établir des bornes en saillie sur le mur de face ou de clôture. Les bornes existant, lors de la promulgation du présent règlement, sur les voies non munies de trottoirs, devront être enlevées lors de la construction des trottoirs.

41. Aucun conduit de fumée ne peut être appliqué sur le parement extérieur du mur de face, ni déboucher sur la voie publique. Aucune espèce de cuvette pour l'écoulement des eaux ménagères ou industrielles ne peut être établie en saillie sur la voie publique. Les conduits de fumée, cuvettes d'eaux ménagères ou industrielles, ainsi que les volets ou persiennes existant actuellement à rez-de-chaussée et se développant à l'extérieur ne peuvent être réparés ni remplacés.

42. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux édifices publics, sauf en ce qui concerne les prescriptions énoncées en l'art. 19 ci-dessus.

43. Le préfet de la Seine peut, pour les constructions privées ayant un caractère monumental pour des besoins d'art, de science ou d'industrie, autoriser, après avis du Conseil général des bâtiments civils et avec l'approbation du ministre de l'intérieur, des dérogations aux dispositions du présent décret relatives à la hauteur des bâtiments. Il peut également, après accomplissement des mêmes formalités, autoriser des saillies exceptionnelles pour les constructions ayant un caractère monumental.

44. Les déc. des 22 juillet 1882 et 23 juillet 1884 sont abrogés.

45. Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, est chargé, etc.

## II- CORPUS DES BOW-WINDOWS D'IMMEUBLES DE RAPPORT SITUES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE A ALGER :

| N° | Adresse | Type de façade | Largeur de la rue (m) | Etage de départ du B.W | Etage limite du B.W | Hauteur du B.W (niveau) | Saillie (m) | Largeur du B.W (m) | Nombre de B.W | Position des B.W | | | Forme du B.W* | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | axe | autres | Sur l'entrée | | |
| 1 | 04 Boulevard mohamed Khemisti | angle | / | 3 | 6 | 4 | 1,6 | 4,6 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | Année : 1902/1903, Architecte : Auguste GUILLET. |
| | | principale | 75 | 3 | 5 | 3 | 1,6 | 4,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 17 | 3 | 5 | 3 | 1,4 | 4,2 | 3 | 1 | 2 | / | 2 | |
| 2 | 01 Boulevard Amirouche | principale | 20 | 2 | 5 | 4 | 1,1 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 70 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 3 | 06 Boulevard mohamed Khemisti | principale | 70 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | Année : 1902/1903, Architecte : Auguste GUILLET. |
| | | secondaire | 25 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,5 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| | | angle | / | 2 | 5 | 4 | 2,5 | 5,2 | 1 | 1 | 0 | / | 5 | |
| 4 | 07 Boulevard Amirouche | principale | 20 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 14 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 5 | 09 Rue Abdelkrim El Khattabi | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 25 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 6 | 03 Rue M.Addoune | principale | 17 | 3 | 5 | 3 | 1,4 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 7 | 04 Rue M.Addoune | principale | 17 | 2 | 4 | 3 | 1,6 | 3,1 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 8 | 06 Rue M.Addoune | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,8 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 17 | 2 | 4 | 3 | 1,6 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 9 | 02 Boulevard mohamed Khemisti | principale | 70 | 2 | 5 | 4 | 0,8 | 7,6 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 | |
| 10 | 38 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 16 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | Année : 1910. Architecte : Paul BASCHERIA. |
| | | secondaire | place | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |
| 11 | 02 rue Mohamed Belouizdad | principale | 17 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | Bow-window démontable |
| | | secondaire | 75 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 12 | 01 rue Mohamed Belouizdad | principale | 17 | 1 | 7 | 7 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | place | 1 | 7 | 7 | 1,4 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | secondaire | place | 1 | 7 | 7 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| | | secondaire | 12 | 1 | 7 | 7 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 13 | 83 rue Hassiba Ben Bouali | angle | / | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 4,5 | 1 | 1 | 0 | / | 4 | |
| | | principale | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | 0 | / | |
| | | secondaire | place | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 14 | 63 rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 15 | 02 rue Lelouche Mohamed | principale | 8 | 1 | 4 | 4 | 0,6 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| 16 | 41 rue Hassiba Ben Bouali | angle | / | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 2,8 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,4 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| 17 | 05 rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 18 | 08 rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 7,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | Année : 1933.Architecte : Léon Le Preuilh. |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 | 11 rue Hassiba Ben Bouali | angle | / | 1 | 4 | 4 | 2,2 | 2,5 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | angle | / | 2 | 6 | 5 | 2,2 | 2,5 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 14 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 20 | 17 rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 7 | 6 | 1,6 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| 21 | 25B rue Hassiba Ben Bouali | angle | / | 5 | 6 | 2 | 1,2 | 2,8 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 18 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| | | secondaire | 20 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 22 | 26A rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 5 | 4 | 0,8 | 12 | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| 23 | 30A rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | Néo-mauresque |
| | | secondaire | 12 | 3 | 4 | 2 | 1,2 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 24 | 32B rue Hassiba Ben Bouali | angle | / | 2 | 5 | 4 | 1,5 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 25 | 32A rue Hassiba Ben Bouali | principale | 18 | 2 | 5 | 4 | 1 | 4,8 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| 26 | 01 rue Ahmed Chaib | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,5 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 16 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 4,8 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| | | secondaire | place | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 5,2 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 27 | 06 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 16 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 4,5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 28 | 39 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 16 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 4,2 | 3 | 1 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 29 | 05 rue Victor Hugo | principale | 20 | 3 | 6 | 4 | 1,2 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 30 | 09 Boulevard Zighout Youcef | principale | 20 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 12 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 4,8 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| 31 | 10bis rue Ahmed Chaib | angle | / | 1 | 4 | 4 | 1,8 | 2,2 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 7 | 1 | 4 | 4 | 0,6 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 11 | 1 | 4 | 4 | 0,6 | 7,5 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 32 | 29 rue Mustapha Ben Boulaid | principale | 12 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 33 | 01 Avenue pasteur | principale | 16 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| | | secondaire | 7 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 34 | 05 Avenue pasteur | principale | 16 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 75 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| | | secondaire | 7 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 35 | 07 Avenue pasteur | principale | 16 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 75 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 36 | 10 Avenue Pasteur | principale | 16 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 37 | 03 rue Emile Zola | angle | / | 2 | 5 | 4 | 2,2 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |
| 38 | 19 Avenue pasteur | principale | 16 | 1 | 3 | 3 | 1,4 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 39 | 01 rue 19 mai 1956 | principale | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 16 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,5 | 2 | 1 | 1 | / | 5 | |
| 40 | 06 rue 19 mai 1956 | principale | 12 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| 41 | 41-03 rue Rachid Tidjani | principale | 10 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 42 | 11 rue du Docteur Saadane | principale | 15 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 | |
| | | secondaire | 12 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 | |
| 43 | 17 rue du Docteur Saadane | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 15 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |
| 44 | 03 rue Abbane Ramdane | angle | / | 3 | 5 | 3 | 1,6 | 4,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | Année : 1891 |
| | | principale | 15 | 3 | 5 | 3 | 1,2 | 6,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 20 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | secondaire | 14 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 45 | 02 rue Ali Boumendjel | angle | / | 2 | 5 | 4 | 2,4 | 5 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | Année : 1894. architecte : A. Ballu. |
| | | principale | 20 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 6,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 15 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 6,4 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| 46 | 11 rue Ali Boumendjel | principale | 20 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 6,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 47 | 08 rue Ali Boumendjel | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | Année : 1905. Architecte : Henri PETIT. |
| | | principale | 20 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 48 | 03 rue Lumumba Patrice | principale | 14 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| 49 | 09 rue Lumumba Patrice | principale | 14 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4 | |
| 50 | 09 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 18 | 2 | 2 | 1 | 0,8 | 18 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 51 | 15 rue Mougador | angle | / | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| | | principale | 14 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 52 | 03 rue Mouhamed Driss Bey | principale | 16 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 53 | 31 rue Mougador | angle | / | 1 | 5 | 5 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | principale | 14 | 1 | 5 | 5 | 0,8 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 15 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 54 | 59 rue Larbi Ben Mhidi | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 4,2 | 1 | 0 | 1 | / | 3 | |
| | | secondaire | 16 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 55 | 64 rue Larbi Ben Mhidi | angle | / | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 6,5 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | Année : 1901 |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 6,5 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 8 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 6,5 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 56 | 10 rue Khemisti | principale | 75 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 16 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 57 | 04 rue Emile Zola | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 58 | 02 rue Docteur Saadane | principale | 15 | 3 | 5 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 59 | 01 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 12 | 2 | 6 | 5 | 1,2 | 6,5 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 60 | 04 rue Abdellatif Khettabi | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 61 | 06 rue Abdellatif Khettabi | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 62 | 01 rue Khélifa Boukhalfa | angle | / | 1 | 4 | 4 | 2 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 63 | 03 rue Khélifa Boukhalfa | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 64 | 02 rue Khélifa Boukhalfa | principale | 12 | 2 | 6 | 5 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 17 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 65 | 05 rue Khélifa Boukhalfa | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 7,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 66 | 16 rue Khélifa Boukhalfa | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 67 | 11 rue Khélifa Boukhalfa | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 68 | 18bis rue Khélifa Boukhalfa | angle | / | 2 | 5 | 4 | 2,2 | 5 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 8 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 69 | 21 rue Khélifa Boukhalfa | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 12 | 2 | 7 | 6 | 0,8 | 3,5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 15 | 2 | 6 | 5 | 0,8 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 70 | 40 rue Khélifa Boukhalfa | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 12 | 3 | 5 | 3 | 1,2 | 3,2 | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 12 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 71 | 22 rue des frères Mouslim | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 12 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| 72 | 24 rue des frères Mouslim | angle | / | 1 | 4 | 4 | 1 | 3 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | principale | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 73 | 06 rue Naili Mohamed | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 12,5 | 1 | 5 | 5 | 1,4 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 9 | 1 | 5 | 5 | 1,4 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 74 | 01 rue Naili Mohamed | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 12,5 | 3 | 6 | 4 | 1,2 | 6,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 75 | 14 rue Ibn El Khatib | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 17,5 | 2 | 5 | 4 | 1,8 | 4,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 76 | 12 rue Ibn El Khatib | principale | 17,5 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,6 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | principale | 17,5 | 2 | 6 | 5 | 1 | 3,2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 8 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 77 | 120 rue Didouche Mourad | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 12 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 78 | 118 rue Didouche Mourad | angle | / | 2 | 5 | 4 | 2 | 5,4 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 18 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 79 | 116 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,8 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| 80 | 124 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 3 | 6 | 4 | 0,6 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | Néo-mauresque |
| | | secondaire | 70 | 5 | 6 | 2 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |
| 81 | 126 rue Didouche Mourad | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,6 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 70 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 82 | 117 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | Année 1932 |
| | | secondaire | 12 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 3 | 0 | 3 | / | 4 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 3 | 0 | 3 | / | 4 | |
| 83 | 115 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 3 | 3 | 0,6 | 2,8 | 1 | 0 | 1 | / | 3 | |
| 84 | 114 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,5 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | |
| 85 | 111 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 86 | 106 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 87 | 02 rue Abderezak Abdesslam | principale | 9 | 2 | 3 | 2 | 0,6 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 18 | 2 | 5 | 4 | 0,8 | 3,6 | 1 | 0 | 1 | / | 3 | |
| | | secondaire | 18 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 88 | 107 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 89 | 105 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 90 | 101 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 7,5 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |
| 91 | 100 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 7 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 92 | 96 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 2 | 2 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 93 | 99 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 94 | 97 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 7 | 7 | 1,4 | 3,6 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 95 | 85 rue Didouche Mourad | angle | / | 2 | 3 | 2 | 1,6 | 2,2 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | Tourette |
| | | principale | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 96 | 83 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 97 | 84 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 3 | 3 | 1 | 4,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 98 | 76 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | 1 | 5 | |
| 99 | 68 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 100 | 75 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 1 | 3 | 3 | 1,4 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 101 | 75bis rue Didouche Mourad | principale | 18 | 4 | 5 | 2 | 1,2 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 102 | 02 rue Docteur Omar Chérif Zahar | angle | / | 2 | 4 | 3 | 1,8 | 2,6 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 103 | 59 rue Didouche Mourad | angle | / | 1 | 3 | 3 | 1,2 | 4,5 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 18 | 2 | 3 | 2 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 20 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 104 | 57 rue Didouche Mourad | principale | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 20 | 1 | 3 | 3 | 1 | 6,4 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 105 | 41 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 9 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,4 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 106 | 05 rue Lieutenant Salah Bou Haratt | angle | / | 1 | 3 | 3 | 1,6 | 4,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | Néo-mauresque |
| | | principale | 7 | 1 | 3 | 3 | 0,6 | 3 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 9 | 1 | 3 | 3 | 0,6 | 3 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 107 | 23 rue Moustafa Ferroukhi | principale | 16 | 2 | 4 | 3 | 0,5 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | |
| 108 | 24 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 5 | |
| | | secondaire | 7,5 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | / | 5 | |
| 109 | 24bis rue Didouche Mourad | principale | 7,5 | 1 | 4 | 4 | 0,6 | 4,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | |
| 110 | 26 rue Didouche Mourad | principale | 18 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | Année : 1914. Architecte : Paul REGNIER. |
| | | secondaire | 6 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,6 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| 111 | 29 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 1,5 | 4,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | |
| 112 | 22 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 3 | 2 | 0,4 | 3,8 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | |
| 113 | 25 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,5 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 114 | 03 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 115 | 1ter rue Didouche Mourad | principale | 18 | 3 | 4 | 2 | 1 | 5,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| 116 | 1bis rue Didouche mourad | principale | 18 | 1 | 3 | 3 | 1,2 | 4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 117 | 01 rue Didouche Mourad | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | Année : 1896/1897.Architecte : A.BOUGAREL |
| | | principale | 18 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,6 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 12 | 2 | 5 | 4 | 1 | 3,6 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 118 | 05 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 5 | 4 | 0,8 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 119 | 26bis rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 120 | 30 rue Mohamed V | principale | 19 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 13 | 1 | 5 | 5 | 1,8 | 6,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 121 | 34 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 5 | 4 | 1,8 | 6,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| 122 | 47 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| 123 | 31 rue Mohamed V | principale | 19 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 124 | 39 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 125 | 43 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 126 | 53 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 127 | 61bis rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 5 | 4 | 0,6 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 128 | 60 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 6,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | Année : 1933. Architecte : Faron. |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 129 | 75 rue Mohamed V | principale | 19 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| 130 | 84 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 5 | 4 | 1 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| 131 | 85 rue Mohamed V | angle | / | 2 | 4 | 3 | 0,6 | 3 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 19 | 2 | 4 | 3 | 0,6 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 4 | 4 | 0,6 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 2 | |
| 132 | 87 rue Mohamed V | principale | 19 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 133 | 89 rue Mohamed V | principale | 19 | 1 | 4 | 4 | 0,6 | 6,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | Néo-mauresque |
| 134 | 97 rue Mohamed V | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | Néo-mauresque |
| | | principale | 19 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 135 | 27 rue Mustapha Sayed El Ouali (ancienne rue Claude Debussy) | principale | 10 | 2 | 6 | 5 | 1,2 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 15 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 136 | 29 rue Mustapha Sayed El Ouali | principale | 10 | 2 | 6 | 5 | 1,2 | 5,4 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 15 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 137 | 104 rue Mohamed V | principale | 15 | 3 | 5 | 3 | 0,6 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 138 | 101 rue Mohamed V | principale | 15 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | Néo-mauresque |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 139 | 103 rue Mohamed V | principale | 15 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 5,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 140 | 21 rue Mustapha Sayed El Ouali (ancienne rue Claude Debussy) | principale | 10 | 1 | 5 | 5 | 0,6 | 3,8 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 | |
| 141 | 19 rue Mustapha Sayed El Ouali | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 7,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| 142 | 15 rue Mustapha Sayed El Ouali | angle | / | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| | | principale | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 143 | 06 rue Mustapha Sayed El Ouali | principale | 10 | 3 | 5 | 3 | 0,8 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 12 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 2 | |
| 144 | 04 rue Mustapha Sayed El Ouali | principale | 10 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 4 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | / | 4 | |
| 145 | 01 rue Mouloud Zadi | principale | 16 | 1 | 5 | 5 | 0,8 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 146 | 01bis rue Mouloud Zadi | principale | 16 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 147 | 03bis rue Mouloud Zadi | principale | 16 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 10 | 3 | 5 | 3 | 0,8 | 3,6 | 2 | 0 | 2 | / | 3 | |
| 148 | 03 rue Mouloud Zadi | principale | 16 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | |
| 149 | 31 rue Ahmed Zabana | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | Année : 1899 |
| | | principale | 12 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 8 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| 150 | 23 rue Frères Muslim | principale | 8 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 2 | |
| 151 | 38 rue Ahmed Zabana | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 152 | 07 rue Mohamed Chabani | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 12 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,4 | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 12 | 3 | 5 | 3 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 153 | 34 rue Ahmed Zabana | principale | 12 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 154 | 22 rue Ahmed Zabana | principale | 12 | 1 | 4 | 4 | 1,4 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 155 | 20 rue Ahmed Zabana | principale | 12 | 2 | 6 | 5 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 12 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 156 | 21C Boulevard Abbane Ramdane | angle | / | 1 | 4 | 4 | 2,5 | 5 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | angle | / | 1 | 5 | 5 | 2,5 | 5 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 16 | 4 | 5 | 2 | 0,8 | 2,6 | 4 | / | 4 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 157 | 03 rampe chassériau | principale | 20 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 158 | 05 rampe chassériau | principale | 20 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 159 | 06 rue Emile Zola | principale | 10 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 8 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 160 | 110 rue Didouche Mourad | principale | 18 | 2 | 4 | 3 | 0,6 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | Année : 1910. Architecte: Vautrin. |
| | | secondaire | 10 | 2 | 4 | 3 | 0,6 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| 161 | 02 rue Mokhtar Abdellatif | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,5 | 2 | 0 | 2 | / | 1 | |
| 162 | 07 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 2 | 4 | 3 | 1,4 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | |
| 163 | 11 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 164 | 15 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 3 | 7 | 5 | 1,6 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 165 | 16 rue Mokhtar Abdellatif | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 10 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 1 | 5 | |
| | | secondaire | 6 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 166 | 20 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 167 | 02 rue Youghourta | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| 168 | 25 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 1 | 5 | 5 | 1,4 | 3,4 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| 169 | 21 rue Mokhtar Abdellatif | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 10 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| 170 | 27 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 2 | 8 | 7 | 1,4 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 171 | 29 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 2 | 8 | 7 | 1,4 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 172 | 31 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,4 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| 173 | 24 rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 174 | 26rue Mokhtar Abdellatif | principale | 10 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 175 | 57 rue Youghourta | principale | 9 | 2 | 5 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| 176 | 54 rue Youghourta | principale | 9 | 2 | 4 | 3 | 1,1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 177 | 52 rue Youghourta | principale | 9 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 178 | 50 rue Youghourta | principale | 9 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 179 | 02 rue Laghmara Mbarak | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 11 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 9 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 4 | |
| 180 | 05 rue Laghmara Mbarak | principale | 11 | 1 | 4 | 4 | 1,1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 181 | 09 rue Laghmara Mbarak | principale | 11 | 3 | 5 | 3 | 1,2 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 182 | 11 rue Laghmara Mbarak | principale | 11 | 1 | 3 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 70 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 183 | 36 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,5 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| 184 | 32 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | |
| 185 | 30 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 186 | 09 rue Emile Locanaud | principale | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 9 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 187 | 11 rue Emile Locanaud | angle | / | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 4 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 10 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | |
| | | secondaire | 9 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 188 | 35 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 1 | 2 | |
| 189 | 28 rue Youghourta | angle | / | 1 | 5 | 5 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | angle | / | 1 | 5 | 5 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | secondaire | 9 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 190 | 29 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 191 | 26 rue Youghourta | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 9 | 2 | 5 | 4 | 1 | 3 | 2 | 0 | 2 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 10 | 3 | 6 | 4 | 0,8 | 6,2 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| 192 | 25 rue Youghourta | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 9 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 193 | 23 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 194 | 21 rue Youghourta | angle | / | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | angle | / | 2 | 6 | 5 | 1,4 | 3,4 | 1 | 1 | 0 | / | 2 | |
| | | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1,2 | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| | | secondaire | 11 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 195 | 17 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 1 | 3,2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| 196 | 19 rue Youghourta | principale | 9 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 11 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | / | 1 | |
| 197 | 01 rue Serpaggi | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 11 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 3 | 1 | 0 | 1 | 0 | 5 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 198 | 04 rue Serpaggi | principale | 11 | 2 | 6 | 5 | 1 | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |
| 199 | 06 rue Serpaggi | angle | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| | | principale | 11 | 2 | 6 | 5 | 0,8 | 5,6 | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 200 | 05 rue Emile Locanaud | principale | 10 | 2 | 5 | 4 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 4 | |
| | | secondaire | 11 | 2 | 6 | 5 | 1,2 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 4 | |
| 201 | 05 rue Serpaggi | principale | 11 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,6 | 1 | 0 | 1 | 0 | 3 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 4 | 4 | 0,8 | 3,6 | 1 | 0 | 1 | / | 3 | |
| 202 | 12 rue Serpaggi | principale | 11 | 1 | 5 | 5 | 1 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | 1 | 6 | 6 | 1 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | / | 1 | |
| 203 | 03 rue Mohieddine et Said Berazouane | angle | / | 3 | 5 | 3 | 1,8 | 5,2 | 1 | 1 | 0 | / | 3 | |
| | | principale | 10 | 3 | 5 | 3 | 1 | 3,4 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | |
| | | secondaire | 5 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 204 | 08 rue Mohieddine et Said Berazouane | principale | 10 | 1 | 5 | 5 | 1,2 | 6,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| | | secondaire | 10 | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | |
| 205 | 05 rue Mohieddine et Said Berazouane | principale | 10 | 1 | 5 | 5 | 1 | 3,2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | |
| 206 | 11 rue Mohieddine et Said Berazouane | principale | 10 | 2 | 4 | 3 | 0,8 | 7 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 207 | 24 rue Mohieddine et Said Berazouane | principale | 10 | 4 | 6 | 3 | 1,2 | 6,8 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | |
| 208 | 15 rue Youghourta | principale | 9 | 3 | 5 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | |
| 209 | 27 rue Youghourta | principale | 9 | 2 | 4 | 3 | 1,2 | 3,2 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | |

B.W : Bow-window.

*Forme du B.W en plan : 1 : rectangulaire. 2 : rectangulaire avec angles biseautés ou arrondis. 3 : circulaire. 4 : polygonale (Hexagonale/octogonale). 5 : forme composite.

## III- CARTES DE SITUATION DES IMMEUBLES DE RAPPORT A BOW-WIDOW DANS LE PERIMETRE D'ETUDE :

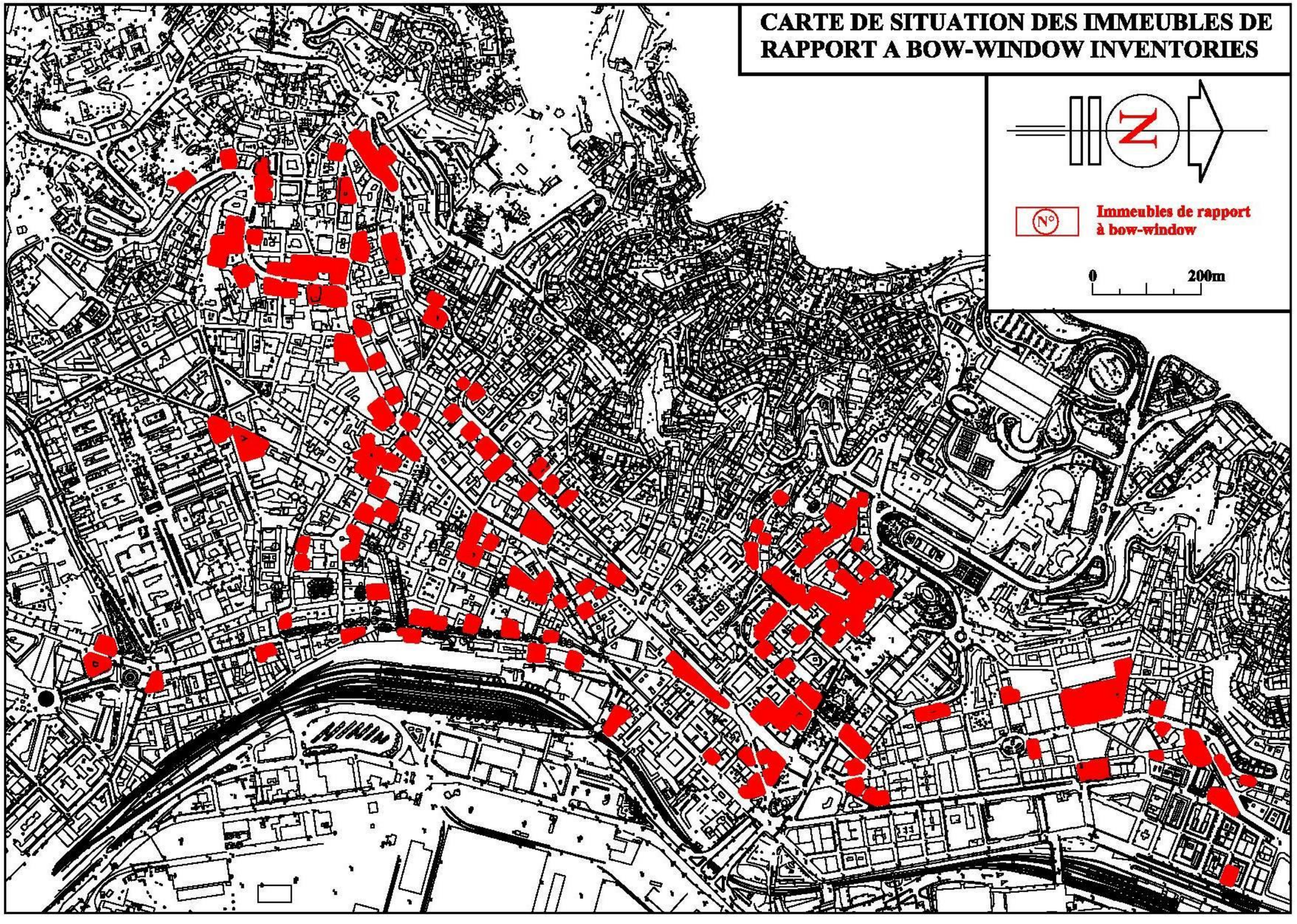
CARTE DE SITUATION DES IMMEUBLES DE RAPPORT A BOW-WINDOW INVENTORIES
N
N°
Immeubles de rapport à bow-window
0
200m

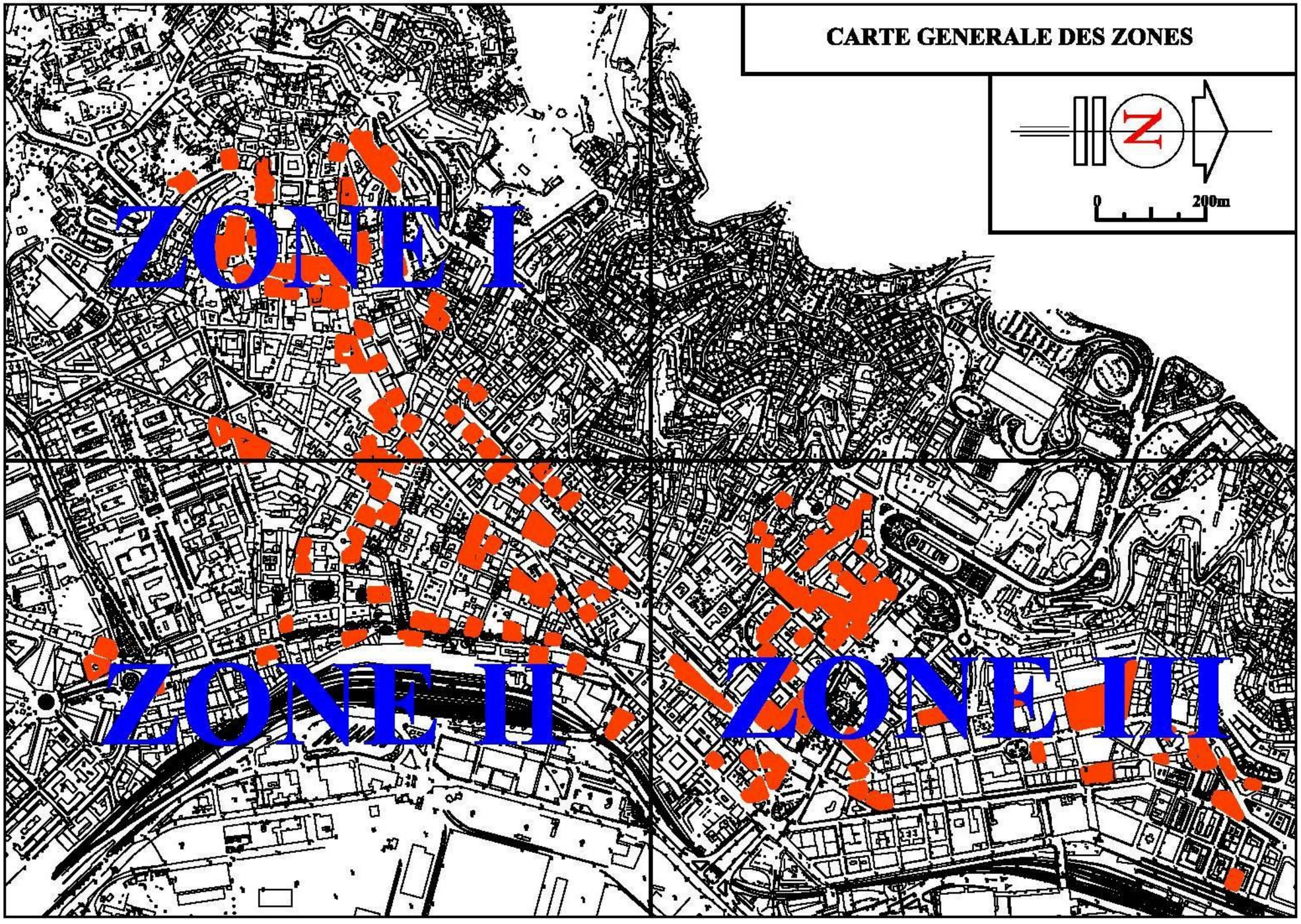
CARTE GENERALE DES ZONES
N
0
200m
ZONE I
ZONE II
ZONE III

# ZONE I

N

N° Immeubles de rapport à bow-window

0 200m

# ZONE II

N°

Immeubles de rapport à bow-window

0 200m

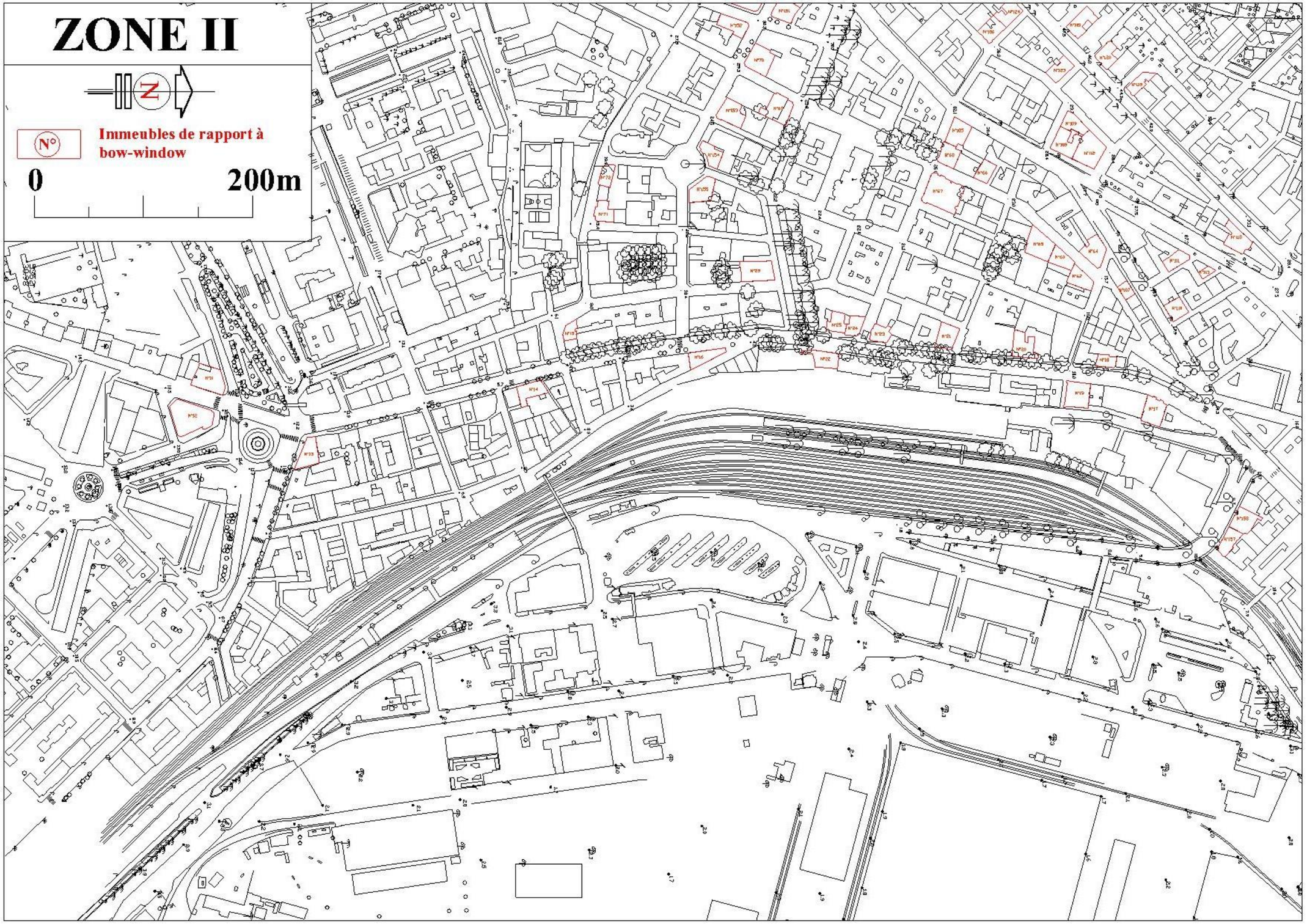

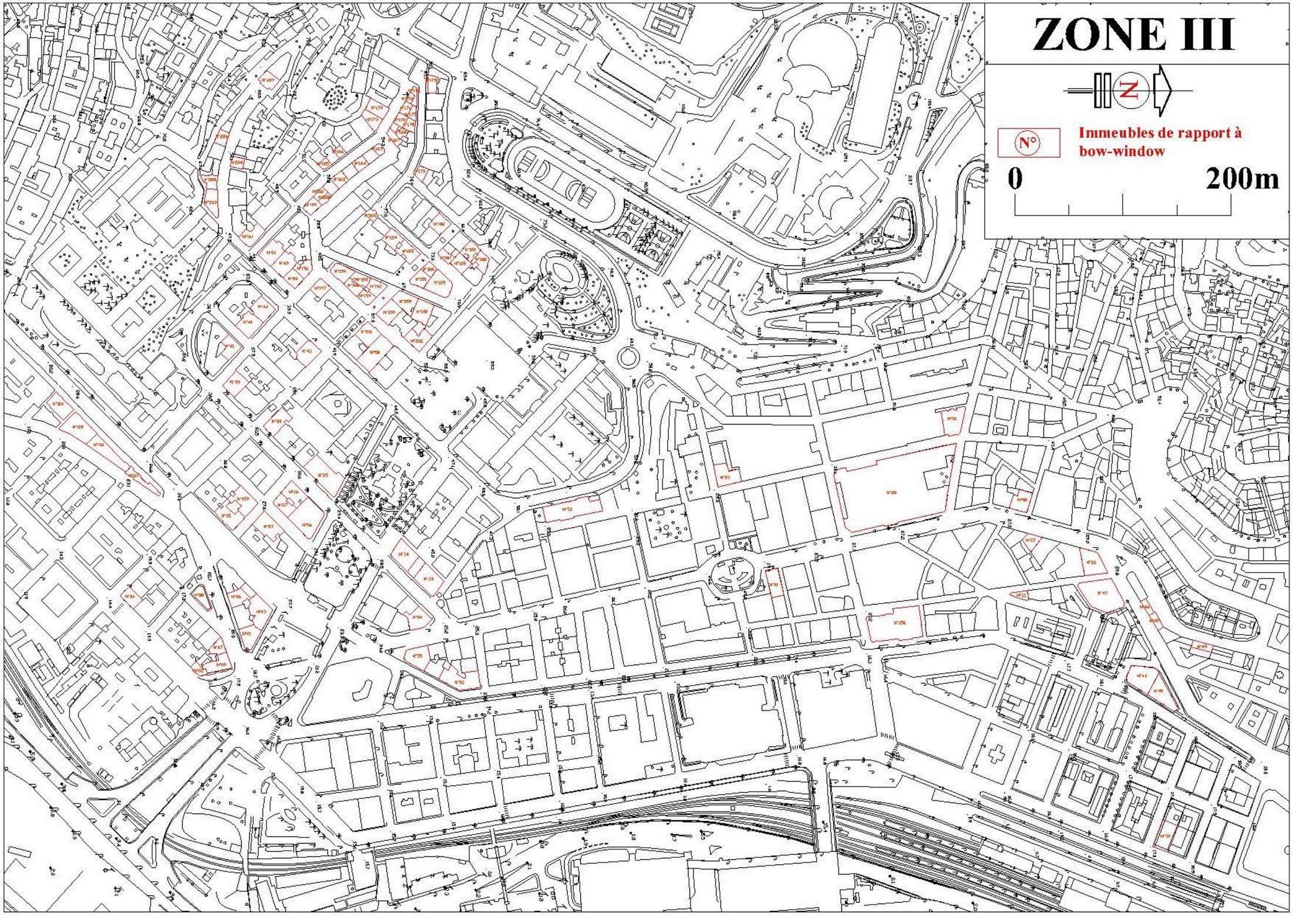
ZONE III
N
N°
Immeubles de rapport à bow-window
0
200m

## IV-RELEVES PHOTOGRAPHIQUES DES FAÇADES D'IMMEUBLES DE RAPPORT A BOW-WINDOW SITUES DANS LE PERIMETRE D'ETUDE :

1.

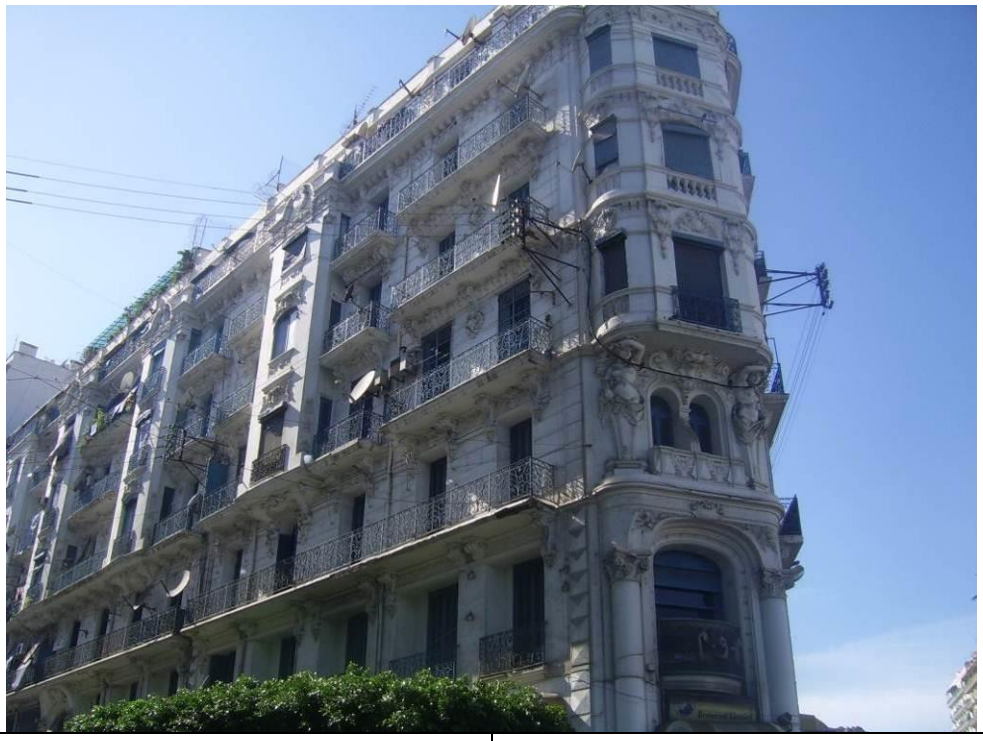

2.

3.

4.

5.

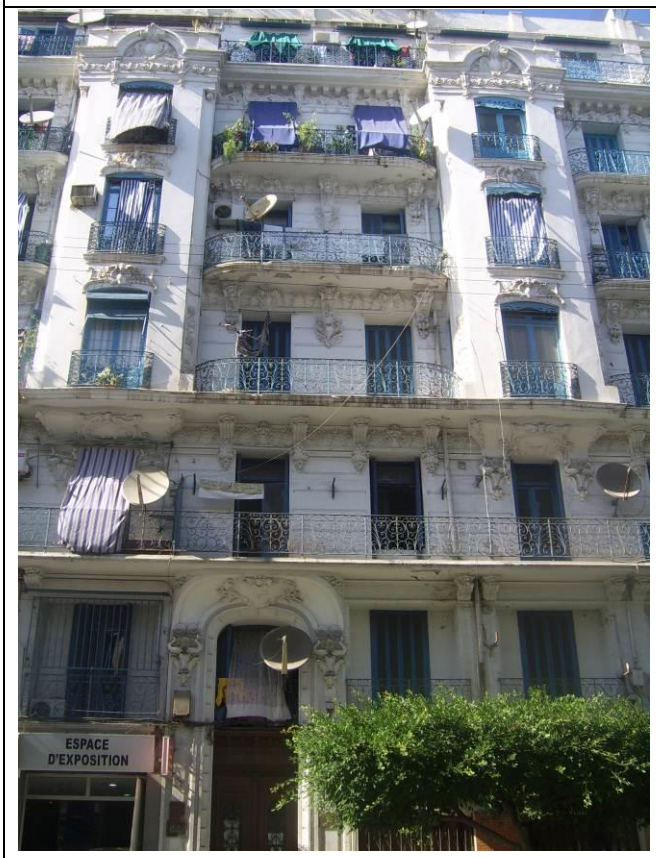


6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

17.

18.

19.

20.

21.

22.

23.

24.

25.

26.

27.

28.

29.

30.

31.

32.

33.

34.

35.

36.

37.

38.

39.

40.

41.

42.

43.

44.

45.

46.

47.

48.

49.

50.

51.

52.

53.

54.

55.

56.

57.

58.

59.

60.

61.

62.

63.

64.

65.

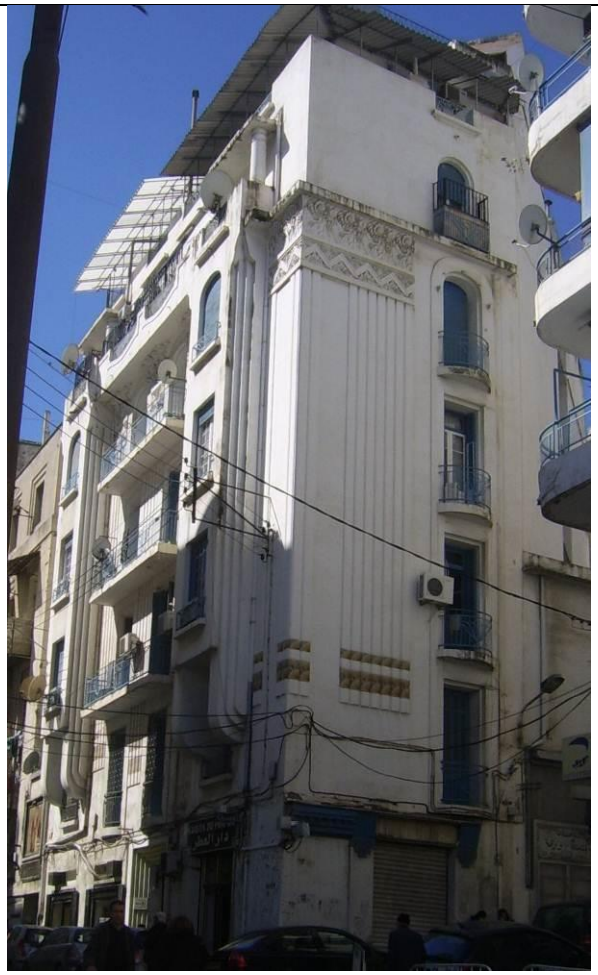

66.

67.

68.

69.

70.

71.

72.

73.

74.

75.

76.

77.

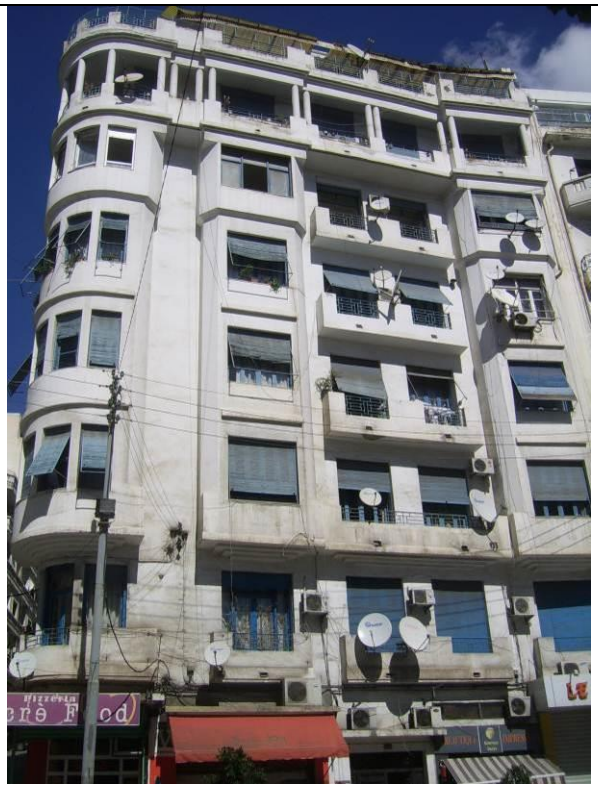

78.

79.

TAVERNA

80.

81.

TAVERNE DU PARC
Chez Kader
RESTAURANT TAVERNE DU PARC

82.

83.

84.

85.

86.

87.

88.

89.

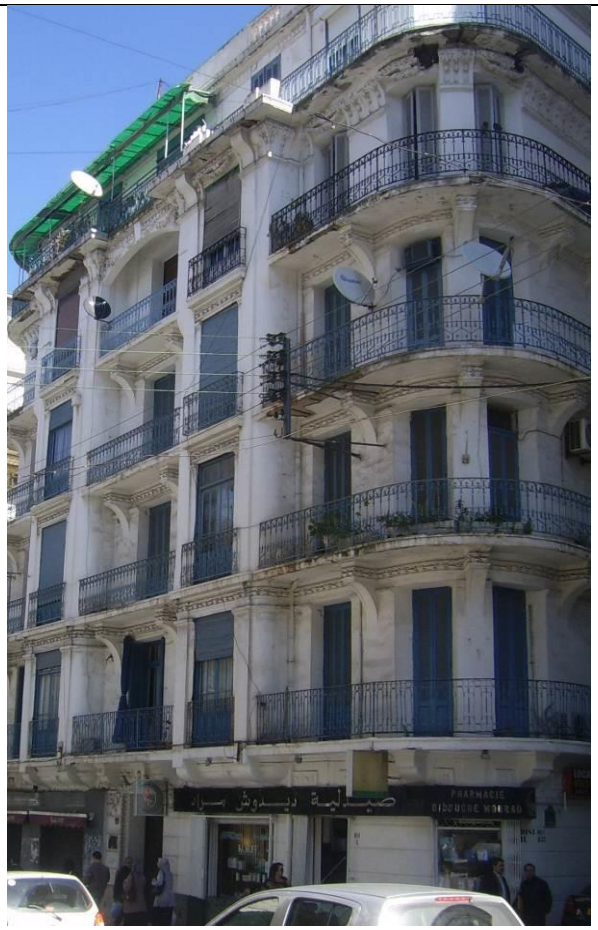

90.

91.

92.

93.

94.

95.

Banque Extérieure d'Algérie

96.

NOKIA Care
ZOHARA
PARFUMS

97.

RYDOR

98.

99.

100.

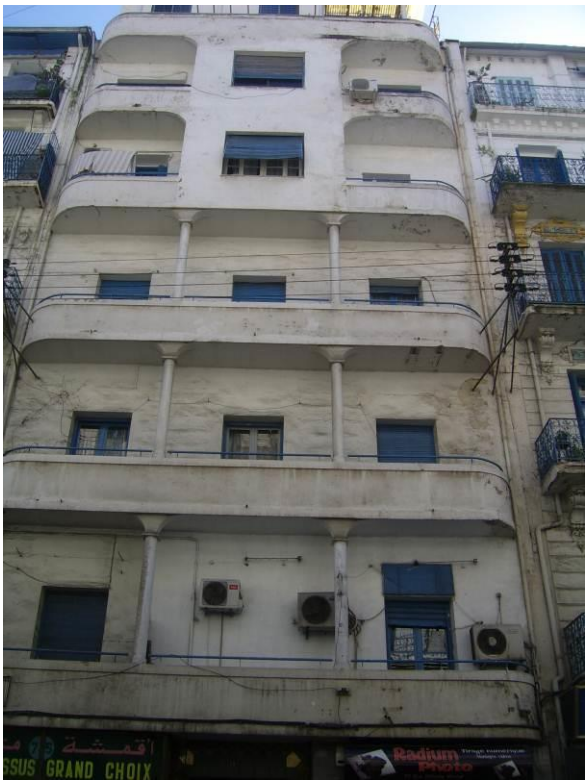


101.

102.

103.

104.

105.

106.

107.

108.

109.

110.

111.

112.

113.

114.

115.

116.

117.

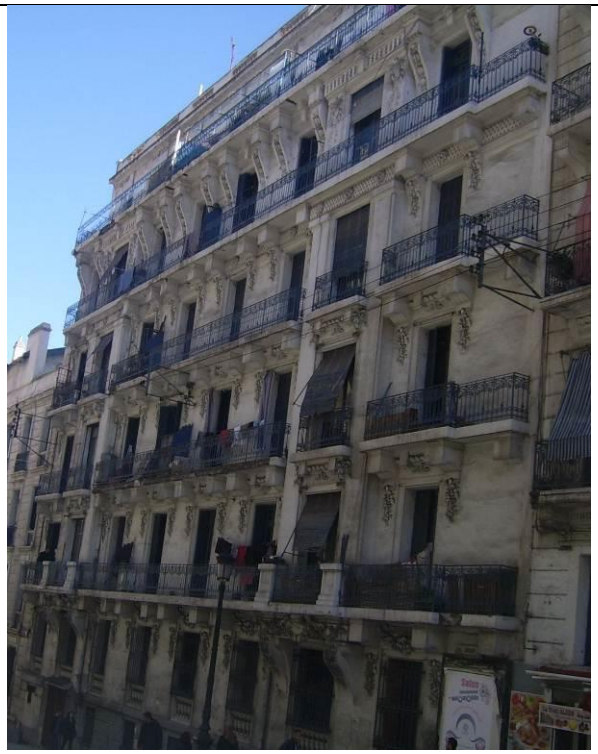

118.

119.

120.

121.

122.

123.

124.

125.

126.

127.

128.

129.

130.

131.

132.

133.

134.

135.

136.

137.

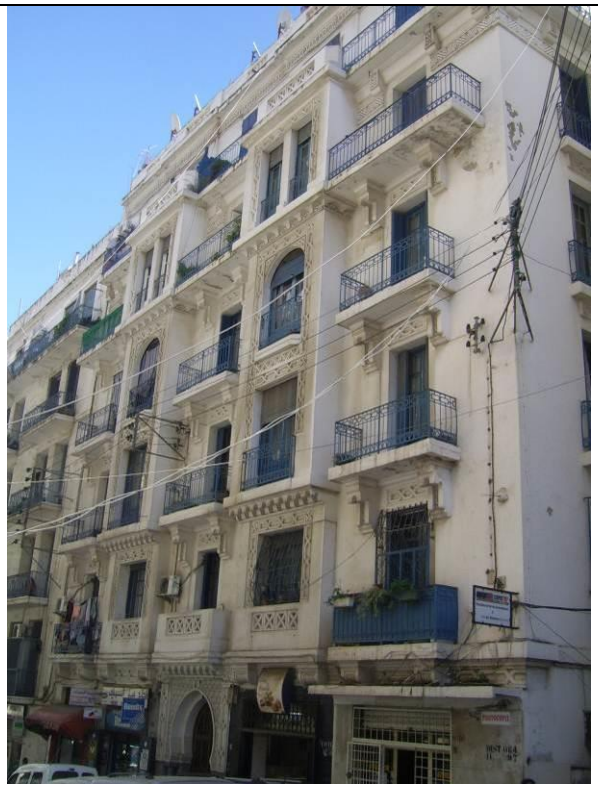

138.

139.

140.

141.

142.

143.

144.

145.

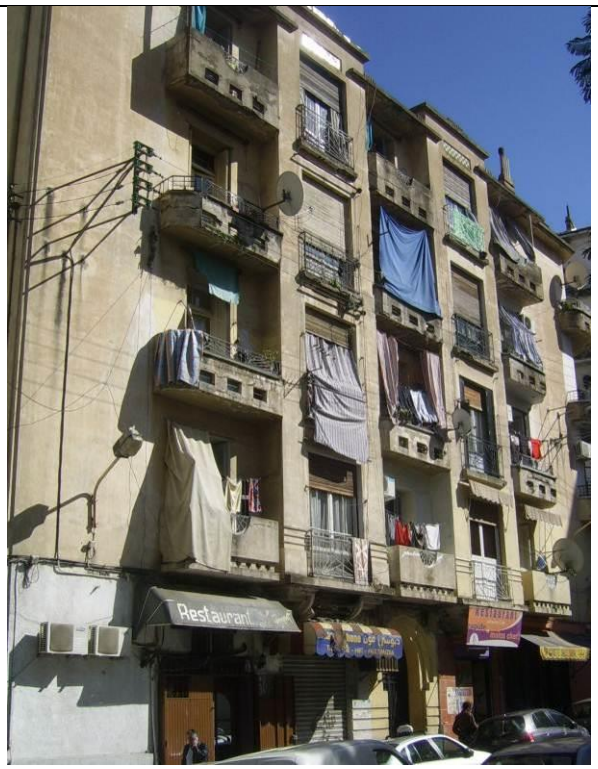


146.

147.

148.

149.

150.

151.

152.

153.

154.

155.

156.

157.

158.

159.

160.

161.

162.

163.

164.

165.

166.

167.

168.

169.

170.

171.

172.

173.

174.

175.

176.

177.

178.

179.

180.

181.

182.

183.

184.

185.

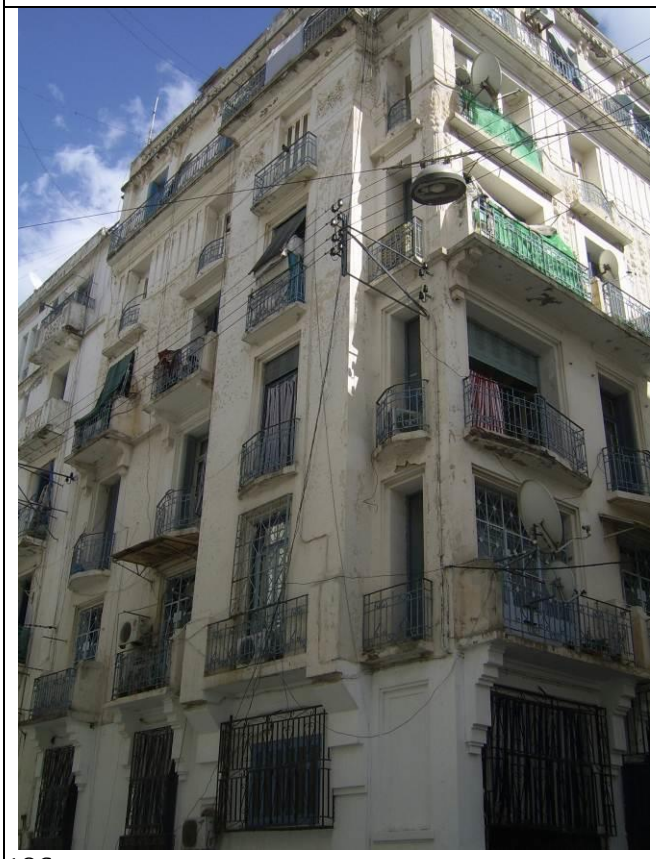

186.

187.

188.

189.

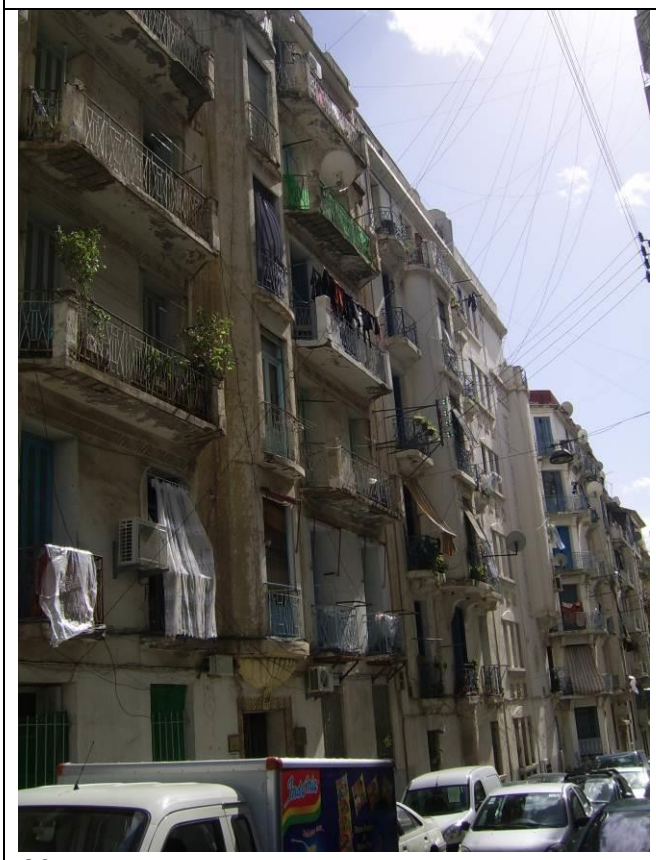

190.

191.

192.

193.

194.

195.

196.

197.

198.

199.

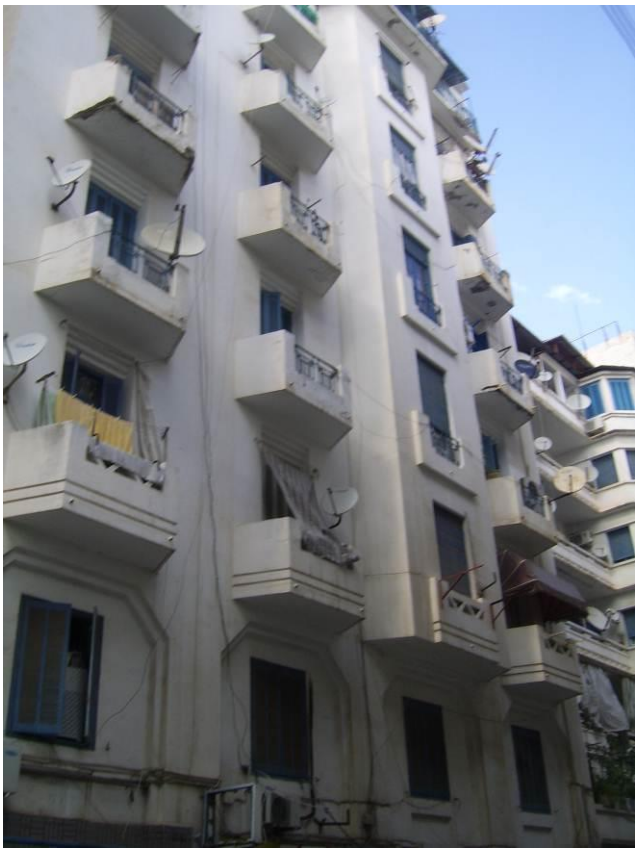

200.

201.

202.

203.

204.

205.

206.

207.

208.

209.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte d'El Djazair en 1830. Source COMEDOR 1972, dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Harmattan, 2002. ..... 9

Figure 2 : La basse Casbah avant l'occupation française. Dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Harmattan, 2002. ..... 10

Figure 3 : Carte Alger 1866 – source : Cadastre d'Alger. ..... 17

Figure 4 : Carte Alger 1939 – source : Cadastre d'Alger. ..... 17

Figure 5 : Projection initiale de la façade urbaine des immeubles du 04-06 Boulevard Khémisti (ancien Bd Laferrière). Source *: PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007. ..... 38

Figure 6 : Exemples de bow-windows. Paris, Bibliothèque des arts décoratifs, fonds Maciets. ..... 41

Figure 7 : Schéma générale des bow-windows à Beyrouth. Source : SALIBA Robert, *Beyrouth. Architectures aux sources de la modernité, 1920-1940*, Parenthèses, Marseille, 2009. ..... 43

Figure 8 : Distribution spatio-ethnique à Alger en 1954. Source : Dans : DRIS Nassima, *La Ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*, Harmattan, 2002. ..... 49

Figure 9 : Immeuble du 15 rue Mustapha Sayed El Ouali -ancienne rue Claude Debussy-, Photo prise par l'auteur Mars 2011. ..... 54

Figure 10 : Immeuble du 30A rue Hassiba Ben Bouali -ancienne rue -, Photo prise par l'auteur Aout 2010. ..... 54

Figure 11 : L'immeuble 06 rue Larbi Ben Mhidi - Photo personnel aout 2010. ..... 60

Figure 12 : L'immeuble 02 rue Mohamed Belouizdad. -Photo personnel aout 2010. ..... 60

Figure 13 : Carte du périmètre d'étude. ..... 60

Figure 14 : Zoom sur une partie de la carte de situation des immeubles à bow-window relevés au cours de l'enquête. ..... 67

Figure 15 : Répartition typologique des bow-windows à Alger selon leurs formes –pourcentage-. ..... 71

Figure 16 : Répartition typologique des bow-windows à Alger selon leurs formes –nombre d'exemples-. ..... 71

Figure 17 : Bow-window démontable de de l'immeuble du 02 rue Mohamed Belouizdad. Photo personnelle Juin 2010 ..... 74

Figure 18 : Façade Est de l'immeuble du 97 rue Mohamed V ..... 74

Figure 19 : L'immeuble du 2 rue Ali Boumendjel (ex Durmont Durville) –Façade-, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad. ..... 75

Figure 20 : L'immeuble du 2 rue Ali Boumendjel (ex Durmont Durville) –Bow-window, plan et coupe-, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad. ..... 76

Figure 21 : L'immeuble du 38 Rue Larbi Ben Mhidi (ex rue d'Isly). –Façade- -, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad. ..... 78

Figure 22 : L'immeuble du 38 Rue Larbi Ben Mhidi (ex rue d'Isly). –Bow-window, plan et coupe--, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad. ..... 79

Figure 23 : L'immeuble du 110 Rue Didouche Mourad (ex Michelet). –Façade--, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad. ..... 82

Figure 24 : L'immeuble du 110 Rue Didouche Mourad (ex Michelet). –Bow-window, plan et coupe--, source : archives de la wilaya d'Alger, redessinée sur Autocad. ..... 83

Figure 25 : -en haut-Situation des bow-windows circulaires. ..... 84

Figure 26 : -à droite- Bow-window d'angle de l'immeuble du 02 rue Boumendjel. Photo personnelle Juillet 2010. ..... 84

Figure 27 : Formes des bow-windows d'angle. ..... 84

Figure 28 : L'immeuble du 04 rue Mustapha Sayed El Ouali, ancienne rue Claude Debussy. Photo personnelle Aout 2010. ..... 86

Figure 29 : L'immeuble du 02 rue Laghmara Mbarak. Photo personnelle Aout 2010. ..... 86

Figure 30 : Saillie moyenne des bow-windows selon leurs formes (en mètre). ..... 88

Figure 31 : l'immeuble du 06 Boulevard Mohamed Khemisti. Photo personnelle Janvier 2011. ..... 88

Figure 32 : Rapport largeur de la rue/saillie du bow-window. ..... 92

Figure 33 : Rapports largeur de la rue/Largeur du bow-window. ..... 92

Figure 34 : Saillies moyennes des bow-windows (angle, façade). ..... 93

Figure 35: L'immeuble du 26A rue Hassiba Ben Bouali. Photo personnelle Aout 2010. ..... 93

Figure 36 : Carte de situation des immeubles de rapport à bow-window dans le périmètre de l'inventaire. ..... 94

Figure 37 : l'immeuble du 01 rue Didouche Mourad. Photo personnelle Aout 2010. ..... 96

Figure 38 : l'immeuble du 76 rue Didouche Mourad. Photo personnelle Aout 2010. ..... 96

Figure 39 : Nombre de bow-windows par façade. ..... 98

Figure 40 : Position du bow-window dans la façade. ..... 98

Figure 41 : l'immeuble du 100 rue Didouche Mourad. Photo personnelle Aout 2010. .....99

Figure 42 : l'immeuble du 36 rues Youghourta. Photo personnelle mars 2011. .....99

Figure 43 : l'immeuble du 53 rue Mohamed V. Photo personnelle mars 2011. .....99

Figure 44 : Etage de départ du bow-window. .....101

Figure 45 : Etage limite du bow-window. .....101

Figure 46 : l'immeuble du 07 Rue Rembrandt, 75008, Paris. Photo personnelle Avril 2012 .....102

Figure 47 : Présence d'un bow-window au-dessus de l'entrée de l'immeuble. .....104

Figure 48 : Bow-window sur l'entrée de l'immeuble 04 rue Emile Zola. Photo personnelle Janvier 2011 .....104

Figure 49 : Plan étage courant de l'immeuble du 02 rue boumendjel. Source *PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007. .....106

Figure 50 : Plan étage courant de l'immeuble du 08 rue boumendjel. Source *PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007. .....106

Figure 51 : Plan étage courant de l'immeuble du 01 rue Didouche Mourad. Source *PRU : L'habitat colonial algérois : Les immeubles de rapport, Statuts et carrières*, Icheboudène.L, Bendani.N, Kassab.N, Kassab.T, Rouani.Kh, Zenboudji.Z.S, EPAU, Alger, 2007. .....107

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Limitation des hauteurs d'immeubles (Décret 1884, voir en annexe).....24

Tableau 2 : Températures moyennes à Alger. Source : Informations récoltées le 20/11/2012 sur le site de l'office nationale de la météorologie : http://www.meteo.dz. .....46

Tableau 3 : Accroissement de la population de l'agglomération algéroise de 1866 à 1954. Source : R. et C. Descloitres et J.C. Reverdy, L'Algérie des bidonvilles, Paris : Mouton, 1961. .....47

Tableau 4 : Exemple de fiche d'inventaire de la phase expérimentale.....65

Tableau 5 : Format final du tableau d'inventaire –voir corpus complet en annexe- .....68

Tableau 6 : Relevé photographique des exemples –voir corpus complet en annexe-.....69